

JOUR 30 - LUNDI 12 OCTOBRE 2020

I. Interrogatoire de PASTOR ALWATIK

Il comparait pour association de malfaiteurs terroriste.

Mais aussi pour acquisition, détention, cession d'armes en relation avec une entreprise terroriste. Et port et transport d'armes en relation avec une entreprise terroriste.

Pour l'association de malfaiteurs terroriste, il lui est reproché la fourniture d'un soutien logistique à Coulibaly avec lequel il a entretenu des contacts physiques et téléphoniques jusqu'au 6 janvier 2015.

Son ADN a été mis en évidence sur un pistolet découvert dans l'appartement de Coulibaly à Gentilly et à l'hypercacher.

Sur sa qualification, il ne la reconnaît pas, il dit qu'il n'est pas un terroriste, il n'a jamais été dans cette idéologie là, n'a jamais vendu d'armes, ni acheté, il les a touchées et le voilà devant la Cour pour se justifier de ces accusations déclare-t-il.

Sur sa relation avec Coulibaly, elle a commencé par son interpellation en 2010 pour un trafic de stupéfiants, il arrive à la maison d'arrêt de Villepinte après une garde à vue sachant que sa mère venait de sortir de l'hôpital. En arrivant, il était mal. Pour aller mieux, il se rapproche de la religion, il essaie de lire des livres, il essaie de changer, de laisser ses échecs à la porte de la maison d'arrêt et voudrait sortir en étant un autre. Il passe deux ans à Villepinte, il est inscrit au culte depuis le début. Il parle pour la première fois à Coulibaly à son premier jour à la buanderie. Il travaille sur le même secteur, ils ont été embauchés ensemble. Ils sont affectés à la tâche des draps. Ils restent tous les deux à la buanderie. Ils apprennent à se connaître et au fur et à mesure, il voit quelqu'un de gentil, de correct, de normal, avec un certain charisme. Il voit que Coulibaly est posé. Ils parlent, discutent de tout et de rien. Ça prend du temps car en prison on ne se dévoile pas au premier venu dit-il, donc ont des discussions banales entre eux, c'est quelqu'un qu'il appréciait beaucoup. Ils rigolent ensemble. Ils se donnaient des petits challenges. Pas de signe qui pouvait le faire penser que c'était quelqu'un de mauvais. Pastor ne pensait pas qu'il pourrait faire un centième de ce qu'il a fait. Ce n'est pas la personne qu'il a connue dit-il.

Sur la religion avec Coulibaly, en détention, ils ne parlent pas de religion à proprement parlé mais ils se donnent des petits « challenges » dans une atmosphère détendue, Coulibaly lui demandait d'apprendre une sourate et qu'il fallait qu'il la retienne. Mais Coulibaly ne lui a jamais parlé de djihad ou de haine anti-juif et il savait très bien quelle était la situation familiale de Pastor. Il y a plus de gens qui vont parler de ça pendant une promenade que Coulibaly dit Pastor. Il dit qu'il sait que c'est dur à entendre.

Sur les challenges, c'est Coulibaly qui les donnait. Pastor avait un intérêt là dedans car il est musulman, il essayait d'apprendre les sourates dont Coulibaly parlait. Pastor dit qu'il allait

mal en prison, qu'il s'est rapproché de la religion mais sans s'y noyer, il voulait apprendre plus de sourates, des sourates de 4-5-6 versets.

Sur sa garde à vue, Pastor avait indiqué que sur les discussions de religion, Coulibaly avait dit que c'était bien « ce qu'il se passait là-bas ». Pastor dit que là ça sort du cadre de la détention. L'assesseur dit qu'il a dit ça lors de sa 3^{ème} audition de garde à vue.

Pastor dit que c'était en dehors des gardes à vue et que c'était après la diffusion de vidéos que Coulibaly lui avait montré chez lui.

Sur les discussions à ce sujet-là, Pastor dit qu'ils n'ont pas parlé de ça, qu'en détention, il n'y a pas eu de discussion sur ça ;

Quand Coulibaly a dit que c'était bien ce qui se passait là-bas après les vidéos, il n'a pas relevé, il s'en « foutait » sur le moment. Il avait dit que ce qui se passait là bas c'était bien, qu'il ne fallait pas croire ce qui se passait là bas, il parlait de la Syrie. Coulibaly lui avait montré 3-4 vidéos, une où il y avait une personne qui avait des corps sur un pickup, une vidéo d'un monsieur âgé qui se plaignait de sa condition, une vidéo sur un peuple opprimé mais c'était des vidéos que l'on pouvait voir facilement dit Pastor donc il dit qu'il n'a pas calculé. Après coup, il sait que c'est compliqué mais ne lui a pas laissé l'occasion de le convaincre de quoique ce soit, Pastor l'a relancé sur la PlayStation après les vidéos.

Coulibaly disait que la charia devait être appliqué à 100%, (...)

Pastor dit qu'avant tout ce qui s'est passé, beaucoup de monde allait là bas pensant qu'il fallait combattre Bassar Al Assad, mais Coulibaly c'était pas le premier qui voulait habiter dans un pays musulman. Pastor n'aurait pas été étonné qu'il parte vu le nombre de départ mais n'aurait pas pensé qu'il ferait ce qu'il a fait.

Quand Coulibaly est sorti de prison et qu'il a continué à le voir, tout le monde voulait aller en Syrie pour aider les syriens et combattre Bassar, d'autres sont partis pour faire des monstruosité. Coulibaly connaissait son positionnement par rapport à tout ça. Pastor était réticent mais n'a pas vu le mal en Coulibaly, dit-il. Il pensait que ce n'était que des paroles. Il dit qu'il a rencontré plein de gens qui voulaient s'installer en Arabie Saoudite, Algérie etc mais là, il n'a pas calculé dit-il.

Sur les contacts que Pastor avait avec Coulibaly après la détention, Pastor devait sortir en mai 2013 et finalement il est sorti en juin. Coulibaly est sorti en mars 2014.

Sur la téléphonie, il est relevé qu'ils reprennent attache téléphoniquement 5 jours après sa sortie, le 9 mars 2014.

En mai 2013, Pastor passe en aménagement de peine pour sortir et les personnes avec qui il avait passé du temps dans un moment difficile, il voulait les revoir hors contexte, Pastor lui avait laissé des coordonnées et lui avait dit qu'ils se reverraient en sortant, ce qu'avait fait Coulibaly. Coulibaly a appelé sur le téléphone d'un ami de Pastor alors qu'ils étaient au ski. Pastor était surpris, Coulibaly lui a dit qu'il avait un bracelet mais n'avait pas de numéro de téléphone. A partir de septembre 2014 seulement, il aura un téléphone, mais avant Coulibaly appelait toujours d'une cabine ou d'un téléphone d'une personne avec qui il était.

Sur le téléphone de Coulibaly à partir de septembre 2014, Pastor n'était pas surpris, ce qui l'a surpris c'était que Coulibaly n'ait pas de téléphone. C'était son fonctionnement dit Pastor. Coulibaly l'appelait toujours de lignes différentes.

Pastor apparaît comme un interlocuteur privilégié constate l'assesseur, Pastor confirme, il dit que c'était son ami mais dit qu'il en a appris plus sur lui à cette audience. Il ne savait pas ce qu'il avait fait à Prévost, avec lui Coulibaly était bienveillant et posé, il n'a jamais été méchant avec lui. Coulibaly ne l'a jamais ramené dans ses escroqueries et ses trafics. Pastor ne savait pas qu'il faisait des trafics sur le coup. Après le fait qu'il n'ait pas de téléphone, il s'en doutait mais n'en parlait pas.

Coulibaly n'a même pas proposé de faire des escroqueries à Pastor, Pastor dit que quand il est sorti de Villepinte (Pastor), il ne faisait rien d'illégal, plus de trafics, il ne faisait plus de stupéfiants, juste du dépannage pas déclaré, et ce qui l'a rattaché au monde de dehors, c'était sa compagne. En sortant de prison, il s'est dit qu'il allait arrêter de faire du mal à sa mère. Il voulait qu'elle soit fière de lui. Il avait compris que pendant les trois ans de détention, il fallait qu'il arrête mais il a gardé contact avec les gens en prison explique t-il. Il a vu Coulibaly car il était bienveillant et qu'il l'a connu dans une période difficile.

Quand il sort de prison, ils se voient avec Coulibaly pour aller manger notamment, puis se sont vus plus après l'échec du mariage de Pastor.

Coulibaly quand il le voit la première fois, ils rigolent, il lui demande s'il est toujours avec son « pêché majeur » en parlant de sa compagne, mais Pastor a entendu ça comme pêché mignon, pas comme une agression de sa part, Pastor lui a dit que c'était fini et lui a demandé de lui trouver une femme. La femme avec qui il voulait vivre l'avait quitté et Pastor a su que quelques semaines après elle allait se marier, il se sentait mal, il venait de sortir de trois ans de prison, dans sa tête c'était trente ans, il s'est senti trahi. Il voulait se marier avant elle par égo. Mais il n'avait pas d'argent, rien, il savait que ça serait une femme voilée qui le prendrait comme époux et pas une cadre supérieure, déclare t-il.

Il a demandé à Coulibaly de lui trouver une femme et à ses amis aussi, il voulait se marier ;

Quand il sort de prison, tous ses amis se sont mariés comme ça. Son ami Mourad est marié, il a deux trois enfants, la seule chose qui le motivait Pastor, c'était d'être père, il voulait fonder sa famille, être papa, il voulait se marier vite, mais il savait que ça serait une personne voilée, que ça serait dans des conditions « inédites ». Pastor dit qu'une femme veuille porter le voile ou pas, ça la regarde elle, après l'intégrale c'est autre chose mais c'était la seule manière pour lui de se marier vite.

Le mariage a lieu le 9 août 2014 et c'est Coulibaly et Hayat B qui lui présentent sa future femme. Pastor évoque ce mariage en parlant de son échec qui fait que la relation avec Coulibaly s'intensifie car il lui avait tenu tête.

Sur l'échec du mariage religieux, la séparation est au mois de novembre 2014.

Sur les raisons de son échec, il dit que c'est la personnalité de son ex-femme qui fait que ce n'était plus possible, il dit que c'était par le biais de Coulibaly qu'il a rencontré cette femme. Il ne sait pas si Coulibaly et Hayat ont un réseau de mariage. Pastor explique qu'il a fait une première rencontre avec le frère de sa future femme, ils ont discuté, ils ont marché autour du quartier du frère, ils ont parlé, ils rencontrent des gens du quartier, ça s'était bien passé. Mais il y avait toujours ce petit « truc » qui lui disait de ne pas y aller mais il a été têtue, dit-il.

Il décrit qu'ils se sont rencontrés une première fois avec sa future femme, il l'a rencontrée avec son père, sa mère etc, ça s'était bien passé, la deuxième fois la mère de Pastor

l'accompagne parce que la famille d'elle voulait rencontrer la famille de Pastor. Pastor explique que sa mère n'était pas pour ce mariage du tout, la mère de Pastor lui avait dit « il est hors de question que tu te maries avec une ninja. »

Sur la signification de ninja, sa future femme se présentait et se présente toujours comme une salafiste, on voit son visage mais elle est voilée ; la mère de Pastor bloquait là-dessus dit-il ; Pastor malgré tout la rassure mais se rend compte avec le recul qu'il était focus sur le fait de fonder une famille.

Finalement ils fixent une date, Coulibaly s'était porté garant. Coulibaly devait partir en voyage, il ne sait plus où et Pastor devait attendre son retour. C'était son témoin. La cérémonie arrive, ses amis d'enfance sont venus, les gens de sa ville, sa cité. Il y avait des gens qu'il connaissait, qu'il ne connaissait pas, il se sentait presque spectateur, ses amis se moquaient de lui, ils trouvaient que ça arrivait « comme ça ». Mais Pastor s'est senti lâche et le lendemain quand sa mère est parti à Nice, il l'a rejoint pendant une semaine, raconte t-il.

Au fond de lui, il dit qu'il savait que ce n'était pas une bonne idée, mais son envie d'être père était au dessus. Quand il revient de Nice, il était comme un fantôme qui traverse l'appartement, il n'y avait plus de télé, il n'y avait plus de musique, il sortait toute la journée, il rentrait tard le soir, il ne calculait pas sa femme. Il essayait d'être affectueux avec elle mais il se réveillait à coté de quelqu'un d'inconnu, même s'il savait que c'était sa femme, c'était une inconnue, il n'y avait rien, pour lui ce n'était pas sa femme, donc ça s'est dégradé au fur et à mesure et elle s'en est rendu compte. Il rentre tard, il fume, il rentre juste pour dormir et sans plus.

Sur la séparation début novembre, il explique que dans sa famille, chez les marocains, il a été élevé de manière à ce qu'il ne mette jamais sa mère en maison de retraite, elle reste avec lui et ça sa femme ne voulait pas l'entendre, et sa femme était trop religieuse pour lui.

Ce n'est pas qu'il n'est pas musulman dit-il et qu'il ne fait pas la prière, il fait le ramadan, mais il n'est pas assidu dans une pratique, il ne sait pas lire ni écrire l'arabe, il lit des livres en français, le coran en français. Le fait qu'elle ne veuille pas la télé, ce n'était pas possible, il aime le foot et la télé réalité, il voulait avoir le pouvoir de la regarder, jouer à la play, c'était destiné à ne pas coller.

Il en a parlé à Coulibaly, il lui a dit que ça se passait mal, que c'était un borbier. Pastor reconnaît qu'il a été impatient.

Le fait qu'elle soit religieuse et salafiste, ce n'était pas une découverte, dit l'assesseur.

Sur le salafisme, il savait qu'elle avait le voile, mais après histoire de salafiste ou pas ça ne l'intéressait pas, mais il ne savait pas vraiment avant, c'est que quand il a eu le pied dedans qu'il a compris. Elle a déclaré qu'elle n'était pas du tout dans la même conception.

Sur le projet de sa mère de la mettre en maison de retraite, elle a 70 ans, elle avait 65 à l'époque, elle est en rémission d'un cancer thyroïdien, Pastor dit qu'il ne se voyait pas vivre avec sa compagne et délaisser sa mère, il est fusionnel avec elle, il n'a pas eu de « beau papa », sa mère l'a élevé comme un « Dieu », tout tourné autour de lui dit-il. Il est fier de sa relation avec elle.

Il cherchait des prétextes pour en finir avec sa femme, il reconnaît même s'être mal comporté avec elle. On parle de répudiation, dit l'assesseur. C'est comme un divorce. Répudié, il y a un sens religieux, ils n'étaient pas mariés à la mairie.

C'est ce qui le conduit à voir Coulibaly. Coulibaly s'en voulait. Il a demandé si Pastor lui en voulait. Mais ce n'était pas le cas.

Dans la téléphonie, les relations avec des contacts s'intensifient avec le temps avec Coulibaly.

Sur les 3,4,5,6 janvier, le 3 janvier, Pastor n'arrivait pas à se souvenir de cette rencontre, il ne comprenait pas pourquoi il était venu le 3 janvier et en regardant les fadettes, il a vu qu'il était resté 15 minutes, Pastor dit qu'il a un souvenir, il sait que Coulibaly était venu chez lui, qu'il avait mal au ventre et qu'en même temps il voulait faire sa prière.

Le 4, il lui a prêté un véhicule à sa demande, il pensait qu'il allait lui ramener une belle voiture, et en fait il lui a ramené une Clio deux places, c'était pour aller chez le sophrologue. Il lui a ramené la voiture un dimanche. Il a appris que c'était Prévost après dans le dossier qui l'avait ramenée.

La journée du 5, Coulibaly devait venir récupérer la clef, et quand Coulibaly est venu il lui a demandé ce qu'il faisait aujourd'hui, Pastor ne faisait rien et a demandé si Coulibaly pouvait l'accompagner chez sa sœur, ils y vont, Pastor a récupéré ses affaires chez sa sœur. Coulibaly l'a raccompagné, mais lui a dit qu'il ne pouvait pas le déposer, ils se sont baladés. Sur le trajet, à un moment donné, Coulibaly est sorti. Pastor aussi, il est allé dans un centre commercial car était dans la voiture seul, il était au téléphone avec une amie, il est allé dans une boutique et a acheté des siphons de douche ; il est ressorti et quand il est revenu à la voiture, il a ouvert le coffre et a jeté les siphons et a vu un sac qu'il a ouvert et a vu des armes. Il a les manipulés, il était excité, il a regardé autour de lui, a touché machinalement et a remis. Ils ont passé la journée ensemble, ils se sont arrêtés encore etc mais Pastor ne lui a pas parlé des armes, sachant qui les avait touchées, il n'a pas osé le dire à Coulibaly. Il s'est dit finalement qu'il avait bien fait de ne pas lui en parler, puis Pastor est allé au mcdo et quand il est revenu son sac d'affaires n'était plus dans le coffre mais à l'arrière et à ce moment-là, il n'a pas vu son sac de siphons mais n'a rien osé dire. Coulibaly l'a raccompagné et l'a déposé, son téléphone n'avait plus de batterie. Il est sorti de la voiture et a gardé les clefs de la Clio et a pris son sac.

Coulibaly l'a contacté le lendemain pour les clefs de la Clio mais Pastor a essayé de l'esquiver. Pastor savait qu'il avait touché les armes, il essaie de lui dire qu'il n'est pas disponible. Tout au long de la garde à vue, Pastor dit qu'il n'a jamais parlé de la journée du 6 mais avait dit que Coulibaly était venu à la porte mais n'avait pas ouvert.

Pendant 5 ans, Pastor a dit qu'il n'avait parlé à personne de la Clio jusqu'à ce qu'on lui en parle car tout ce qui pouvait le relier à Coulibaly lui faisait trop peur.

Il dit qu'après, il s'est enfermé. Il sait qu'il est délinquant donc réflexe de délinquant qui ne sont pas de bons réflexes, il s'est enfermé dans le mensonge et dans le silence. Il n'a pas évoqué cette journée pendant la garde à vue, ni pendant l'instruction.

Sur la journée du 6, il a maintenu pendant 5 ans qu'il n'avait pas vu Coulibaly.

Pastor dit que la garde à vue, il faut resituer le contexte, il y a eu une interpellation et il n'avait jamais été interpellé comme ça, il était défoncé, il regardait la télé avec une amie et au moment où il va la raccompagner, il ouvre la porte et voit des lumières, des mitraillettes, il a été interpellé de manière très virulente, il y a le contexte, il arrive en garde à vue, il essaie de s'en éloigner le plus possible, il y avait la peur. Il se retrouve dans une affaire au

dessus de lui dit-il, il était dépassé par tout et par réflexe, il raconte de la « merde », il dit qu'il n'a pas vu Coulibaly pendant trois semaines alors qu'il savait qu'il l'avait vu le 5 et le 6. Il sait que si on ne le croit pas, ça sera de sa faute. Il aurait du s'expliquer correctement. Son cerveau était éteint, dit-il.

Date après date, dit l'assesseur, sur les jours du mois de janvier, le 3 janvier 2015 au soir, la question est de savoir si Pastor a eu des contacts avec Coulibaly, Coulibaly revient de Belgique accompagné de Polat, et Pastor n'est pas sans savoir dit l'assesseur qu'on voit les contacts sur les fadettes. (...)

Pastor dit qu'il ne sait plus exactement ce qu'il s'est passé, il se souvient que le 3 Coulibaly est passé mais n'est même plus sûr que c'était ce soir là. Ce n'est pas une affirmation, il n'est pas persuadé de la date, du timing, il se souvient qu'il est resté 15-20 minutes, qu'il avait mal au ventre, qu'il a prié.

Pastor dit qu'il était enrhumé, il n'a pas d'excuses. Il sait pertinemment que sur des choses aussi banales soient elles il s'est mal expliqué, il dit « tant pis pour ma gueule ». Maintenant il est à l'audience, il dit que l'instruction était compliquée. La garde à vue, maison d'arrêt, l'isolement pendant trois ans. La seule chose pour se protéger était de s'enfermer.

Sur le troisième interrogatoire, il avait refusé de répondre aux questions.

Le 3 janvier, il est interrogé par les enquêteurs et sur la question où Coulibaly aurait déposé des armes chez lui, il dit que « jamais de la vie », il n'a jamais gardé d'armes, n'a jamais été la nourrice de personne, tout ce qui était en rapport avec ça, il s'était éloigné, il ne baignait dans plus aucun trafic, dit-il. Il n'allait pas arrêter de trafiquer et en même temps garder des armes, Polat, il dit qu'il ne le connaît pas, il ne l'a jamais vu.

Sur le 4 janvier, Pastor dit que Coulibaly est venu ce jour là avec Prévost pour déposer une voiture pour aller chez le médecin.

La voiture est flashée sur le trajet, le passager se reconnaît sur la photo et le téléphone de Pastor borne sur le radar à la même heure, et pourtant Pastor n'avait jamais gardé le souvenir de ça.

Sur la Clio et ce qu'elle est devenue, quand la juge demande si c'est lui dans la voiture, et que son ami dit qu'il se reconnaît. Pastor dit que malgré que ce soit lui, il a du mal à dire que c'est lui.

Le mardi, il vient récupérer la clef de la Clio, la Clio est restée en bas de chez lui jusqu'à son interpellation et tant qu'on ne lui en parlait pas il n'allait pas le faire car c'était le seul truc qu'il le reliait encore à Coulibaly.

Quand ils l'ont emmené, il a vu la voiture mais ce qu'il en est devenu, il ne sait pas.

Sur la ligne téléphonique 75, elle a fait l'objet d'une surveillance technique depuis le 14 janvier 2015, le 18 janvier, un Mohamed lui demande si la voiture est toujours en bas. Pastor ne sait pas si cet homme parlait de la Clio car il avait aussi la BM.

Pastor est conscient que sa crédibilité en a pris un coup. Pour lui c'était une voiture, elle n'avait rien, même le soir en allant manger au restaurant, ils sont partis à deux voitures, et

elle a été aussi conduite par un de ses amis, il dit qu'il ne voulait pas impliquer d'autres personnes.

Sur sa consultation chez le sophrologue, on lui a mis des ventouses dans le dos, on lui a dit que c'était bien contre le mauvais « œil », il a pris comme des petits scalpels, on lui met les ventouses et pompe. C'est la « Hijama », c'est une médecine. Pastor dit qu'on peut la rapprocher de la religion si on veut. Il dit que c'est banal. Il dit qu'il l'a fait qu'une fois en trente ans. Le magistrat dit qu'aujourd'hui, c'est interdit, Pastor dit qu'il ne sait pas ; Pastor dit qu'il y a peut-être une dimension religieuse.

Peut être que dans d'autres religions, il y a des médecines recommandées, il ne voit pas ça spécialement religieux, c'est pour enlever le mauvais sang, dit-il.

Sur l'appartement de Gentilly, Pastor dit qu'il ne savait pas qu'il avait quitté son appartement, que sa femme était partie, il n'a jamais mis les pieds dedans, il ne savait pas qu'il avait cet appartement. Pastor dit que Coulibaly ne lui a jamais dit.

S'agissant du 5 janvier, il y a un bornage commun, pendant 5h30, Pastor est avec Coulibaly. Pastor dit qu'à la base Coulibaly devait venir récupérer les clefs de la Clio, Pastor ne faisait rien ce jour là, Coulibaly l'a accompagné chez sa sœur, il a récupéré un sac de vêtements, il a passé une partie de la journée jusqu'au soir, 20h30-21h. Il a fait un détour par l'épicerie après que Coulibaly l'ait déposé. Ils sont ensemble à l'exception de deux trois fois où il s'absente. Quand ils roulent, il est bien avec lui dans la voiture. Pastor n'a pas vu Polat, ni Ramdani ce jour là, ni Prévost.

Pastor dit qu'il n'a vu personne, il n'a vu que Coulibaly pendant un moment.

Sur la moto à laquelle Coulibaly s'intéressait, Pastor dit qu'il n'a pas vu de moto.

Sur la façon dont il avait dit avoir touché les armes, il avait décrit les choses différemment relève et lit l'assesseur.

Quand il est en garde à vue, Pastor sait qu'il y a des choses qu'il ne peut plus esquiver, quand les enquêteurs disent qu'il y a de l'ADN sur des armes, il dit qu'il sait qu'il a touché des armes, il dit qu'il les a repoussées, mais il les a prises, regardées, ça a été rapide.

Quand le policier demande le genre d'armes, Pastor sait qu'il y avait une roulette sur une et une autre comme le flic, sans roulette. Il y avait marqué factice, sur le PV, le flic a posé son arme après l'avoir déchargée pour que Pastor lui montre comment il a touché l'arme. Pastor se souvenait avoir touché deux armes et a décrit. Il se rappelle qu'il n'a pas sorti ses bras du coffre, il guettait derrière de voir s'il n'y avait pas la police ou Coulibaly. Il a fermé le coffre et est rentré dans le centre commercial, il a fait la queue pour acheter une bouteille d'eau, il a attendu et là, il a vu Coulibaly arriver, finalement il n'a pas pris la bouteille, et ils se sont arrêtés pour mettre de l'essence. Lui est parti ensuite au Mcdo et Coulibaly est parti voir des gens de son côté, Pastor ne voulait pas rester dans la voiture tout seul en cas de contrôle ou autre.

Sur une parka kaki qu'il portait, quand il s'est fait interpellé on lui demande où elle est, il dit chez lui ou au restaurant « chez oim ».

Les enquêteurs ont pris la déposition de « Mourad », ils ont fouillé le resto, puis sont partis en bas de chez lui, et ont vérifié dans une dépanneuse. Cette veste, il a demandé à tout son entourage où elle était. La juge d'instruction dit qu'il y aurait pu avoir des traces de poudre dessus mais Pastor dit qu'il n'aurait jamais fait ça. Il dit que cette veste il l'a peut être laissée dans une voiture d'un ami, il ne sait pas où elle est.

Cette veste est toujours à ce jour introuvable. Pastor dit qu'il n'y avait pas de raison qu'il s'en débarrasse.

Sur un ordinateur portable, Coulibaly était venu chez lui, il avait ramené un disque dur mais Pastor ne savait plus si Coulibaly avait mis le disque dans son ordinateur ou dans le sien. C'était l'ordinateur de la nièce de Pastor sur lequel il voulait mettre un logiciel de diagnostic automobile car il était dans le dépannage. Quand il voit ce qui se passe, dans sa tête ça fuse et le vendredi, il a vendu son ordinateur. A sa garde à vue, il avait dit qu'il avait vendu l'ordinateur deux ou trois semaines auparavant.

Donc s'agissant de l'ordinateur, il récupère le véhicule vendredi, cet ordinateur plusieurs fois on a voulu lui acheter et il ne voulait pas. Le lendemain de l'attaque de l'Hypercacher, il va au garage et se dit qu'il va prendre l'ordinateur avec lui et s'il trouve quelqu'un, il se dit qu'il va le vendre. Il l'a vendu le lendemain des attentats. Il voulait de l'argent mais surtout tout ce qui le liait à Coulibaly de près ou de loin il en avait peur. Il n'a pas eu ce réflexe de dire qu'il n'avait rien à se reprocher, il avait peur.

Il dit donc qu'il y a deux nouveautés aujourd'hui, il y a la Clio et l'ordinateur

C'est ce qui l'a conduit à effacer tous ses messages sur son téléphone jusqu'au 8 janvier. Pastor dit qu'il voulait tout couper.

Il avait tout effacé, car ce qui a régit son comportement c'était la peur, il ne se met pas à la place des gens qui ont perdu leurs proches mais lui il a eu peur pour lui, quand il est en garde à vue, il s'est dit que sa vie à vie était foutue, à vie il se dit qu'il apparaîtra comme un proche de Coulibaly lié aux attentats. Il dit qu'il n'est pas un voyou, que la seule chose qu'il a fait, c'est de vendre des barrettes de shit. Tout son comportement, c'est la peur dit-il. Il a été lâche dit-il. Plein de choses font qu'il ne pouvait qu'avoir peur.

Les téléphones au moment de son interpellation, il y en a deux, le Samsung avec puce du 11 décembre 2014 et un autre téléphone qui était un Alcatel. Pastor a tout effacé jusqu'au 8 janvier. Dans le Alcatel, il y a un message qui date du 20 novembre 2014, quelqu'un lui demande « t'es ou Tahoula » ligne qui est en relation avec celle d'Angélique (?), ligne comme ayant été en contact avec H. Boumedienne et Isana Aid. Pastor dit qu'il ne connaît pas Isana Aid, femme de Chérif Kouachi.

Ce message, il le découvre, dit-il.

Le téléphone, il ne sait pas d'où il sort, même s'il était chez lui. Pastor dit qu'entre eux, ils se charient beaucoup. Le message, tahoula, c'est l'Etat islamique. « T'es ou Tahoula ».

Pastor ne sait pas qui lui a envoyé. Entre amis explique-t-il, quand un il y en a un qui a une barbe, il l'appelle le barbu, ou Baghdadi.

Dans sa jeunesse, ils se sont envoyés des messages comme ça pour se charrier, il donne cette réponse mais ne se rappelle pas du message.

Sur Mohamed et Mehdi Belhoucine, ils étaient à son mariage. Mehdi, il ne lui a pas parlé. Il était à Villepinte mais ne le savait pas quand il y était, c'était un ami de Coulibaly, il n'est jamais sorti avec lui, il ne le connaissait pas, il y a pourtant 130 échanges téléphoniques, mais c'était pour parler avec Coulibaly. Coulibaly appelait toujours du téléphone de ses amis.

Sur la première fois où il a vu Mohamed Belhoucine, Pastor dit que ça se passait mal avec sa femme, il en avait parlé à Coulibaly, il lui avait demandé conseil et Coulibaly avait dit qu'ils allaient faire un rappel religieux sur le mariage. Il est venu avec M. Belhoucine, sa femme, Coulibaly et sa femme, ils viennent chez Pastor, sa femme était partie dans la salle de bain pour ne pas les croiser. Et les deux épouses de Coulibaly et de Belhoucine sont rentrées, donc eux étaient dans la chambre, la porte était entre ouverte et Coulibaly a fait un rappel religieux sur le mariage.

L'idée, c'est qu'il y a les femmes d'un côté et les hommes de l'autre, comme à son mariage. C'est un rappel des règles de l'islam, les principes du mariage conformes à l'islam. C'était un rappel des règles à eux deux.

Quand on se marie dit-il, de cette manière-là, il est facile au bout d'un jour de partir, dire que c'est fini, il ne s'est pas marié pour un jour, il voulait fonder une famille. Il leur a dit qu'il y avait un problème qu'il avait du mal à l'accepter. Il savait qu'il manquait de patience. C'était une invitation dit Pastor mais ce n'était pas une cérémonie. Il fallait rappeler la patience à sa femme et à lui.

Le fait de se marier avec une femme qu'il n'avait jamais vue, c'était dur dit-il, il ne savait même pas qu'elle était infirmière, qu'elle était en arrêt maladie. C'était Coulibaly qui lui avait présenté, il avait pris cet engagement, la responsabilité, donc Pastor s'est tourné vers lui, il lui a expliqué que ça se passait mal et il sentait qu'elle aussi de son côté. C'était quelque chose de nouveau pour lui. Il pensait avoir la force de passer outre, que si elle tombait enceinte ça irait, mais il a demandé à Coulibaly qui lui a dit qu'il allait faire un rappel sur le mariage avec Belhoucine.

Sur d'autres occasions où il aurait vu Belhoucine, Pastor dit qu'ils se sont vus aussi à l'occasion d'un pique-nique, c'est Chaineze qui lui en parlé, Pastor est parti au pique-nique, c'était une association qui s'occupait des musulmans incarcérés, il a décidé d'y aller, il s'est dit que c'était une sortie entre couples, en fait ce n'était pas le cas ; c'était un pique-nique dans une espèce de terrain vague, les femmes étaient d'un côté, les hommes de l'autre, un homme est venu et a parlé de sa situation à Fresnes en tant que musulman, Pastor avait passé trois ans à Villepinte, il allait au culte, les surveillants, il n'avait pas de problèmes avec eux, pas de problème par rapport à ça, ce qui sont « emmerdés » en prison, ce sont les pointeurs, les pédophiles et même les non musulmans mais n'a jamais vu les musulmans se faire embêter, dit-il. Donc il ne se reconnaissait pas. Pastor dit qu'il a vu qu'il y avait un terrain de foot avec des jeunes et il a passé son après-midi à jouer au foot avec les jeunes, c'était pour lui une sortie avec sa femme ; mais après il explique qu'il est parti avec elle dans le musée du chocolat, au restaurant, elle n'était pas tout à fait d'accord car dans les restaurants ils servent de l'alcool et elle n'en voulait pas. Ce n'est qu'après en détention qu'il a su que l'association avait été dissoute, (...). Pour lui, il y avait une dimension religieuse car les femmes étaient voilées, elles avaient le voile intégral ou juste les yeux, ce jour là, il n'a vu aucun mal.

Belhoucine est arrivé à la fin. Mais c'est tout, il ne le connaissait pas, Pastor dit qu'il n'est jamais allé chez lui. Il est arrivé tard à son mariage.

Sur la présence de Belhoucine au mariage, il dit que les portes d'un mariage sont toujours très grandes ouvertes, c'est bien d'offrir à « manger » à tout le monde dit-il, il dit que ce n'est pas lui qui l'a invité, il l'a su par Coulibaly. Ce jour là sont venus juste pour manger, rigoler, pour se moquer de lui, il y en a qui sont venus voir d'autres « nanas » dit-il. Le mariage c'était dans l'appartement du voisin qu'il ne connaissait pas.

Les femmes étaient d'un côté et les hommes de l'autre.

Ce jour-là, Pastor n'a pas le souvenir d'avoir parlé avec Belhoucine en particulier, ils étaient tous ensemble.

Sur les frères Belhoucine, en janvier 2015, ils vont en direction de la Syrie, et Belhoucine est à coté de Hayat Bouméddiene sur ce vol. Coulibaly avait accompagné Hayat jusqu'à Madrid en amont de ce départ. (...)

Pastor dit qu'il n'était pas informé de ce départ. Il l'a su plus tard. (...)

Sur les relations avec Ramdani, Amar, c'est son ami dit-il, ils se sont rencontrés en prison, ils rigolaient ensemble, ils se charrient. Ramdani est à Villepinte sur une période commune avec Pastor. Ils font connaissance en prison.

Pastor n'avaient pas du tout parlé en garde à vue de Ramdani, Pastor dit que si lui on ne lui parle pas des gens il n'en parle pas, il sait que Ramdani est dans les escroqueries et Pastor ne voulait pas l'impliquer dans une histoire qui le concerne lui et pas Ramdani.

Si c'était à refaire, il le referait. L'importance de la chronologie : mi-janvier 2015 il a sa garde à vue et Ramdani plus tard, sur la détention à Villepinte, il n'en parle pas non plus.

Après cette détention commune, ils vont de nouveau être en relation avant même la sortie de Coulibaly. Pastor ne sait plus comment ils ont repris contact, il sait qu'il sort avant Ramdani. Ils se revoient. Peut être que c'est par Seïf (?) et de revoir des personnes avec qui il a partagé du temps en prison, ça fait du bien dit-il.

Sur les escroqueries de Ramdani, il n'a pas de détails, il sait qu'il faisait ça seul. Pastor n'y était pas associé, ne baignait dans aucun trafic. Quand il sort de prison, tout ça était fini pour lui.

Les déplacements dans le Nord de Ramdani, Pastor n'était pas au courant. Il savait qu'il faisait du trafic mais ne rentrait pas dans le détail avec lui.

En téléphonie, Ramdani est entré en contact avec Pastor le 11 octobre 2014 quand il est dans le Nord, où il y a ce déplacement litigieux. Pastor se rappelle qu'il l'a appelé pour qu'il lui prête sa voiture, car Ramdani lui prête souvent et d'ailleurs il garde la voiture longtemps et en même temps il devait faire des réparations du véhicule. Pour lui, Ramdani n'est pas un trafiquant de drogue.

Sur les relations avec Coulibaly, il y a l'ADN de Pastor à l'intérieur d'un gant. Pastor n'a pas d'explications sur son ADN dans le gant. Il n'a aucun souvenir d'avoir utilisé un gant.

Il n'a pas plus d'explications.

Sur l'entrevue de Coulibaly et Pastor le 6 janvier, il apparaît qu'il reste quelques temps chez Pastor. Pastor dit qu'il reste 10-15 minutes, lundi il devait venir récupérer les clefs de la Clio, finalement il passe la journée avec lui et ne lui remet pas les clefs de la Clio, c'est un oubli. Il s'en veut de les avoir gardées. Finalement le 6, il lui remet, ils parlent, Coulibaly monte dans sa voiture et part.

(...)

Coulibaly vient prendre les clefs de la Clio et repart. Quand Pastor est interpellé, il lui a été dit qu'il gardait les armes, il essayait de s'extirper de ça comme il pouvait, c'est pour ça qu'il n'a pas que Coulibaly était venu chez lui.

L'assesseur prend la parole

Il y a beaucoup d'interrogations sur Pastor rappelle l'assesseur qui voudrait revenir sur la décision de justice qui le concerne, qui aborde un certain nombre de questions qui le distingue des autres accusés : « il est difficile compte tenu d'explications volontairement incomplètes, de dissimulation de preuves, de savoir quel rôle il a joué dans le stockage des armes etc, l'instruction a établi qu'il connaissait l'idéologie de Coulibaly et qu'il l'a partagée... Tout l'après-midi, il était le 5 janvier avec Coulibaly sans qu'il puisse expliquer exactement ce qu'ils ont fait...Pastor ne savait pas expliquer la disparition de la parka, de son ordinateur, subissait l'influence de Coulibaly et Belhoucine, Pastor était avec Coulibaly dans les phases cruciales, il suit pas à pas le projet, son ADN montre la manipulation des armes, il aurait pu le seconder, il y a des mensonges et des multiples négations qui n'ont cessé de convaincre...il est à proximité immédiate des attentats. Ce rôle plus important n'est pas reproché aux uns et autres... cela le distingue des autres accusés, car porte sur une matérialité des faits avec une implication plus nette d'achat de gilets etc mais sans aborder dans ces termes là qu'il est plus proche de ce qui se prépare. L'assesseur demande ce que ça lui fait, comment ces interrogations lui parlent.

Pastor répond qu'il ne partage pas du tout son idéologie, il est musulman oui, Coulibaly était son ami oui mais jamais il ne partageait l'idéologie de tuer des gens pour leur confession et gratuitement. (...) Il n'a jamais gardé d'armes, n'a jamais aidé à acheter de fournitures, des armes. Coulibaly c'était son ami mai l'a trahi comme jamais, il se retrouve dans un box accusé d'association de malfaiteurs dit-il, d'acquisition-détention d'armes, il dit qu'il n'a rien à voir, il dit que sa sœur est juive, ses neveux et nièces aussi, qu'il fait Hanouka avec eux. Comment peut-il se réveiller et s'associer avec Coulibaly pour tuer des gens, il aurait tout fait pour l'en dissuader, il ne pouvait rien faire, jamais il ne lui en a parlé Coulibaly. Ce qui partageait avec lui c'était l'amitié, il a été témoin mais pas plus déclare-t-il.

- **Questions du Président**

Sur les évolutions dans ses déclarations, sur le 6 janvier, la Clio, l'ordinateur. Le président veut revenir sur l'ordinateur, Pastor dit qu'il l'a eu par sa nièce, début janvier il l'avait et il va s'en débarrasser. Le président voudrait qu'il soit précis sur le moment où il s'en débarrasse car il avait dit qu'il ne savait plus trop quand c'était et où c'était.

Sur les liens de l'ordinateur avec Coulibaly, Coulibaly était venu passer la nuit chez Pastor un soir, il était venu avec son ordinateur mais ne se souvenait plus si Coulibaly avait mis son

disque dur sur l'ordinateur de Pastor ou sur le sien c'est pour cela qu'il a voulu le vendre et pour avoir de l'argent.

C'était une hypothèse qu'il s'était fait qu'il y ait des traces de son disque dur sur l'ordinateur de Pastor.

Sur la vidéo de revendications de Coulibaly, il y a un montage avec plusieurs séquences, le Président demande si on aurait pu trouver des choses en lien avec ça sur son ordinateur.

Pastor répond qu'il se dit qu'il faut qu'il se débarrasse de l'ordinateur dès qu'il a appris que c'était Coulibaly. Le lendemain, il explique qu'il est allé au garage pour la voiture et savait que quelqu'un voulait lui acheter du coup il l'a amené pour le vendre en déposant la voiture, il avait peur que Coulibaly ait pu mettre son disque dur dessus. Pastor dit qu'il n'a pas internet chez lui, qu'il n'aurait pas su faire des montages. Internet, il ne s'y connaît pas. Le fait que Coulibaly ait pu mettre le disque dur sur l'ordinateur c'est ça qui l'a gêné. Il a eu un doute.

Pastor dit qu'il a vendu à un acheteur qui le voulait depuis longtemps, il l'a vendu à un sans papier, frère d'un homme qui tient aussi un garage, il dit qu'il s'appelle Salah, mais Pastor n'a pas son nom. Il n'a pas de téléphone, n'a pas d'adresse. Il dit qu'il aurait pu dire qu'il l'avait cassé ça aurait été plus simple.

Sur la Clio en bas de chez lui au moment de son interpellation, c'était que ça le ramenait encore à Coulibaly, elle avait rien la Clio, elle était en règle. Pastor ne savait pas que Prévost l'avait ramenée avec Coulibaly.

Sur le gant, il a demandé en garde à vue « Est-il possible que je lui ai serré la main et que ce soit comme ça que mon ADN se soit retrouvé dans le gant » il essaie de trouver une solution, il se pose des questions car n'a aucune idée de pourquoi son ADN est dans le gant.

Intervention de la défense, inaudible

- **Questions de l'assesseur 2**

Sur sa relation avec Coulibaly, Pastor dit que c'était son ami, il n'avait pas peur de lui, Pastor avait du respect pour lui car il était plus âgé. Quand il fumait, il ne fumait pas devant lui. Pastor dit qu'il n'a été le disciple de personne, il a appris des sourates. Pastor dit qu'il n'avait pas peur de lui sinon il n'aurait pas trainé avec lui.

En D 11 673 /8, Pastor avait déclaré qu'il avait peur de sa réaction s'il lui demandait pour les armes, il répond que c'était de sa réaction dont il avait peur car il avait fouillé dans ses affaires. Pastor ne voulait pas qu'il croit qu'il avait fouillé dans son coffre.

Pour lui, les armes n'allaient pas servir à ça, c'était plus pour un trafic. Il savait que c'était de toute façon pour une infraction mais plus pour un trafic. Pastor sait que Coulibaly a des antécédents de braqueurs mais n'en sait pas plus, il savait qu'elles allaient être utilisées à mauvais escient.

Il avait peur d'une réaction de sa part s'il lui disait, pas violente car il ne l'a jamais été, mais si on fouille dans les affaires de quelqu'un la réaction est mauvaise et là c'était des armes dit Pastor.

- **Questions de l'assesseur 3**

Il avait eu des fiançailles avant son premier mariage, avec sa copine de l'époque car ils avaient couché ensemble. Mais il ne s'est pas marié en détention.

Avec la première jeune femme avec qu'il a été pendant sa détention, il devait se marier.

Sur son « pêché majeur » donc Coulibaly a parlé en parlant de sa copine, Pastor explique que Coulibaly l'a dit en souriant, dans sa tête c'était marrant, il n'était pas agressif dit-il. Donc Coulibaly n'a pas eu d'influence sur la rupture.

Quand elle l'a quitté, il a tout fait pour la reconquérir. Elle est restée trois ans avec lui en détention. Le seul lien qui le raccrochait à dehors c'était elle, il était amoureux d'elle, ils avaient fait les démarches pour se marier.

Il ne sait pas expliquer la rupture. Il pense que c'est parce qu'il n'est pas algérien à 100%.

Même en sortant de prison, ils sont restés ensemble jusqu'en mars. Elle a décidé de le quitter mais il ne lâche pas l'affaire.

Reprise d'audience 14h06

Intervention de la Défense, Maître Coutant-Peyre

Le 18 septembre dernier, l'avocate avait déposé des conclusions avant l'audition n°562 SI entendue le 24 septembre, pour dénoncer le fait que figurait une pièce anonyme dans son dossier et depuis cette date et l'audition de ce monsieur qui avait déclaré que la DGSI avait oublié de verser au dossier les suites de cette pièce indiquant qu'en juin 2015 un témoin anonyme avait eu des choses à déclarer sur les auteurs et les armes ; depuis « rien est venu » dit-elle et elle craignait que cette demande ne soit oubliée. C'est la raison pour laquelle elle insiste à nouveau, précisant que suite à la demande de son confrère Hugo Levi, il y a une pièce manquante et ça a été fait, or sur sa demande du 18 septembre et malgré l'audition du 24 septembre où l'agent a parlé d'un oubli, elle dit que c'est grave qu'il y ait ces manquements et que ça veut dire qu'il y a peut-être d'autres zones d'ombres. Par ailleurs, comme le témoin qui a expliqué pendant son audition qu'il s'était retrouvé sous un commando et que l'essentiel des questions avaient été de savoir où était Ramdani. Elle ne veut pas faire diversion, car dans ce « long voyage en bateau, il s'agit d'aboutir à un résultat » dit-elle.

L'avocat général, sur la demande de Me COUTANT PEYRE, ne veut pas donner l'impression de certaines choses qui seraient cachées, l'avocat général dit que la DGSI n'a pas dit qu'ils avaient oublié. **Inaudible**

La personne avait sollicité une audition en témoin anonyme, le juge d'instruction avait sollicité le juge des libertés et de la détention en vue de cette audition. Le JLD avait autorisé l'audition sous ce régime là mais quand le juge d'instruction a souhaité entendre la personne, cette personne n'a plus voulu être entendue par le juge. Aujourd'hui, l'avocat général indique qu'il ne peut récupérer uniquement la demande qui a été faite au juge des libertés et de la détention pour autoriser l'audition mais la difficulté c'est que le nom du témoin anonyme va apparaître et que normalement ce document doit être dans un registre particulier seulement accessible au procureur de Paris. Cette audition a été autorisée que par le JLD, l'avocat général n'a pas de solution pour régler cette difficulté car la

communication de la pièce donne le nom du témoin qui voulait être anonyme, donc la seule solution : c'est de solliciter auprès du procureur de Paris un soit transmis pour qu'il confirme ces éléments, la personne de la DGSJ a dit que ce témoin n'avait rien à voir avec les noms mis en avant (...)

L'avocat général dit qu'il ne voit pas ce qu'il peut être donné de plus.

La défense, Maître Coutant Peyre comprend bien le point de vue du Parquet général mais ne renonce pas, il en va de la vérité et même si la personne a voulu témoigner sous l'anonymat, elle informe maintenant sa demande.

Poursuite de l'audition de PASTOR

- **Questions Parties civiles**

Avocat 1

Sur les clefs de la Clio, c'est une autre voiture dont ils se servent pour aller faire des courses, c'est une SEAT. Là, Pastor prend les clefs de la voiture. Coulibaly était déjà parti, donc Pastor va acheter les siphons, il revient, ouvre le coffre et là il explique avoir vu les armes.

Dans le coffre, il y a un sac, son sac d'affaires, Pastor dit qu'il n'avait pas fait attention au sac d'armes la première fois.

Après l'achat des siphons, il décrit qu'il revient et ouvre le coffre et là il fait nuit. Quand il ouvre le coffre, il y a de la lumière dans le coffre, les armes sont à l'intérieur d'un sac entrouvert dans le coffre.

Sur l'ordinateur, il dit l'avoir vendu au frère de quelqu'un qui a un garage, il avait peur de savoir si Coulibaly avait mis son disque dur dans l'ordinateur et par crainte il a fait ça.

Il avait besoin d'argent donc il l'a vendu plutôt que de le détruire.

Sur le garage du frère, c'est un garage à Argenteuil. Il le connaît, il y a déposé des véhicules, c'est une zone industrielle où il y a plein de garages.

Avocat 2

Sur le 3 janvier, Coulibaly a des échanges de SMS et borne chez Pastor à 22h30 ce jour-là, Polat, Pastor dit qu'il ne l'a pas vu ce jour-là. (...)

Le 4 janvier, il y a aussi des échanges de SMS avec Coulibaly, ils bornent tous les deux à Epinay. Coulibaly est parti de chez lui avec deux grosses valises et se rendra à Gentilly.

Pastor dit qu'il a demandé à Coulibaly de lui prêter un véhicule, Coulibaly lui avait mis à 5 minutes de marche de son appartement.

Le 5 janvier, ils sont ensemble de 15h09 à 21h36, (...) Intervention de la défense, il y a une erreur sur les horaires.

Donc de 15h59 à 21h36, on sait qu'ils bornent ensemble, Coulibaly et Ramdani se voient mais Pastor ne voit pas Ramdani.

Prévost aussi est là ce jour-là mais Pastor ne le voit pas ; Polat voit aussi Coulibaly chez Leclerc. Donc Pastor ne voit aucune de ces trois personnes, pourtant le seul moment où ils se séparent c'est celui où Pastor va acheter les bouchons dit l'avocate.

Sur sa rencontre en prison et ses relations avec Coulibaly, Pastor ne confirme pas qu'il était au courant qu'il avait été condamné pour terrorisme, il savait seulement qu'il était dans une

affaire de terrorisme avec une histoire d'évasion et c'est au fur et à mesure du temps qu'il apprend que c'est une affaire de terrorisme.

Par la suite, sur la femme de Pastor avec qui ça ne se passe pas bien, Pastor dit qu'elle était plus religieuse que lui.

Parmi les gens qui étaient là au mariage, Coulibaly était là, Belhoucine est arrivé plus tard. D'autres gens aussi étaient là.

Sur les vidéos que Coulibaly lui a fait voir et qu'il était venu chez Pastor, Pastor avait déclaré « c'était atroce pour moi, lui il avait l'air convaincu ». Pastor dit que c'était une sensation qu'il avait eue.

Sur la côte 3300, Coulibaly lui a montré une vidéo d'une voiture trainant des corps, il aurait dit que Coulibaly aurait essayé de le rallier. Il dit que c'est ce qui s'est dit après les attentats, qu'il s'est posé des milliards de questions dont celle-ci.

Sur une écoute téléphonique où il discute avec un homme, le 15 janvier 2015 D4097/12, Pastor appelle un homme : « Ouai charlie hebdo haha non je rigole et Pastor répond en riant haha », Pastor dit qu'il a essayé de faire une blague, c'est pas lui qui a fait la blague, c'était une blague anodine.

Sur le fait que son interlocuteur l'ait appelé « mon frère Charlie » Pastor aurait ri en entendant, ça l'a fait rire. L'avocate demande pourquoi il l'a appelé comme ça.

Pastor dit que ce ne sont pas les attentats qui l'ont fait rire. Mais c'est sa blague. L'avocat demande quelle est la blague. Il dit ce qu'elle a dit. Il dit que ça l'a fait rire sur le coup, mais n'a pas grand chose à dire de plus la dessus. Pastor dit que les attentats ce n'est pas marrant, il dit ça pour taquiner.

Avocat 3

Sur les écoutes, D4097-8, il y a une communication du 15 janvier 2015 avec un de ses amis, Pastor dit qu'il est dans une période étrange : « Ouai, je suis à Épinay » (...) il dit qu'il n'a plus la PlayStation 4, « elle l'a repris ? » « Qui ? » « Elle te l'avait offerte », « Ouai mon ex me l'avait offerte. » « Et là, tu fais quoi après ? » « Je l'ai vendue à un moment, j'ai tout débarrassé, j'ai vendu la télé et la play, j'étais dans les abîmes mais j'ai retrouvé ma route, (...) on fait nos prières à l'heure », son copain dit « Va te faire sauter » et Pastor rit. »

Le même jour on lui parle de Charlie Hebdo, ça le fait rire aussi constate l'avocat qui demande quelles sont les explications.

Sur le « va te faire sauter », c'est l'équivalent de « va te faire baiser » répond Pastor.

Quand il a dit ça, il faisait référence à son mariage, il avait tout vendu, et son ami ne l'avait jamais connu comme ça.

Lors de la venue du témoin Chaineze HAMOUCHE, l'avocate demande à ce que soit entendue deux communications.

Sur la journée du 5 janvier où il va toucher les armes, il y a un donneur d'ordre dans le dossier dit l'avocate, il y a donc un référent pour Coulibaly, en côte 1928-2, ou Coulibaly va envoyer à ce même référent ou un autre, il va lui dire « J'ai un AK47, AK74 avec 275

cartouches (...) 3 gilets par balle militaires... ». Il n'est pas fait mention d'un nagant. Pastor a pourtant déclaré qu'il voit un nagant et un tokarev.

On sait que Coulibaly a un référent et envers qui il est sous la coupe, le donneur d'ordre est informé, la question c'est alors qu'on sait que ce mail ne fait pas référence au nagant que Pastor a vu le 5, l'avocat demande s'il n'aurait pas croisé le nagant à un autre instant. Pastor dit que non. Il dit qu'il a touché une arme à roulette et une comme celle du policier. L'avocat demande s'il n'a pas touché postérieurement au 5. Il dit que non. Mais elle ne comprend pas pourquoi il n'est pas évoqué dans le mail dans ces cas là.

Avocat 4

Sur sa relation avec Coulibaly, qu'il était son ami, marieur et témoin de mariage, et que Pastor avait une relation fusionnelle avec sa mère, en côte D3297/4 il parle de son mariage avec Hamouche, sa mère était hostile à cette union à tel point qu'elle a refusé d'assister à la cérémonie, elle n'aime pas les femmes qui portent le voile.

Donc la date avait été fixée en juillet pour août, et fixée pour attendre le retour de Coulibaly du Mali. Pastor répond qu'il ne sait plus s'il était au Mali ou en pèlerinage mais comme c'est Coulibaly qui lui a présenté la femme, il ne se voyait pas arriver sans lui. Donc entre ce que dit sa mère qui est contre l'union et ce que dit Coulibaly, il suit plus Coulibaly que sa mère demande l'avocat.

Pastor répond qu'il avait envie de fonder une famille, que la femme avait l'air quelqu'un de bien, il ne sait pas pourquoi sa mère ne voulait pas, juste parce qu'elle portait le voile, l'envie de fonder une famille était plus forte.

Sur sa perception de Coulibaly et cette proximité, était-ce un frère demande l'avocat, Pastor répond que non, il dit que c'était quelqu'un de gentil de sympa, il lui achetait des baskets, mais ce n'était pas un grand frère qui lui mettait la pression. Il n'y avait pas de crainte ou de peur vis à vis de lui. Il y avait une dimension qu'il appréciait.

Avocate 5

La femme de Pastor était salafiste, ses amis l'étaient, il participe à une association de salafistes, il pratique une médecine pas loin, une médecine prophétique, l'avocate demande où il se situe dans l'environnement qu'elle a décrit.

Pastor dit qu'il se considère comme un musulman et il l'est, il fait ses prières, le ramadan.

La défense dit que tous les musulmans ne pratiquent pas cette médecine.

Pastor dit que l'Hijma est une pratique courante.

L'avocate dit que c'est salafiste.

Pastor demande si Benzema est salafiste parce qu'il pratique l'Hijama.

Il dit qu'il n'est pas salafiste, et qu'il n'a pas une pratique rigoriste de l'islam.

Avocat 6

L'avocat demande à Pastor s'il est takfiriste.
Pastor répond que non.

L'avocat demande à Pastor s'il sait ce qu'est le takfirisme.
Pastor dit que s'il était venu avec une grosse barbe, on lui aurait fait des réflexions, là l'avocate lui dit qu'il est takfiriste, sur la photo de l'interpellation, il avait une barbe, il dit qu'il a sa pratique, qu'il n'est pas un mouton.

Sur son mariage, il avait vu le visage de sa future femme, il l'avait vu avant de se marier.
Sur une promesse de Coulibaly concernant ce mariage, et une arrière pensée de Coulibaly sur cette union, comme quoi dans le discours djihadiste on promet des vierges après l'attentat, cette présentation relève-t-elle de cet état djihadiste à un futur serviteur de la cause demande l'avocat.

Pastor répond « c'est qui la vierge », la question était de savoir si Coulibaly lui avait promis une vierge, l'avocat considère donc qu'il n'a pas eu de réponse à cette question.

- **Questions de l'avocate générale**

Sur le fait qu'il savait que Coulibaly était impliqué dans une affaire de terrorisme en maison d'arrêt, et qu'il savait que Belhoucine avait des relations avec Coulibaly, (...), l'avocate générale demande à Pastor s'il a su le motif de condamnation de Belhoucine.

Pastor dit qu'il ne savait pas qu'il était à Villepinte, et qu'il était dans une affaire de terrorisme. Il ne le côtoyait pas en maison d'arrêt.

Belhoucine est arrivé à la fin au pique-nique, il y avait des enfants, des femmes, il n'y avait pas Ramdani.

Au cours de sa détention, il discutait de religion par rapport à la buanderie et par rapport aux challenges dont il a parlé ce matin. Ils se donnaient des challenges avec Coulibaly et ils étaient affectés tous les deux. Quand Pastor parlait avec lui, il était seulement avec Coulibaly, Amar travaillait en haut.

Donc quand il dit un groupe, c'est un groupe de deux ; il n'a pas de noms à donner d'autres gens qui faisaient ça avec eux. Il ne veut pas dire qu'il y avait un tel.

Sur ses liens avec Coulibaly, par rapport à sa copine avec qui il a été pendant longtemps, quand Coulibaly lui a dit « pêché majeur », il ne le disait pas avec de l'agressivité ni de l'animosité ; C'était de la taquinerie dit Pastor.

Sur le fait qu'il ne voulait pas dire à Coulibaly qu'il fumait pour pas qu'il ne soit déçu de lui, Pastor dit que plusieurs fois il a essayé d'arrêter de fumer, mais comme c'était son ami, c'était plus par respect, il ne voulait pas qu'il sache qu'il continuait à fumer.

Sur le mariage religieux conclu ; il y avait une perspective de mariage civil. Il voulait qu'ils aient un livret de famille mais ne l'ont pas fait dans la foulée, la mairie ça devait se faire plus tard.

Concernant le rôle de marieur de Coulibaly, il ne sait pas s'il le faisait habituellement, mais Coulibaly lui avait parlé d'une expérience qui s'était mal passée.

(...)

Sur la version à retenir, l'avocat général demande quand doit-on le croire sur ses versions, Pastor dit que là on est à l'audience, il a dit avoir menti et avoir fait des erreurs et que si aujourd'hui on le croit pas ça sera « tant pis pour sa gueule » car il a essayé d'être le plus clair possible.

Pastor dit qu'il n'a jamais été interpellé de la sorte, même pour les trafics de stupéfiants, ils avaient été sonnés, il y a plein de choses qui se sont passées, quand il a appris que c'était Coulibaly qui était l'auteur des faits, il allait à des fiançailles avec un ami. Il était déboussolé. Ils vont à la fête ensemble, il explique avoir fait des sourires de façade mais il y a plein de choses qui lui trottent dans sa tête : la Clio, l'ordinateur, la trahison, la peur n'a fait que régir son comportement.

Pastor dit que personne ne se prépare à ce genre de garde à vue. Il n'a jamais connu ça de sa vie. Dans son casier, il y a des bagarres, des stupéfiants, un vol. il a fait 4 gardes à vue dont une quand il était en prison, il est toujours parti en prison. Et son avocate pourra le dire, il n'avait aucun temps de se préparer à cette interpellation là.

Sur ses relations téléphoniques avec Coulibaly, il reçoit des messages quand Coulibaly est en pèlerinage, Coulibaly prend contact avec lui parce qu'il a rencontré un ami de Pastor en pèlerinage.

L'avocate générale dit que c'est une nouvelle version, Pastor dit que Coulibaly lui a aussi demandé de venir le chercher à l'aéroport.

Sur le 3 janvier au soir, Pastor dit qu'il a pensé que Coulibaly était venu une fois selon les fadettes notamment mais il n'en a pas la certitude.

(...)

Pastor émet une hypothèse mais il n'est pas sûr que c'était le 3 janvier.

Sur le 4 janvier, c'est parce qu'il a demandé à Coulibaly de lui prêter une voiture, il pensait à une belle voiture, il ne pensait pas que ça serait la Clio.

Mais il avait déclaré aux flics qu'il avait une Renault. Pastor dit qu'il en avait plusieurs car il était dépanneur, donc il avait une twingo mais elle n'était pas à lui, c'était dans le cadre de sa dépanneuse, mais à cette période là il ne l'avait plus la twingo sinon il n'aurait pas demandé de voiture à Coulibaly explique-t-il.

L'avocate générale ne comprend pas l'intérêt de mentir sur la twingo. Pastor répond qu'il n'avait pas la twingo à ce moment-là.

L'avocat général dit qu'un trousseau de clefs a été retrouvé chez lui d'un Renaud Twingo. (...)

Inaudible

Sur le 5 janvier, Coulibaly est venu au domicile de Pastor, ils ont parlé, Coulibaly l'a accompagné chercher des affaires chez sa sœur, Pastor a demandé à Coulibaly de le déposer, il lui a répondu qu'il avait des choses à faire avant et Pastor lui a dit ok.

Quand Pastor sort de prison, sa mère a pris un appartement par le biais d'un ami en commun, elle a payé le loyer et des gens en même temps y vivaient, dans l'appartement il y avait juste un matelas donc il allait chez sa sœur, il restait un long moment à part quand il ramenait une copine mais il explique être allé souvent chez sa sœur.

Coulibaly ce jour-là l'a déposé chez sa sœur, Pastor est redescendu, a pris son sac, l'a jeté dans le coffre sans voir le reste du coffre, a passé la journée avec Coulibaly, ils ont roulé, Pastor ne savait pas où ils allaient, il était au téléphone, ils ont fait plusieurs arrêts. Premier arrêt où ils se sont arrêtés, Coulibaly est sorti tout seul, il a dit qu'il revenait, ils étaient sur un parking, Pastor s'est arrêté, il était sur son téléphone, Pastor ne sait plus ce que fait Coulibaly en revenant. A un moment, ils roulaient à nouveau et se sont arrêtés une nouvelle fois, Coulibaly est reparti, donc Pastor est sorti au centre commercial, il est rentré dans une boutique car avait besoin de siphons de douche pour sa salle de bain, il est rentré, les a achetés, il était au téléphone, il est revenu à la voiture, a ouvert le coffre pour mettre son sac de siphons, il a vu des armes, il les a prises, il les a touchées, et les a reposées, il a regardé derrière si il n'y avait personne, il a refermé le coffre et il est reparti dans le centre commercial. Il avait les clefs, il est reparti chez dia pour acheter de l'eau et Coulibaly est revenu et lui a dit qu'il fallait qu'ils partent.

Personne ne comprend pourquoi il a acheté des siphons. (...)

Après ils sont repartis, il a mis de l'essence, Coulibaly a dit qu'il descendait voir quelqu'un, Pastor a dit qu'il allait au mcdo. Il a commandé des filo fish et en revenant il a vu son sac de vêtements à l'arrière qui avait été déplacé du coffre à l'arrière. Il a du coup juste pris son sac en partant et n'a donc pas récupéré les siphons.

Le 6 au soir, Coulibaly n'avait pas d'attitude bizarre dit Pastor. Coulibaly lui a dit au revoir normalement. Et quand il lui a donné les clefs de la Clio le lendemain, Coulibaly l'a prévenu que quelqu'un viendrait la récupérer.

Sur la parka, Pastor dit qu'il a plusieurs manteaux, et en a un encore plus chaud. Il a demandé à ses proches de chercher cette veste mais ne sait pas où elle est.

Sur ses contacts avec Ramdani, il y a neuf appels qui commencent en début de journée. Cela pouvait être pour le véhicule qu'il lui a prêté explique Pastor.

Concernant la voiture de Ramdani, il lui a prêté la voiture pour faire des réparations, sauf que Pastor dit qu'il a aggravé la voiture avec de l'eau dans le phare, la voiture était remplie de trous de boulettes de cannabis. Après concernant les appels, c'est possible qu'il l'ait

appelé pour ça, mais il y avait des petites tensions car Pastor avait abimé davantage le véhicule.

(...)

Sur les contacts avec Coulibaly pendant son séjour saoudien, il ne parle qu'à Pastor et 4 autres personnes, Pastor appelle Ramdani après de manière insistante. Il dit que c'est son ami et que quand il n'arrive pas à joindre quelqu'un, il insiste. Il l'appelle avec son abonnement, pas avec un autre téléphone.

D9600 contacts avec Ramdani

D2219 sur le séjour saoudien

- **Questions de la défense**

Avocate de Ramdani

En téléphonie, il n'y a pas de corrélation entre les déplacements dans le Nord de Ramdani et les appels de Pastor.

Pastor dit qu'il n'y a un qu'un numéro de Ramdani et il l'appelle sur cette ligne officielle sur laquelle il n'y a pas de problème. Donc c'est sa ligne habituelle.

Sur la buanderie, elle est sur deux étage, Ramdani était en haut, et Pastor en bas, les responsables et surveillants surveillent, ils ne pouvaient pas monter et descendre comme ils le voulaient, Ramdani ne participait pas aux challenges de sourates.

Sur le pique-nique, Ramdani n'y était pas.

Sur le mariage, Ramdani était présent. Sur la secte de la buanderie, il y avait beaucoup de monde à son mariage, même des gens qu'ils ne connaissaient pas, il y avait Milady, Mehdi.
(...)

Sur sa connaissance de contact entre Belhoucine et Ramdani, Pastor ne sait rien du tout.

Avocat de Pastor

En sortant de Villepinte, Pastor s'installe à Epinay, et non chez sa mère car il est interdit du 92. Il est seul.

Quand il passe en commission pour un aménagement, il est déjà libérable, il devait porter un bracelet à la fin de l'année. Un soir dans sa cellule, la direction ouvre avec les surveillants, et lui disent « vous être libérables immédiatement, préparez vos affaires, vous sortez. » Il est donc sorti et a appelé sa sœur pour qu'elle vienne le chercher, il n'a pas eu de suivi, sans aménagement, c'était une sortie sèche, il rentrait dans le 93 chez lui.

Sur le 3 janvier, l'avocate demande s'il se souvient de la manière dont la question a été posée ; ils sous entendent qu'il est venu déposer des armes.

Sur son souvenir de la question, cote D7273 il semble que Coulibaly reste 30 minutes avec Pastor, Pastor répond qu'il ne se souvient pas (...)

Sur le 5 janvier, et la question qui lui a été posée : « qu'est ce que vous avez fait pendant tout ce temps avec Coulibaly ». Son avocate demande pourquoi n'a t-il pas dit qu'il avait passé plein de coups de téléphones.

Pastor dit que tout s'est mélangé dans sa tête. Il y avait de la trahison, il essayait de s'éloigner de Coulibaly. L'avocate dit qu'il aurait du dire qu'il avait passé du temps au téléphone ce jour là, car c'est le cas.

Avocate 3 Pastor

Sur le témoin qui était avec Pastor dans la voiture quand Pastor a appris que Coulibaly était l'auteur de l'attaque de l'Hypercacher, à la question : « avait-il l'air d'avoir peur ? », le témoin avait répondu qu'ils étaient allés aux fiançailles.

Pastor dit qu'il a eu peur, qu'il a touché les armes, et il y avait le doute que Coulibaly ait utilisé le disque dur sur son ordinateur, il y a aussi la journée passée avec lui.

Il savait qu'ils allaient venir le chercher, il dit qu'il n'arrivait plus à réfléchir, il était paralysé.

Il n'a pas présenté Coulibaly à sa mère et sa sœur car sa mère n'aime pas qu'il fréquente des individus de prison et sa sœur voyait ses amis très proches mais il ne lui a pas présenté Coulibaly. Ramdani, lui, est déjà venu chez sa sœur, il est même déjà allé chercher sa nièce à l'aéroport. Sa sœur, elle a sa vie et sa famille.

Sur sa femme trop religieuse, il a dit à Coulibaly qu'elle était trop religieuse, qu'il y avait trop de restrictions d'un coup. Pastor dit qu'il aime bien rigoler. Il a expliqué à Coulibaly que ça se passait mal ; qu'il aimait la télé, la PlayStation, que la c'était trop et que ça n'allait pas tenir et Coulibaly lui avait répondu qu'il fallait patienter etc.

Sur sa sœur dont il est proche qui est de confession juive, Coulibaly savait que la sœur de Pastor était de confession juive, il n'avait pas eu de réaction bizarre.

Pastor dit qu'il y a de l'antisémitisme en France, dans les prisons, et encore dans les promenades, il y a des croix gammées sur les murs, il s'est battu plein de fois avec des gens à cause de ça. On lui disait qu'il était juif, on lui disait de manière virulente. Les grands du quartier l'appelaient « le juif » quand il était petit à cause de ses noms.

Sur la personnalité de Coulibaly cachée à Pastor, c'est peut être lié au fait que Coulibaly savait que Pastor avait de la famille juive.

A tout le monde, Coulibaly a caché qu'il était antisémite. Pas une fois il n'a fait d'allusion à ce type de chose devant Pastor et il savait très bien que dans sa famille ils étaient juifs, musulmans et catholiques dit l'avocate.

S'il avait découvert ça chez Coulibaly, ça aurait été fini dit Pastor.

Un ami qui montre des vidéos de Syrie comme a fait Coulibaly, pourquoi cela n'a pas été rédhitoire demande l'avocate, Pastor dit qu'il n'a pas calculé. Il en avait déjà vu, pour lui ce n'était pas nouveau, il n'a pas calculé.

Il n'a pas eu de discussion avec Coulibaly, il a coupé court et n'est pas rentré dans des grandes discussions de religion. Coulibaly a bien vu que ça n'intéressait pas Pastor.

Coulibaly l'aimait bien parce que Pastor était sociable, il le faisait rire, il le charriait mais il n'était pas quelqu'un de mauvais ou de fermé. Pastor se décrit comme de nature profonde, et dit que quand les gens trainent avec lui, c'est parce qu'il est « fofou » etc, il se dit marrant.

Sur l'autorité de Coulibaly sur Pastor, la façon dont fonctionne le duo, Pastor dit que c'était quelqu'un de gentil avec lui, Coulibaly lui faisait des gâteaux, c'était un ami, comme un grand du quartier donc « on ne fait pas des choses devant eux » par respect dit il, mais Coulibaly ne l'a jamais menacé ni tabassé. Il y avait une forme de respect entre eux. Coulibaly avait une dimension religieuse, il faisait ses prières. C'était un ami.

Sur l'ouverture du coffre et la manipulation des armes, Pastor dit qu'en voyant les armes, il s'est dit que Coulibaly pouvait être mêlé à un trafic, ça ne l'aurait pas étonné mais de là à ce qu'il assassine des gens, il n'a pas pensé.

II. Audition de Nathalie MAAREK née PASTOR, témoin en lien avec PASTOR ALWATIK

La sœur de Michael PASTOR.

Sur la personnalité de Pastor, c'est son petit frère, ils ont 17 ans d'écart, ils n'ont pas grandi ensemble mais se sont toujours fréquentés car elle est proche de la mère de Michael, son père est parti très tôt.

Quand elle est devenue maman, 5 ans plus tard, elle l'a vu beaucoup plus souvent, elle a 5 enfants, ils ont passé beaucoup de moments ensemble.

Avant, Pastor a fait de la prison, la deuxième fois a été difficile, ils lui ont en ont voulu, c'était pour des trafics de stupéfiants, elle pense que c'était en réaction à la mort de son père.

Le temps de la détention, Pastor avait un téléphone en prison donc ils parlaient énormément, il lui apporté un grand réconfort en plus car elle divorçait. Il est ensuite venu vivre chez elle mais il était interdit de 92, donc sa mère avait pris un appartement à Epinay. Il s'est installé à Epinay, a travaillé dans le dépannage et se sont encore plus rapprochés à ce moment là. Surtout qu'il était devenu un homme, ils ont commencé à se confier l'un à l'autre, ils sont rentrés plus dans des confidences personnelles.

Ils étaient très proches donc entre les deux prisons ils se sont vus presque toutes les semaines.

Elle dit qu'elle est juive, que la mère de Pastor a été très malade, elle a eu un cancer, il s'en est voulu. Ils se sont tous rapprochés avec ça et avec ses enfants aussi. Quand Pastor venait chez elle, tout le monde était content. C'est un homme gentil et présent, attentionné décrit-elle. Elle dit que Pastor a toujours été là pour sa maman, pour elle et les enfants.

Puis, il y a eu les attentats avec la tuerie de Charlie, ça a bouleversé tout le monde, le soir même il était chez elle. Il avait un projet de racheter une petite pizzeria donc il était venu lui demander ce qu'elle en pensait. Ils ont parlé aussi des attentats horribles. Après ils ne se sont pas revus. Le vendredi, il y a eu la policière qui s'est fait tuer, après il y a eu l'hypercacher qui a été un tsunami, une de ses meilleures amies vit tout près. C'était une horreur dit-elle, de nouveau la communauté juive a été prise à partie, n'avait pas de lien

avec Charlie. Là, elle n'a pas vu son frère pendant quelques jours. Ils se sont vus quelques jours après. Il était 23h30, il a téléphoné à sa sœur, il était en panne vers Epinay, et il lui a demandé de venir le chercher. Elle l'a récupéré et sur le chemin il lui a dit qu'il avait connu « ce monstre » dit elle, elle dit qu'elle était tellement crevée, qu'elle n'a pas réagit, et lui ne lui a pas dit qu'il l'avait vu deux jours avant. Elle n'a pas pensé que c'était un ami, elle pensait que c'était une connaissance et avec le recul elle se dit qu'elle aurait du lui poser des questions.

Puis, il s'est fait arrêter.

Maintenant la question est de savoir dans quelle mesure il est religieux, elle, elle dit qu'elle est de confession juive, que ses enfants sont juifs, ils ont été à l'école juive pendant toute leur scolarité. Elle dit que Pastor a touché les armes ce « crétin », qu'il a côtoyé un monstre (...) elle sait qu'il n'a rien vu, et qu'il se demande comment Coulibaly, homme gentil avec lui a pu être aussi monstrueux.

Pastor est musulman mais pas de naissance, car leur père est catholique, il n'y a que sa maman qui est musulmane mais n'est pas pratiquante.

Sur le mariage, quand Pastor a dit qu'il allait se marier avec une voilée, elle a rigolé car trouvait que ça ne correspondait pas à son frère, elle n'était pas là pour le mariage religieux, elle ne s'est pas inquiétée, elle savait que ça ne tiendrait pas. Elle savait qu'il y avait une femme avant et que la jalousie avait du jouer un rôle important dans tout ça. Il s'est tourné bêtement vers ce monstre, Coulibaly pour lui demander de lui présenter quelqu'un et de lui donner une femme religieuse, peut être qu'il a pensé que ça allait être plus rapide. Au fond ce qu'il voulait c'était d'être papa, peut être que sa famille a joué là dedans car ils sont nombreux. Il a toujours voulu être père.

- **Questions du président**

Elle dit qu'elle avait de bonnes relations avec son frère, à Villepinte, elle lui téléphonait.

Sur les conversations téléphoniques et son approfondissement de la religion musulmane de Pastor, elle pense qu'il s'est mis à lire le coran. Il a grandi avec sa mère musulmane, c'est une façon d'appartenir à une famille, elle, elle a grandi avec sa mère juive et c'était pareil pour elle.

Elle dit que Pastor s'y intéressait pour appartenir comme à une famille mais rien d'inquiétant dans ses paroles. Rien qui puisse éveiller quoique ce soit.

A sa sortie de prison, elle n'a pas senti de changement radical, il s'intéressait aux religions de manière générale, pourquoi faire telle fête chez les juifs, aux symboles. Eux la religion, ils ne la vivent pas comme une obligation et lui c'est pareil, c'était enrichissant, il lui racontait sa religion et elle aussi. Il échangeait avec les enfants en école juive.

La seule chose quand il s'est marié il a laissé pousser sa barbe mais elle n'a rien vu de mal. Au premier abord, quand il était venu dîner avec sa femme, elle était habillée tout en rose, voilée, lui avait la barbe longue mais elle a pensé qu'il faisait ça plus pour que ça marche. Sa femme, ça avait l'air d'être une femme qui croyait en dieu, sa religion, qui suivait les préceptes, elle n'avait pas l'air fermée d'esprit décrit-elle. Elle était sûre de toute façon que ça n'allait pas marcher.

Sa mère était hostile à ce mariage, il y a avait une envie d'enfant de Pastor car il en parlait tout le temps, c'était très important pour lui. Il aime sa maman au delà du possible, mais sa

maman n'est pas facile dit-elle, elle a été énormément blessée par le départ de son père, elle est sous tranquilisant depuis et il ne fera plus rien qui puisse lui faire de la peine mais là c'était un mariage et elle est réfractaire au religion ostentatoire, elle pensait à son fils, elle lui a dit non mais elle ne devait pas être catégorique. Pastor a du passer outre parce que lui voyait le côté famille-enfants. Il y avait aussi le problème que sa précédente petite amie voulait un grand mariage, une belle bague et lui savait qu'il n'avait pas les moyens, donc il devait se dire qu'il n'avait pas tellement le choix de cette situation, et en choisissant une religieuse ça serait plus simple.

Elle pense que c'était un peu par dépit.

Le mariage a été célébré le 9 août, ils se sont séparés le 3 novembre, entre temps elle a vu son frère.

Quand il lui a dit qu'il allait se marier, elle ne le prenait pas au sérieux. Il a toujours été très respectueux à l'égard de sa sœur, il était venu un soir avec sa femme chez sa sœur, elle a revu la femme de son frère avant la fin du mariage, en octobre peut être, elle explique qu'elle avait eu un problème de voiture, elle avait appelé son frère, il était venu la chercher, il y avait un problème de roue, Pastor avait demandé de l'aide à un copain, en attendant ils ont parlé, il lui a dit que sa relation c'était n'importe quoi, qu'elle lui avait enlevé la télé, et la sœur a dit « t'aurais du m'écouter », ils ont plaisanté.

Après sa fille Margaux était souvent avec Pastor. Ils ont continué à beaucoup se voir. Ils se téléphonaient souvent.

(...)

Ca lui arrivait de dormir chez sa sœur, elle avait une grande maison à Saint Cloud. Elle a le souvenir qu'il avait dormi une fois, et un matin comme elle a une grande cour devant chez elle, elle la prête souvent à un rabbin, Pastor avait alors aidé à monter une structure métallique.

La fois où il est venu chez elle c'était le 5 janvier, au départ elle ne savait pas comment il était venu car normalement il gare la voiture dans la cour. Il est resté un petit peu, il a récupéré un sac de vêtements propres et quand il est parti, il est monté en passager et a mis le sac à l'arrière de la voiture.

Ils se revoient le 7 au soir, le soir des attentats de Charlie Hebdo. Ils en parlent ensemble. Les attentats de l'hypercacher les ont plus secoué que Charlie, même si horrible de tuer pour des caricatures. Quand il vient les enfants sont là donc ils n'ont pas parlé de ça toute la soirée.

Sur l'attentat de l'hypercacher, son frère est passé quelques jours après. Ils en ont parlé. Dans la voiture ils en ont parlé, ils étaient horrifiés, elle dit qu'elle était très fatiguée ce soir là et il lui a dit dans la voiture « ce mec là, j'étais avec lui en prison » sur le coup, elle n'a pas réagi, elle pensait que c'était juste un détenu et pas une relation amicale.

Quand il lui a dit ça, elle ne s'est pas rendue compte d'un malaise de sa part et maintenant avec le recul et la façon dont il lui a dit, elle dit qu'elle n'a pas attrapé la perche car il a parlé

vite d'autre chose, il ne savait pas comment lui dire. Elle comprend maintenant que c'était et c'est toujours une honte d'être lié à ça, et d'autant plus vis à vis d'elle car elle fait partie de cette communauté.

Sur la journée du 5 et ses souvenirs de comment il était habillé, elle croit qu'il était en pull. Elle connaît la problématique de la parka mais elle ne veut pas dire de bêtise.

Sur l'ordinateur de sa fille, elle sait que c'est 2013-2014, c'était un vieux mac, sa fille lui avait donné car son père en a offert un autre à sa fille, elle ne sait même pas s'il marchait. Elle ne sait pas si Pastor s'en est servi.

Dans le cadre de cette affaire, ses filles vont le voir avec elle, la mère de PASTOR, et quelques amies. (...)

Sur ce que Pastor dit de tout ça, au départ les premières fois où elle va le voir, elle n'est pas seule, donc leurs échanges sont assez légers. Par contre quand ils sont à deux, ils en parlent, il lui raconte, le grand sujet c'est qu'il n'arrive pas à comprendre comme cet homme si gentil avec lui a pu faire ça. Après il parle de son mariage et plein d'autres choses.

Sur sa pratique de la religion, de son mariage avec une salafiste, sa fréquentation de Coulibaly, il en parle. Sa religion il n'a pas été plus ou moins religieux. La religion, il faisait la prière dans la mesure du possible, il faisait le ramadan, ça n'a pas changé.

Après elle dit que c'est l'horreur d'avoir pu être ami avec un homme pareil sans savoir, et ce mariage avec son ex femme, il l'a regretté. Ce qui est grave, c'est d'avoir fréquenté quelqu'un qui a perpétré des attentats, dit-elle. Quand il prépare un truc pareil Coulibaly, elle pense qu'il n'a pas communiqué son projet à « la terre entière » et elle dit qu'elle n'a pas le moindre doute que son frère n'était pas au courant.

Sur le double nom – prénom de son frère, PASTOR ALWATIK, Nézar, Michael. Quand sa maman était enceinte, son père pour la faire participer à l'évènement lui a demandé de choisir un prénom, c'est elle qui a choisi Michael, et sa mère a choisi Nézar, mais le prénom qui lui a été le plus donné c'est Michael, le nom officiel c'est Nezar Pastor. Le père quand il est parti ne l'a pas reconnu et donc à 6 ans, il a choisi de garder Michael.

Et pour le double nom de famille, l'état civil a mis les deux noms.

Dans son enfance, on disait de lui « le juif » a t-il déclaré. Elle dit qu'il n'a jamais caché qu'il avait une famille juive, il y a trois religions dans leur famille, ils ont trois religions. Dans les banlieues, il y a plus de musulmans et c'était une manière de le taquiner ; c'était quand il était plus jeune.

- **Questions des parties civiles**

Avocat 1

Le 5 janvier, quand il passe chez elle pour récupérer le sac, à ce moment là, il n'a pas de chambre, les vêtements de Pastor sont dans sa chambre à elle. C'est un sac qu'elle avait réparé, elle avait lavé les vêtements etc.

Elle ne se souvient pas s'il l'avait prévenu de son passage.

Sur le sac, elle croit qu'il l'a mis à l'arrière de la voiture mais n'est pas sûre à 100%. Elle a vu qu'il ne montait pas côté conducteur. Ce n'était pas des habits qui étaient là depuis 2 ans. Ce sont des vêtements qu'il laissait trainer quand il passait, dormait etc. Pourquoi il est venu ce jour là, elle ne sait pas.

En décembre 2014, il est venu à Noël. Mais pas de souvenir. A Noël, il n'a pas déposé de sac chez elle.

Avocat 2

Elle confirme les propos selon lesquels elle a été comme un père pour lui, surtout quand il était jeune. Ils se ressemblent physiquement en plus ; il y a toujours eu beaucoup de respect l'un envers l'autre.

Avant le mariage, il avait de la barbe effectivement. Ses filles adoraient et lui disaient de la garder. Elle a trouvé qu'il avait plus de barbe quand il s'est marié, il l'a gardée un peu plus longtemps mais elle pense que c'était pour faire plaisir à sa femme.

Elle n'a pas pensé que son frère était en train de changer. C'était tellement impossible que ça ne lui venait pas à l'idée.

Elle n'a pas eu plus d'inquiétude sur ce mariage, il était toujours aussi câlin, aimant, marrant.

A l'époque, elle ne savait pas que c'était par Coulibaly qu'il avait rencontré cette femme.

Pour elle, il s'était marié pour fonder une famille. Aucune inquiétude et même a posteriori. Elle n'a constaté aucun changement, il ne se passait rien d'anormal ou de suspect.

Sur l'influence concrète de Coulibaly sur tous les choix de vie de Pastor, elle dit que non, son frère quand il donne sa parole, elle parle du mariage, il s'était engagé là dedans, même s'il s'est dit qu'il faisait une erreur, il ne savait pas comment faire marche arrière, d'avoir promis quelque chose à une femme etc. elle ne pense pas qu'il était sous la coupe de Coulibaly. S'il était rentré dans la religion rigoriste, il y aurait eu des signes vis à vis d'eux, une gêne, il serait venu moins souvent alors que rien a changé, ils ont fêté Noël, Hanoukka, toutes les fêtes liées aux religions respectives.

Sur l'antisémitisme en détention, elle dit que Pastor ne lui a pas dit précisément mais elle imagine que ça doit être le cas. Pareil au cours des promenades, ils n'ont pas parlé de ça. Elle n'est pas allée le voir à Villepinte car elle était en plein divorce, ses préoccupations étaient autre de savoir s'il y avait de l'antisémitisme en prison.

Sur le fait que dans les prisons, ils ne se serrent pas la main en prison selon les religions, ils n'en ont pas parlé.

Elle pense qu'ils ont eu le même cheminement vis à vis de la religion, ils ont un peu toutes les religions entre les parents, c'était une quête spirituelle et pas vraiment identitaire, c'était histoire de s'accrocher à quelque chose. C'était un soutien, en plus sa mère était malade et il a pensé que ça avait été déclenché par sa faute. Il s'est tourné vers la religion comme un soutien. Les musulmans, même très religieux, ne sont pas tous djihadistes ou terroristes.

Sur les Shabbats que Pastor passe chez elle etc., et le fait qu'il devienne plus religieux et qu'il lui dise ou pas, elle dit qu'elle voit mal son frère venir chez elle, faire semblant de venir s'intéresser à la religion parce qu'il s'est radicalisé, elle voit pas ou ça pourrait mener, sa réponse est non. Venir chez elle embrasser sa famille et en même temps préparer un attentat à l'hypercacher où elle est déjà allée et où elle aurait pu être, elle ne voit pas.

Avocat 3

Sur le parcours religieux de sa famille et de quand elle est devenue juive, elle est née catholique, sa mère est bretonne, son père est catholique français né au Maroc, elle ne s'est pas posée de question sur Dieu. Sa mère était athée et sa grand mère maternelle était croyante catholique. Elle a grandi sans se poser de question, à 19 ans, elle a connu son premier mari qui est juif, il avait une très grande famille, avec cette religion qui rentre dans sa vie, qui lui met de la lumière dans sa vie. Au départ elle ne pense pas à se convertir et un an avant la naissance de son premier enfant, elle est allée à Jérusalem, son mari l'a amenée au mur, il s'est passé quelque chose et à partir de là elle est devenue juive, elle a commencé les fêtes etc...

- **Questions de l'avocate générale**

Elle a su qu'il avait vendu l'ordinateur après à la sauvette car avait besoin d'argent mais ne sait pas quand.

Sur la parka, il avait d'autres manteaux, un noir notamment qui était à elle. Elle croit qu'elle l'a déjà vu avec cette fameuse parka, mais aussi avec sa doudoune qu'il lui avait piqué.

Sur le mariage, elle aurait voulu être là mais Pastor a expliqué qu'il y aurait que des hommes donc a laissé tomber en plus elle n'était pas là ; et il lui a dit que s'il y aurait un mariage à la mairie, elle serait là.

Avant les faits, Pastor n'a pas parlé de sa relation avec Coulibaly.
Il avait son libre arbitre, il pouvait être influençable mais à faible mesure.

- **Questions de la défense**

Sur le moment où Pastor lui dit que le mariage est terminé, elle n'a pas de souvenir d'une conversation précise, elle se souvient de celle où il lui dit que ça se passe pas bien, le taquine etc mais ils n'en parlent pas longtemps.

Elle pense qu'il avait honte de se marier avec une personne qui était à l'opposé d'eux, de leurs pratiques religieuses, ça l'arrangeait que sa famille n'assiste pas à ça. (...)
Elle a trouvé sa femme sympathique, elle a été correcte, n'a pas fait de remarque, le fait qu'elle vienne en rose, ça l'a touchée, elle s'est sentie moins agressée, c'était une soirée normale, rien de très fou, ils ont parlé très légèrement de religion, il y avait que son dernier fils qui était présent et quand il a quitté le salon, elle a alors enlevé une partie de son voile. Dans ses propos, c'était plus une femme qui est religieuse, rien ne l'a choqué dans sa façon de parler.

Elle ne s'est pas posée de question sur la relation entre son frère et sa femme, lui avait fait ce choix, c'était sa vie, elle lui avait dit ce qu'elle en pensait. Elle était contente pour lui car l'imaginait avec ses enfants mais en même temps se disait que ça allait, peut être, être compliqué.

Sur les vidéos de Coulibaly sur la Syrie, et que Pastor est passé vite à autre chose, c'est cohérent, c'est pas le genre à regarder ça, dit-elle.

Sur une écoute téléphonique de son frère, où il rigole sur Charlie Hebdo. Pastor ne dit pas de ne pas rire la dessus. Elle trouve ça très déplacé lu comme ça. Mais elle ne peut pas savoir, peut être qu'il a ri par politesse, qu'il trouvait ça drôle d'une manière, c'était peut être de l'humour déplacé mais ça ne ressemble pas à son frère.

Sur l'arrestation de son frère, elle l'a su par sa maman qui l'a téléphoné en panique. Puis elle l'a su par la télé aussi, ils ont assez vite compris. Elle était terrorisée à ce moment là, qu'il est pu se retrouver mêlé à quelque chose de pareil. Le moment où Pastor lui a parlé de Coulibaly dans la voiture lui est revenu à ce moment là.

III. Audition de Chaineze HAMOUCHE, témoin en lien avec PASTOR ALWATIK

33 ans, infirmière.

Sur ce qu'elle peut dire de Pastor, elle l'a connu dans le cadre d'un mariage religieux par l'intermédiaire de Hayat B qu'elle a connue par la voisine de son cousin. Ça se savait qu'elle voulait se marier de manière religieuse, et on lui a proposé Pastor.

Hayat B était la voisine de son cousin mais elle dit qu'elle ne la connaissait pas de manière proche.

Sa famille s'était pris de compassion pour sa voisine car était seule et son mari était en prison. La voisine lui a demandé si elle cherchait à se marier. Elle a dit oui, on lui a proposé Pastor en expliquant qui il était, sa profession, son âge, personne musulmane. C'est dans ces circonstances qu'elle l'a connu.

Sur leur mariage, elle ne connaissait pas Hayat B avant qu'elle ne vienne à son mariage, elle était venue du côté des femmes. Chaineze H s'était assurée de certaines conditions avant, elle voulait quelqu'un qui était du même bord religieux qu'elle, pour qui la religion est importante, quelqu'un qui avait un intérêt pour sa religion et pas un simple intérêt anodin, avec une pratique religieuse importante. Avec Pastor, ils se sont mariés religieusement et une semaine après elle s'est rend compte que la personne qu'elle pensait épouser n'était pas du tout la personne à laquelle elle pensait. Elle a vu qu'il n'était pas du « même bord religieux » qu'elle. Ils croyaient au même Dieu mais ils n'avaient pas les mêmes conditions religieuses. Elle répète le terme de « même bord religieux ». Pastor lui avait dit que la religion l'avait touché en prison et que c'était une nouvelle personne, ça l'a touché elle, elle s'est dit que tout le monde avait le droit à être pardonné à partir du moment où on se repenti, dit-elle. Vu que c'est la religion qui l'a appelé en bien, il n'y a pas de raison, elle a eu confiance, elle explique y avoir cru. Après elle a vu dans ses paroles des ambiguïtés, puis

après ça s'est confirmé, dans sa façon de pensée, le comportement, les paroles, et ça s'est confirmé lorsqu'il y a eu un repas où il avait invité Hayat B et Coulibaly, Belhoucine et Imen, les femmes étaient d'un côté et les hommes de l'autre, elle pensait que c'était pour se réunir, et là Pastor lui a dit que Mehdi Belhoucine allait faire un rappel religieux, pareil, c'était assez virulent, dit-elle ; elle ne se rappelle plus du titre du rappelle, mais ça incitait à la haine et à la rébellion. Elle a ensuite échangé avec Imen et Hayat B qui ont vu qu'elle était surprise et qui lui ont dit que ça serait comme ça deux fois par semaine, elle a dit que ce n'était pas possible, qu'elle n'aurait pas accepté si elle avait su, elle ne voulait pas en entendre davantage.

Chaineze H décrit qu'il fallait que les femmes sortent les premières et la Hayat B et Imen ont vu sa répulsion, elles étaient surprises. Chaineze H leur a dit qu'elle était pas d'accord, que c'était grave ce qu'il avait dit, Imen a dit (...) (*Inaudible*). Chaineze H leur a dit qu'elles ne savaient pas ce qu'elle avait dans le cœur et que donc son amitié s'arrêtait là. Une chose est sûre dit-elle, c'est clairement pas comme ça qu'il fallait penser. Après c'est devenu houleux et c'est ce jour où elle a pris conscience qu'il y avait une ambiguïté religieuse.

- **Questions du président**

La religion pour elle était vitale et primordiale donc dans le mariage la dimension religieuse était quelque chose de très important. Elle a indiqué se revendiquer comme salafiste.

Dans la religion musulmane, le Président demande en quoi le salafisme se différencie-t-il d'autres musulmans car c'est elle même qui a dit qu'elle cherchait à se marier avec quelqu'un qui comprenne et qui soit de même doctrine qu'elle et pas un musulman lambda.

Elle dit qu'elle a précisé ça car c'était le sujet de discorde dans le couple. En soit elle est musulmane et pas salafiste, c'est juste la différence dans la croyance, c'était pour se démarquer, elle voulait le préciser dans un mariage car cherchait vraiment à se marier avec quelqu'un comme elle. La différence, c'est qu'il y a le coran et la souna, qui nécessite une compréhension des textes car on ne peut pas faire tout et n'importe quoi dit-elle, il faut comprendre sa religion pour ne pas s'égarer, c'est la science qu'on va avoir de la religion qui va permettre d'éviter les dérives, c'est pour éviter les sectes, c'était pas prétentieux quand elle a dit qu'elle était salafiste mais c'est pour mettre en garde des dérives et c'était important de le dire dans la perspective d'un mariage, explique t-elle.

Sur le mariage, elle avait indiqué qu'elle voulait se marier et que pour elle la religion était importante et elle voulait trouver quelqu'un qui avait les mêmes règles qu'elle, elle l'avait dit dès le départ.

Elle dit que le mariage a duré peu, que sur le plan personnel, Pastor était gentil, ça aurait pu bien se passer sauf qu'elle considérait que sa pratique de la religion n'était pas conciliable avec la sienne.

Elle confirme que c'était bien ça à l'origine de la séparation.

Hayat B et Coulibaly, elle dit qu'elle ne les connaissait pas avant. Elle savait que Coulibaly était venu chez ses parents pour attester que Pastor donnait certaines garanties. Leur faute a été de ne pas se renseigner sur les deux, c'est la seule fois où elle l'a rencontré.

Elle a indiqué que Coulibaly s'était porté garant de Pastor disant qu'il garantissait qu'il était conforme à ce qui était recherché par la personne qui voulait se marier.

Elle le connaissait sous le prénom de Nézar. C'est Coulibaly qui avait pris contact et c'est son frère qui après la réunion avait dit que c'était bon.

Son frère à elle, pratique mais il est moins rigoriste qu'elle, mais il savait ce qu'elle voulait.

Le mariage a eu lieu sur un jour qui arrangeait tout le monde. C'était un accord commun. Il y avait des témoins, les siens à elle, c'était son oncle. Et il y avait son père.

Concernant les témoins de Pastor, il y avait Coulibaly.

Sur sa première rencontre avec Pastor, la première fois quand il est venu chez ses parents, c'était un ou deux mois avant le mariage.

Sur son choix d'épouser Pastor et sa décision, elle l'a fait avec son libre arbitre, c'était quelqu'un qui lui correspondait, dit-elle.

Elle avait préparé des questions à poser à Pastor et ça semblait correspondre. Elle a déclaré par la suite qu'elle ne s'était pas assez renseignée et qu'elle s'était trompée.

Elle avait dit à Pastor qu'elle vivait en France mais que son but était d'aller dans un pays musulman, c'était important pour elle, elle voulait s'assurer qu'ils avaient les mêmes projets, elle avait précisé qu'elle n'était pas fermée au Maghreb, l'Algérie ou l'Arabie Saoudite, elle ne voulait pas ceux en difficulté géopolitique comme le Yémen.

En ce qui concerne Coulibaly et Hayat B, elle dit qu'elle n'a jamais parlé avec Hayat B avant la fois où ils sont venus chez Pastor. C'est à ce moment là où elle a bien parlé avec elle et qu'elle s'était plus dévoilée, Hayat B ne souhaitait pas aller dans les mêmes pays qu'elle, elle disait qu'il fallait aller en Syrie et que de toute façon les pays dont elle parlait c'était des pays de mécréants car les gouverneurs étaient des mécréants.

Sur la participation de Pastor dans ces discussions et ses idées sur l'Etat islamique, daesh, la Syrie, elle dit qu'ils étaient en désaccord car à une semaine du mariage, Pastor avait eu un propos équivoque en disant que le roi du Maroc était un mécréant, elle lui a dit qu'il ne pouvait pas dire ça, que ce genre de propos étaient dangereux, dit-elle. Comme elle n'avait pas les armes pour débattre, et lui non plus, ils ont laissé le sujet de côté, car quand ils en parlaient ils n'avaient pas le même avis.

Il fallait que chacun s'informe plus sur sa religion.

Sur le fait qu'elle ait pensé qu'il était takfiriste, il avait dit que non. Mais elle avait dit que les personnes qui disaient mécréants les gouverneurs et qui appelaient à la violence, c'était cette idéologie là, une interprétation brute des textes qui justifie les actes violents.

Sur ces désaccords, qu'il fallait aider les gens en Syrie (*Inaudible*), autre chose lui faisait penser qu'il avait ces idéologies là, le fait qu'il fallait montrer de n'importe quelle manière qu'on est contre les autorités. Par rapport aux peuples opprimés notamment. Elle dit qu'il était très gentil. (*Inaudible*)

Sur les vidéos de propagande qu'il aurait pu regarder au nom de l'islam, elle dit qu'il approuvait ces actions. Il regardait des vidéos. Elle avait regardé une fois car c'était sur une clef USB que quelqu'un lui avait donnée, elle avait regardé avec lui et elle dit qu'elle n'a plus laissé son ordinateur après.

C'était une curiosité ou pour approuver, convaincre son entourage demande le président, elle répond que c'était des actions à légitimer selon Pastor, qu'il attestait en tout cas le contenu des vidéos, dit-elle.

Sur leur couple, ils habitaient chez lui quand ils étaient mariés. Mais ses affaires étaient encore dans son appartement, donc elle était entre les deux domiciles, et quand elle avait cours d'arabe, c'était plus simple pour elle d'être chez ses parents.

Sur son but à elle et celui de Pastor, ils voulaient tous les deux des enfants.

Sur leur vie de couple, elle n'était pas tout à fait normale, il y eu un froid sur une première conversation, puis après un autre problème au sujet de la relation avec sa mère, Pastor voulait vivre avec elle, et elle n'était pas pour. Elle explique qu'elle aurait voulu le savoir avant. Donc les relations étaient très tendues à un moment, c'était une accumulation.

Sa mère n'était pas d'accord avec le mariage. La mère de Pastor était venue dans sa famille. Mais elle avait du mal avec ce mariage. C'était pas l'épouse qu'elle voulait pour son fils. Mais Pastor lui avait dit qu'il n'allait pas attendre sa mère car elle ne donnerait pas son aval.

Sur son mode de vie et son éducation, elle a été élevée avec l'islam dans les mêmes principes qu'elle a aujourd'hui. Ses parents l'ont laissé choisir le chemin qu'elle voulait prendre ;

Physiquement, il était comme il fallait qu'il soit pour avoir l'apparat d'un musulman. Il avait les critères qu'elle recherchait par rapport au type d'homme qu'elle recherchait musulman.

Sur le pique-nique de l'association et le but de celui-ci, il y avait un flyer qui circulait sur internet, le but était de soutenir les anciens détenus (Inaudible), ça semblait bon enfant dit elle, il y avait des femmes de détenus et ils parlaient des personnes emprisonnées.

Sur la doctrine de ce pique-nique, c'était un pique-nique qui était ouvert aux musulmans en soutien aux détenus, beaucoup de personnes de cet apparat, on voyait qu'elles étaient musulmanes dit elle.

Quand elle s'est aperçue que le mariage posait des difficultés, c'est là où il va y avoir un rappel de Belhoucine et sa femme.

Sur l'initiative de ce rappel, Pastor lui avait dit qu'il y aurait des couples chez eux, et quand ils sont arrivés, Pastor lui a dit qu'ils allaient faire un rappel, et elle a compris à ce moment là que c'était pour lui dire quelle idéologie était la bonne. Elle a eu l'impression que c'était le rideau qui se levait et qu'on lui disait qui était qui. Il lui a dit qu'il avait fait l'erreur de lui en parler trop tôt. Ce jour là, elle est tombée des nues dit-elle, et a compris qu'ils pensaient comme cela.

C'était peut être moins flagrant que les autres chez Pastor car il n'avait pas la science, n'avait pas les textes, c'était pas du même niveau mais il adhérait, explique t-elle.

Le plus instruit religieusement était Belhoucine. Dans le rappel, il y avait les hommes et les femmes. C'était dans deux pièces différentes. Les hommes étaient dans la chambre de Pastor avec une porte entre ouverte et elles, elles étaient dans la salle à manger. Elle entendait ce que disait Belhoucine, cela s'appliquait aux femmes et aux hommes.

Ils étaient dans la doctrine takfiriste, dit-elle.

Elle avait compris qu'il allait y avoir d'autres rappels. Finalement, il n'y en a pas eu d'autres car elle a dit qu'elle ne souhaitait plus entendre ça car n'avait pas la science de débattre.

Sur Coulibaly et son discours particulier là-dessus, elle a parlé surtout à son épouse ce jour là dit-elle.

Sur ce qu'a fait Coulibaly, son discours anti-juifs, d'appel à la haine etc., elle n'avait pas entendu qu'il allait les tuer mais il y avait un discours racial. Elle a entendu un discours antisémite car il était sensible à la situation des palestiniens, disait que les musulmans étaient opprimés par les juifs.

Sur les vidéos en Syrie, dans le discours et une haine anti juifs disant qu'il fallait les persécuter, elle dit que pour eux c'était des ennemis de l'islam, ils n'en disaient pas du bien.

Sur les actes de Coulibaly, elle était choquée mais pas surprise. Les pensées de Coulibaly étaient trop ambiguës. Ce genre d'idéologie amène à ça. Il y a les penseurs et les exécuteurs. Il y avait une cohérence entre son discours et les actions dit elle.

Ses pensées étaient la source de ces actions là. C'est ce qu'elle avait déjà dit devant les juges d'instruction. Elle dit que Coulibaly avait les idées beaucoup plus claires et affirmées que celles de Pastor, même si elle n'a jamais parlé directement avec lui ce qui fait qu'elle n'était pas totalement surprise quand elle a vu ce qui s'est passé, même si elle pensait pas qu'il irait jusque là. Leurs pensées montrent jusqu'où ils sont capables d'aller.

L'acte en lui même ne la surprend pas tant que ça.

Elle était dévastée quand elle a appris ça, ça la renvoyé à beaucoup de choses, ça lui a provoqué du dégoût, qu'elle ait côtoyé une telle personne, qui est rentrée chez elle, dans sa famille, c'est du dégoût et de la honte, dit-elle. Ça l'a bouleversé, ça l'a mis mal à l'aise, car elle ne passe pas inaperçu, c'est traumatisant. C'est une honte, dit elle. Toute sa famille était choquée.

Sur les KOUACHI, elle ne sait rien, n'en a pas entendu parler.

Coulibaly connaissait les Kouachi dit le Président, mais Pastor n'en a jamais parlé à elle, dit elle.

Sur son choc de savoir que Coulibaly avait commis les faits de l'hypercacher, et sur les attentats de Charlie Hebdo, ça a été le même choc, son ressenti était le même mais elle ne se sentait pas autant concernée. Sur l'hypercacher, elle se sentait plus concernée car elle avait connu Coulibaly. Elle a été choquée de ce qu'ont fait les Kouachi, il n'y pas eu de vengeance du prophète en faisant ça, ils ont voulu faire croire qu'il faisait ça au nom de l'islam, on est en France, il y a la liberté d'expression dit-elle, s'ils veulent se moquer d'une religion qu'ils se moquent, on n'a pas à prendre la vie de quelqu'un ce n'est pas à quelqu'un d'en décider et encore moins de telles atrocités.

Sur le mot secte qu'elle a employé, au cours d'une conversation avec son oncle, ils parlent de la relation avec Pastor, de ce conflit de doctrine religieuse, elle utilise le mot secte dans un échange le 17 janvier 2015.

Une avocate des parties civiles veut écouter cet enregistrement, le Président dit que c'est techniquement difficile. (...)

D4147/14 voir cette conversation

Elle indiquait que pour elle ça lui faisait penser à une secte, dit le Président, elle confirme, elle dit la secte des (*Inaudible*).

- **Questions de l'assesseur**

Sur sa réaction en apprenant les attentats, elle n'a jamais entendu Coulibaly parler de ça mais ça ne l'étonnait pas qu'il soit passé à l'acte. Elle savait qu'il pensait ça par l'intermédiaire d'Hayat B.

Hayat B disait que les juifs faisaient du mal aux musulmans, elle sous entendait que c'était les pensées de Coulibaly.

Sur la légitimité de commettre des attentats en France, quand elles étaient dans la voiture, elle avait dit à Hayat B qu'elle n'était pas en accord, Hayat B a demandé si elle les voyait comme des chiens de l'enfer, elles ont été vagues dans leur réponse (Hayat B et Imen) quand elle a dit « sinon vous cautionnez Ben Laden ».

Hayat B avait parlé de son envie à elle d'aller en Syrie, c'est elle qui a parlé de Daesh en tant que tel.

Elle dit qu'elle n'a pas perçu qu'ils préparaient ça, Hayat B ne l'a pas dit, ne l'a pas sous entendu.

(...)

Sur les propos que Pastor aurait rapporté de Coulibaly qui aurait pu faire penser à une position antisémite, elle dit qu'il parlait de la région du *Inaudible* (?), qu'il fallait migrer là-bas ;

Sur le positionnement de Coulibaly et la transmission par Pastor de ses positions, c'était des petites ambiguïtés dit elle, c'était pas « Coulibaly veut tuer des juifs » ; c'était par exemple le fait de dire que le roi du Maroc est un mécréant, d'être sensible à la situation des musulmans et de vouloir agir pour leur cause sans expliquer la méthode ; qu'il fallait se rebeller contre l'autorité mais de façon dissimulée, il n'y a pas vraiment d'exemple dit-elle, le sujet est venu petit à petit, le mot antisémite n'a pas été prononcé.

- **Questions des parties civiles**

Avocat 1

Sur Belhoucine qui arrive chez eux, elle ne se souvient pas de la date, mais Pastor avait dit qu'ils allaient recevoir Coulibaly et sa femme.

(...)

Belhoucine, elle dit l'avoir connu à l'occasion de ce rappel. (...)

Il lui semble que c'était une surprise car elle ne se sentait pas tout à fait chez elle, elle n'avait pas de quoi cuisiner, il lui avait dit que ce n'était pas grave, ils étaient venus à l'origine pour un moment entre femmes et époux.

Dans d'autres circonstances quand ça ne va pas dans un couple, on ramène une tierce personne dans l'islam et au début elle a pensé que c'était le but de cette entrevue mais en fait ça ne l'était pas. Ils ont dévié sur d'autres propos.

Sur les thématiques et les paroles abordées, elle n'est pas capable de restituer ce qui a été dit, car elle écoutait qu'à moitié, ça restait très général. C'est dans la voiture qu'elle est revenue dessus mais ne se souvient pas des termes exacts car elle a pas tout écouté car elle était choquée. C'était des sujets qu'elle ne voulait pas aborder, par politesse elle n'a pas coupé mais s'est mise dans une bulle pour ne pas écouter, car c'est difficile quand on adhère pas de rentrer dans le débat dit-elle ; elle n'a pas le souvenir précisément du contenu intégral de ce rappel, ça ne parlait pas du mariage.

Elle dit qu'elle accorde de l'importance à la religion, elle y croit, à l'apparat notamment. Elle a une pratique rigoriste de l'islam.

(...)

Lors de ce rappel de Belhoucine, l'avocat demande si c'était des idéologies djihadistes, elle confirme.

Sur les ambiguïtés de Pastor sur la religion et leur intimité de vie, à part le roi du Maroc, qu'il était contre le mariage civil parce qu'il ne fallait pas reconnaître les lois françaises en tant que musulman, il était sensible à la cause de certains musulmans, il n'était pas choqué de ce qui se faisait, et le fait d'avoir évoqué l'idée de partir au djihad. Il avait dit que ça serait un projet une fois que sa mère et sa femme seraient en sécurité, ça a été évoqué une fois dit-elle.

(...)

Elle n'a jamais été dans la volonté de vengeance dit-elle, la preuve quand ça s'est passé elle n'est pas partie dire des choses fausses à son sujet, n'a pas dit qu'elle l'avait vu manigancer des choses, elle l'a dit spontanément, religieusement ça ne marchait pas, ne voyait pas l'intérêt de se venger, elle a accepté le mariage mais c'est pas elle qui est allée à lui, après elle n'a pas cherché à le joindre, il l'a répudié et c'était un soulagement car la femme ne demande pas le divorce explique t-elle. Elle n'a jamais été triste et déprimée. Là ou elle a eu du mal, c'était d'avoir été en contact avec ces gens là, ça a été une libération qu'il l'a répudié, elle lui a toujours souhaité du bien, dit-elle.

Avocat 2

Ils se sont séparés en novembre 2014.

Elle le connaissait plus sous le nom de Nézar.

(...)

Sur la barbe, un musulman pieux doit avoir une apparence et la barbe, elle confirme que Pastor l'avait.

Pendant le rappel, elle a compris que ces gens étaient en fait dans la dissimulation, dans une secte. Et une des méthodes de la secte c'est la dissimulation, Pastor était au contact de la dissimulation, en tout cas c'est un doute qui l'a traversé dit-elle.

Avocat 3

Quand ils se sont mariés, Pastor avait l'apparence d'un musulman qui pratique, il avait une barbe. Elle ne se souvient plus de comment il était habillé.

Sur la répudiation, l'humiliation c'était pour elle, ça l'a renvoyé à la personne avec qui elle était mariée, une personne qui se comporte comme ça c'était révélateur de la personne, elle s'est demandée comment elle avait pu tomber sur une personne comme ça, dit-elle. Elle dit qu'elle n'a pas cherché à calomnier pour se venger.

Sur le fait qu'il ait dit qu'il voulait faire la guerre sainte quand sa famille sera en sécurité, elle confirme.

Sur Belhoucine, il l'a fait penser à la secte des Takfiristes qui se fondent dans la société.

Sur les Kaouarijs, le fait qu'il fallait vendre de la drogue aux non musulmans (*Inaudible*).

Sur son incarcération à Villepinte, elle ne savait pas que Pastor faisait partie de ce qui était appelé la « secte de la buanderie ».

Elle dit que ça arrivait que Pastor se serve de son téléphone à elle etc.

Avocat 4

Sur le rapport de son mari avec le judaïsme, elle dit qu'il n'a parlé que de sa mère et de sa femme quand il a dit qu'il ferait la guerre sainte que lorsque sa famille serait en sécurité, et pas de sa sœur.

Sur la conciliation du judaïsme et une partie de sa famille dont Pastor est extrêmement proche, il avait une relation bon enfant, sa sœur était très gentille. Elle n'a pas montré d'hostilité à son égard le jour où ils sont venus dîner avec Pastor. Pastor a expliqué que sa sœur était juive car mariée à un juif et que du coup il s'adaptait chez sa sœur. Il faisait l'effort de bien s'habiller quand il allait chez elle. Il n'avait pas le même discours envers sa famille quand il la voyait dans l'intimité.

Le sujet n'était pas abordé car il n'était pas présumé valider ce genre d'idées, ce n'était pas un sujet abordé. Il était très gentil avec sa sœur, il plaisantait.

Il lui expliquait que sa sœur n'était pas pratiquante, qu'elle n'était pas islamophobe. Ce n'était pas une source de problème.

Avocat 5

Sur sa confrontation à Pastor dans le cadre de l'instruction, il avait démenti tout ce qu'elle a redit ce soir. Elle ne sait pas dans quelle position il est, elle l'a quitté en novembre, elle n'a pas eu de contact ou d'échanges lui permettant de comprendre.

Elle ne sait pas répondre pourquoi il conteste tout ce qu'elle dit, elle ne sait pas s'il ne partage plus ces idées là, s'il veut dissimuler, s'il veut mentir pour survivre, elle dit qu'elle ne veut pas prendre la responsabilité de dire ça.

Il a aussi contesté le fait qu'il aurait dit qu'il voudrait faire la guerre sainte, elle confirme qu'il a pourtant bien dit ça.

- **Questions avocate générale**

Sur le fait qu'elle aurait averti Pastor sur les dangers de cette idéologie, elle répond que oui. Elle avait expliqué dans une audition les risques encourus à suivre cette doctrine, faire des actes terroristes etc.

(...)

- **La défense**

Avocat 1

Sur ce qui compte le plus dans sa vie, elle répond que la question est trop vague.

Sur son mariage avec Pastor, c'était le second. Elle ne dira pas si il y en a eu un troisième.

Le premier, il remonte à 2012.

D3250

Elle est en arrêt maladie depuis 2012 pour tes TOC et parce qu'elle est en dépression.

Sur comment s'est terminé son premier mariage, c'était par un divorce, c'était court, ils n'ont pas eu de vie commune dit-elle. Ça a duré moins de deux mois.

Elle n'imaginait pas être sur écoute téléphonique. Son oncle lui a dit de ne pas écrire ou appeler pour autant. « Ils vont nous mettre sur écoute, on va partir en taule » lui a t-on écrit. Elle dit que c'était les conseils de son oncle.

Sur le fait qu'elle ait dit qu'elle ne croit pas que Pastor partageait les idées de Coulibaly et Mohamed, elle répond qu'elle ne dit pas qu'il aurait fait des actes mais ça ne contredit pas qu'il avait l'idéologie dit-elle. (...)

Sur le salafisme, D13378-5/5, sur le terme « autre chemin », elle dit qu'il y a le chemin, c'est juste dans la croyance, il y a des sectes oui mais une religion est un chemin à emprunter (*inaudible*).

Sur les discussions avec Hayat B sur la religion, elle lui a fait comprendre qu'il ne fallait plus en parler avec elle et une autre fois Hayat B lui a envoyé un message pour lui demander pardon s'il elle lui avait fait du mal. (...)

Sur le rappel religieux, elle parle d'Hayat B (...) l'avocate lit des écoutes, c'était à propos des débats sur « les mécréants. »

Sur la réaction de sa mère à elle quand Pastor l'a quittée, elle a été blessée car pour elle on s'est foutu de sa fille mais elle n'était pas triste dit-elle, elle était énervée que l'on puisse se comporter comme ça avec une femme dont on a rencontré les parents.

Sur le fait que la mère aurait fait une prière, elle répond que non, mais elle a été rassurée quand elle a vu que sa fille relevait la tête. (...) sa mère était soulagée qu'elle ne soit plus avec lui, dit-elle.

L'avocate dit selon la côte D4147/10, en parlant de sa mère que quand elle a été jetée par Pastor, la mère a fait une doua, elle a dit en arabe, « Que celui qui a sorti ma fille, ça se retourne contre eux, que sa mère ne vive jamais avec son fils », *inaudible*.
(...)

Avocat 2

Son père validait l'union si son frère disait que c'était bon et elle aussi.

Avocat 3

Sur le sérieux de Pastor avant le mariage, il était non chaland, marrant dit-elle. C'était étonnant pour sa famille à elle car il s'attendait à quelqu'un de moins « plaisantur. »

Sa famille l'aimait bien, sa mère d'elle voulait le soutenir que sa mère à lui ne soit pas là.

Sur les contacts avec Hayat B pendant le mariage et après, elle ne la voyait pas de façon régulière. Après la fin de leur mariage, elle a eu un échange après avec Hayat par rapport à ce qu'elle l'incitait à la patience (*Inaudible*).

Elle avait reçu un message de sa part avant les attentats pour lui demander pardon, elle dit qu'elle était étonnée car ce qu'elle lui reprochait c'était sa croyance mais ce n'était pas à elle qu'elle en voulait.

Sur ses amies qui croient à la théorie du complot, elle dit que non, c'est qu'il y avait ça qui circulait sur internet dit-elle. L'avocat dit que dans des conversations téléphoniques, ses amies ont l'air de penser à la théorie du complot, elle dit que ce ne sont pas que ses amies, ça circulait sur internet.

Sur le fait que Pastor aurait dit qu'il voulait faire le djihad armé, elle dit qu'elle jure sur sa responsabilité civique, elle est venue jurer en tant que citoyenne et ça l'engage en tant que musulmane.

Sur le fait qu'elle ne soit pas aller voir la police quand il lui a dit ça, sur le moment c'est délicat, elle vient de se marier avec la personne, dit-elle. Elle a aussi pris le parti de l'accepter avec son passé, elle ne portait pas de jugement sur le moment. Il n'y avait pas de date, rien de prévu, donc elle dit qu'elle ne s'est pas alertée.

Il n'y avait rien de concret quand il lui a dit ça.

Une semaine après le mariage, elle a demandé des conseils religieux en Algérie pour savoir ce qu'il fallait faire quand elle était mariée avec quelqu'un qui a des ambiguïtés religieuses.

Il lui demande de réexpliquer ce qu'elle veut dire par ambiguïtés religieuses. Elle dit que c'est quelqu'un qui n'a pas les mêmes idées qu'elle, il parlait de « gouverneurs mécréants » dit-elle.

Elle dit qu'elle n'a jamais dit qu'il allait faire des attentats. Elle ne pourrait pas l'accuser d'être au courant du projet. Elle n'était pas avec lui au moment des faits, elle ne pourrait pas

l'accuser sans être sure. Elle dit qu'elle a dit des choses spontanément quand on l'interrogeait.

Avocat 4

Quand elle est entendue par les services de police, elle dit qu'elle n'exerce plus son métier d'infirmière pour cause de TOC et de dépression, Pastor dit qu'il ne savait pas. Elle dit qu'elle l'en avait informé. Lui dit qu'il l'a découvert dans le dossier.

Sur la période où Pastor essayait de voir son frère alors que de son côté, elle s'impatientait, elle disait qu'il manquait de sérieux mais elle avait toujours envie de se marier.

Sur le départ de Pastor à Nice le lendemain du mariage, elle a accepté, elle s'est dit que ça lui ferait du bien, dans une démarche de lui faire accepter le mariage car ils avaient une relation fusionnelle avec sa mère. Elle dit qu'elle ne lui en voulait pas, c'était sa mère, il est fils avant d'être mari.

Sur sa relation avec la mère de Pastor, elle sait que sa mère la trouvait trop religieuse et sa mère avait dit ça de son fils aussi, qu'il pratiquait plus l'islam qu'avant, que c'était devenu difficile, qu'il ait laissé pousser la barbe etc.

(...)

Elle dit que c'est la religion qui l'a appelé à arrêter ce qu'il faisait avant, il était novice dans le sens qu'il n'était pas dans la capacité de débattre. Il n'avait pas beaucoup d'arguments. Et elle non plus dit qu'elle n'avait pas assez d'arguments.(...)

Sur la secte Kaourijs, ça serait « la foi n'a de valeur que si elle est justifiée par les preuves (*Inaudible*) » ; elle, elle définit cela comme sortir du chemin. C'est un sujet précis (*Inaudible*), on ne peut pas tout connaître.

Pour qu'elle dise que c'était des propos de kaouradijs, c'est qu'elle sait les définir, dit l'avocate, elle dit que c'est inciter à la haine à la violence, (?) *inaudible*. Elle répond qu'elle n'est pas en mesure d'expliquer avec précisions.

L'introduction de Belhoucine au rappel, elle se souvient plus de la forme dit l'avocat, en disant qu'il l'a fait pensé à une personne de secte car elle parle moins du fond. Juste parce qu'il était en civil et sans barbe. (*Inaudible*)

Elle dit de Pastor qu'elle ne lui en voulait pas du fait qu'il ne soit pas avec elle tout le temps mais c'était surtout qu'il n'était pas du même bord religieux qu'elle, dit-elle.

La façon dont il l'a répudiée c'était révélateur de sa piété. (...) Elle dit qu'elle n'a pas mal vécu la rupture, elle s'est rendue compte qu'elle n'avait pas pris assez de précautions mais le divorce était salvateur, ça l'a blessé mais ne lui en veut pas, ça l'a blessé elle, elle dit qu'elle n'en veut pas à la personne ; elle dit qu'elle ne lui en veut quand même pas malgré tout.

Sur le fait qu'elle avait dit qu'elle ne pensait pas que Pastor partageait les opinions de Coulibaly et de Mohamed. Elle dit qu'elle ne pensait pas qu'il serait allé jusque là.

JOUR 31 - MARDI 13 OCTOBRE 2020

La séance débute par la suite des auditions qui n'ont pas pu se faire la veille.

Le président commence par l'audition de M. Max FRANCOIS.

Il fait la lecture de certains paragraphes de la déposition de Monsieur Max François.

Dans sa déposition, M. François confirme connaître Amedy Coulibaly depuis son enfance, il habitait à environ 50m de chez Coulibaly. Il raconte que c'est par l'intermédiaire de la petite amie d'un codétenu que Coulibaly a été présenté à Hayat.

Il dit que dans leur cité, les nouvelles allaient très vite, surtout lorsque quelqu'un se retrouvait en prison. Amedy avait été arrêté plusieurs fois et cette fois-là c'était pour le terrorisme, les rumeurs disaient qu'il avait été payé pour faire évader une personne qui avait commis des attentats, mais, selon lui, Coulibaly n'avait pas fait cela pour la religion, il pensait que c'était juste pour l'argent.

A la mort de son père, Amedy n'avait pas pu aller le voir car l'administration de la prison avait refusé. Il n'avait pas peur de lui-même si dans la cité il était très respecté car il s'était beaucoup bagarré et avait tapé beaucoup de personnes. Dans ses propos, il fait remarquer que Coulibaly pouvait être bipolaire. Tellement Coulibaly avait un fort caractère, il lui arrivait même de se demander si d'Amedy et Hayat lequel influençait l'autre.

M. Max François raconte que Coulibaly le harcelait pour la résolution d'une histoire de moto qu'il avait cassée. En effet, Coulibaly lui avait prêté sa moto et il l'avait cassée. Comme, entre temps Coulibaly a été incarcéré, il n'avait plus donné signe de vie à Coulibaly. A sa sortie de prison, Coulibaly lui a demandé de le rembourser, M. François voulait le faire patienter, ce qui était vain car Coulibaly voulait récupérer sa moto le plus tôt possible. M. FRANCOIS a dû faire un crédit pour lui payer une moto, qu'il a dû mettre au nom de Nadine Prévost, sans pour autant qu'il ne sache qui était cette Nadine Prévost.

Lorsqu'il est questionné sur la pratique du sport par Coulibaly, il répond que Coulibaly lui avait dit faire du footing sur la Coulée Verte.

S'agissant de Willy THOMAS, il dit ne pas l'avoir présenté à Coulibaly car selon lui Coulibaly portait la poisse, il se faisait attraper dans tout ce qu'il faisait.

Il dit avoir eu des connaissances des faits de l'hyper cacher sur le trajet en voiture pour accompagner sa femme à son du travail car elle était enceinte. Il n'a jamais pensé que Coulibaly aurait été capable de faire cela car il ne faisait pas partie des personnes qui parlent tout le temps de la religion. Il savait que Coulibaly pratiquait la religion mais il n'était pas radicalisé.

Il affirme également connaître Willy Prévost et sa sœur mais n'a jamais fait le lien avec le nom de sa mère sur les papiers pour la moto car il ne connaissait pas le nom de famille de Willy PREVOST. Il dit également ne pas connaître Pastor ALWATIK.

Lors d'une perquisition chez M. François, divers documents concernant des véhicules ont été découverts, il expliquait qu'il s'agissait de documents pour des véhicules issus d'escroqueries.

L'analyse de son ordinateur révèle des vidéos de prêche, il donne comme explication qu'il aurait fait ces recherches de vidéos, lorsqu'il a eu des connaissances des attentats. Aussi, comme dans la presse, ils parlaient d'une moto, il était stressé et il voulait savoir de quelle moto ils parlaient vu qu'il avait acheté une moto pour rembourser à Coulibaly celle qu'il avait précédemment cassée.

Il déclare avoir fait des escroqueries mais il n'a rien à voir avec les faits reprochés à Coulibaly. Il a acheté la moto car ce dernier le harcelait et il voulait se débarrasser de cette affaire qui le liait à Coulibaly.

Selon la compagne de Max François, Coulibaly ne parlait pas de religion avec son compagnon, c'était quelqu'un qui ne parlait pas de ses affaires, il était taiseux.

I. Audition de Madame Aicha Alwatik

Le Président indique que Mme Aicha ALWATIK était citée comme témoin, mais elle n'a pas pu se déplacer, elle a fourni un certificat médical pour ce faire.

Elle est née en 1943 au Maroc, elle dit que c'est une famille mélangée car son fils et sa fille font Chabbat, elle dit que son fils est « international » car des fois il pratique régulièrement et d'autres fois non.

Lorsque les photos des frères Kouachi sont passées à la télévision, elle raconte que son fils a demandé qui étaient ces personnes-là.

Interrogée sur le mariage de son fils, elle dit qu'il avait déjà fait un premier mariage religieux avec une autre personne mais cette seconde fois, elle n'y avait pas assisté car elle avait déjà pris un billet pour le sud, elle l'a trouvée un peu trop religieuse, elle n'a pas trop apprécié cette femme. Mais son fils en rigolait. Ils ne sont néanmoins pas restés longtemps ensemble et elle n'en sait pas plus.

2 ans plus tard, elle est à nouveau entendue, elle dit qu'elle se revendique croyante mais elle n'est attachée à aucune religion.

II. Audition de Lofti ALBAZ

S'agissant des témoins devant être entendu aujourd'hui, Monsieur Lofti ALBAZ avait déjà pris contact avec la cour mais il avait des problèmes financiers et des difficultés à se déplacer étant donné qu'il vit au Maroc. Il n'y avait aucune volonté de ne pas se présenter, il n'avait juste pas de possibilité de se présenter car résident au Maroc et il n'a pas pu s'arranger avec son employeur. Les avocats sont tous d'accord pour passer outre la programmation d'une nouvelle audition de M. Lofti ALBAZ.

La cour s'en tiendra aux termes de sa déposition. Le Président fait donc la lecture de divers paragraphes de sa déposition.

Il dit résider au Maroc, il est prothésiste dentaire. Il dit résider chez ses parents lorsqu'il vient en France. Il se dit musulman pratiquant en essayant de vivre de façon le plus proche de la religion. Pour lui le jihad c'est combattre contre son âme. Il déclare avoir honte de ce qui s'est passé lors des attentats. Pour lui, si on ne peut pas combattre quelque par les armes, il faut le faire avec le cœur, et c'est le cas des caricatures.

Il dit connaître ALWATIK car ils ont grandi ensemble à Gennevilliers. Il dit qu'il a trouvé Pastor assez bizarre quelques jours avant les attentats, il n'était pas dans le Takfirisme et à aucun moment il ne l'a laissé penser qu'il serait dans cette optique de commettre des attentats.

C'est par la presse que M. Albaz a appris que Coulibaly était parmi les personnes du groupe avec lequel il a effectué son pèlerinage à la Mecque, il était avec une femme dont je ne me souviens pas du visage car il ne regarde pas le visage des femmes d'autrui. Pendant ses rares discussions avec Coulibaly, il s'est rendu compte que Coulibaly était un takfiri. Dans leur groupe tout le monde s'était rendu compte que Coulibaly était takfiri. C'est au cours d'une

discussion avec Pastor, qu'il s'est rendu compte que ce dernier connaissait Coulibaly et il lui aurait dit d'arrêter de fréquenter ce genre de personne.

Lorsque les faits des attentats ont été diffusés à la télévision, il a directement appelé Pastor qui lui a confirmé ne rien à avoir avec cela et qu'il avait coupé les ponts avec Coulibaly. Il dit avoir coupé son téléphone après cela car il était sur son lieu de travail. Toujours dans sa déposition, il soutient avoir tenté de joindre M. Alwatik quelques jours après les attentats, en vain car le téléphone était hors service.

- **Questions du président**

Le Président demande à M. Alwatik s'il connaît bien M. ALBAZ

M. Alwatik acquiesce que c'est la personne lui qui lui avait dit d'arrêter de fréquenter Coulibaly car il trouvait bizarre les fréquentations de Coulibaly.

Le président lui demande pourquoi Lofti lui a demandé de cesser de fréquenter Coulibaly. Il admet ne pas savoir, à l'époque, ce que c'était le takfirisme, il savait que Lofti avait beaucoup de capacités d'un point de vue religieux et il lui aurait dit que cela se voyait que Coulibaly était takfiri. Il confirme que Lofti lui a bien demandé de cesser de fréquenter Coulibaly.

Au sujet de la déposition de Mme HAMOUCHE, il s'est posé beaucoup de question et il pense que c'est peut-être un moyen de se venger car elle avait dit qu'il l'avait mis dehors comme si elle était une prostituée, en jetant ses affaires dehors. Il ne comprenait pas la déposition de Mme HAMOUCHE, car vu la façon dont il a répudié, il a pensé vraiment que c'était par vengeance qu'elle change à chaque fois de version. Il a demandé une confrontation, il espérait que cela allait se faire, il ne comprenait pas ce qui lui arrivait. Mais honnêtement il pense que cette affaire l'a traumatisée. Selon lui, elle a dû changer de discours le concernant pour éviter que les enquêteurs ne croient que c'est elle qui l'a radicalisé.

Sur sa déclaration par rapport à la déposition de M. Albaz, il ne conteste pas les propos de M. Albaz quant à la personne de Coulibaly, le président lui demande si M. Albaz avait été un peu plus précis en disant que Coulibaly était « Bizarre ». Il dit qu'il ne s'accompagne pas avec des gens en fonction de ce que les gens lui disent, il s'accompagne avec les personnes en fonction de comment ils sont avec lui.

Le Président revient sur la journée du 9 janvier, lorsqu'il est appelé par M ALBAZ et demande à M. Alwatik quelle a été sa réponse. Il confirme lui avoir dit avoir coupé les ponts sans préciser de date ni de raison.

III. Audition de Pierre BARNSBY

Il prête serment. Il dit être concessionnaire, vendeur de voitures. Il dit connaître M. Pastor Alwatik et avoir côtoyé Amar, il le dit sympathique et ne pas avoir eu des problèmes avec eux, ils sortaient des fois avec eux.

- **Questions du Président**

Le président envisage d'abord la situation de Ramdani et lui demande de confirmer qu'il les a bien connus en détention. Le témoin dit ne pas avoir beaucoup côtoyé Ramdani mais il discutait des fois avec lui mais ne l'a pas revu une fois sorti de prison contrairement à Pastor Alwatik qu'il a revu.

S'agissant de Pastor, il avait indiqué des traits de personnalité, tout à fait différent d'un terroriste, il dit que c'est « pratiquant marrant ». Ils discutaient de la religion, des sectes mais de façon normale. Il ajoute que ce n'est pas un intégriste, il aime les femmes. Ils se disaient « musulman détente », ils rigolaient, ils pratiquaient simplement la religion, il parle de son cas à lui comme il est converti, car sa conversion n'a pas changé son mode de vie, il continuait à écouter la musique... Lors de son audition à la police, il a fait état de combattants Tchéchènes et qu'il trouvait que Pastor n'avait rien à voir avec ces personnes-là. Il déclare aussi ne pas avoir directement côtoyé Coulibaly car il n'était pas dans le même bâtiment. Il n'allait pas au culte en même temps que Coulibaly, il ne voyait pas Coulibaly comme une personne prosélyte.

Le Président revient sur le mariage de M. Pastor, il demande s'il était au courant. Il répond être sorti en octobre 2014, il travaillait beaucoup et ils ne se voyaient pas souvent. Il n'a pas assisté à son mariage, il n'était pas au courant.

Le Président le questionne sur son éventuel projet de mariage. Il explique qu'il devait se marier avec la sœur de Noura et que M. Pastor Alwatik devait être son témoin, mais que finalement le mariage eu lieu sans la présence de M. Alwatik.

Aucune question de la part des avocats des parties civiles

- **Questions de l'avocat général**

L'avocat général lui demande comment il a su que Coulibaly avait tenté de faire évader un terroriste. Il explique que globalement, d'après les dires des autres détenus, c'était pour avoir tenté de faire évader un détenu terroriste mais sans avoir de préciser sur les véritables raisons de Coulibaly sur cette tentative d'évasion.

- **Questions des avocats de la défense**

L'avocat de Ramdani prend la parole et revient sur la déposition de M. Pierre Barnsby qui avait dit à l'époque connaître Ramdani parce qu'ils étaient en prison au même moment mais ne le côtoyait pas. Elle lui demande de préciser les personnes qu'il a vues à sa sortie de prison.

M. Barnsby répond avoir vu plusieurs autres des détenus qui sont actuellement dans le box notamment M. Alwatik. L'avocat de M. Alwatik l'interpelle sur sa déposition selon laquelle M. Pastor aimait les femmes, il répond que lorsqu'il discutait cela se voyait qu'il aimait la compagnie des femmes.

Elle lui dit qu'il avait indiqué avoir parlé de ses problèmes de couple à Pastor et que celui-ci l'aurait aidé à les résoudre. Il déclare que si cela figure dans sa déposition, c'est que c'est vrai.

IV. Audition de M. Sofiane BENABDELOUHAB

Il prête serment

Il relate qu'il travaillait à l'époque dans l'automobile, il a connu Pastor par le biais de M. Barnsby. Selon lui, M. Pastor était quelqu'un de simple, de sympathique. Il l'appelait Nezar mais ne connaissait pas son nom de famille. Il maintient aussi que M. Pastor n'a jamais eu de propos d'islamiste radicalisé.

Le Président revient sur l'épisode qui les a conduits chez un sophrologue avec M. Barnsby et M. Pastor dans une Clio blanche. Il explique qu'il y est allé avec sa maman et est rentré chez

lui juste après. Il précise que si le Président n'avait pas dit que le véhicule utilisé ce jour était une Clio, à l'époque, il ne s'en rappelait plus.

Sur les questions d'une éventuelle détention, M. Benabdelouhab confirme ne pas avoir été détenu ni connaître les terroristes.

Le Président fait constater que le décalage des auditions a fait perdre tout intérêt au témoignage de M. Sofiane BENABDELOUHAB

Pas de questions, fin de son audition.

V. Audition de M. Taoufik KADIRI

Il se présente, il a 33 ans et est chef d'équipe dans un restaurant. Il prête serment.

Le président lui donne la parole afin qu'il s'exprime sur les faits ou les personnes dans le box. Il dit avoir eu une relation normale avec M Alwatik, en tant que co-détenu. Il avait de bons rapports, il garde en souvenirs que c'étaient des bonnes personnes. S'agissant de Coulibaly, c'était une personne normale, gentille.

• Questions du Président

Le président lui demande s'il avait des discussions sur certains sujets d'actualité. Il répond avoir eu des discussions sur bon nombre de sujets avec n'importe quel détenu. Concernant l'actualité des djihads, il indique ne jamais avoir discuté avec Coulibaly de djihad et n'avait jamais pu dénoter dans le discours de Coulibaly une intention d'aller faire le djihad.

Il est également interrogé par le président sur des procédures dans lesquelles il est cité par les services secrets comme très proches de mouvances islamistes radicales.

Il réplique qu'il n'en avait pas connaissance jusqu'à aujourd'hui, il l'apprend aujourd'hui par le biais du Président. Il nie toutefois appartenir à toute forme de mouvance islamiste.

Le Président revient sur une partie du procès-verbal de son audition, partie dans laquelle il est écrit qu'il dit que Coulibaly avait une haine pour les autres religions. Il rétorque que ce ne sont pas ses dires, que l'enquêteur a du mal retranscrire ses propos et qu'il aurait dû relire sa déposition avant de la signer.

Dans un autre passage de cette déposition, le Président le cite lorsqu'il dit qu'il n'était d'accord avec Coulibaly sur ses propos au sujet du djihad.

Le Président dit : « comment se positionne Pastor par rapport au djihad ? »

Le témoin sourit en disant que connaissant Pastor Alwatik, il sait qu'il n'a rien à voir avec le djihad, parce que Pastor était un bon vivant, un « clown » non pas dans le vrai sens du terme mais parce qu'il aimait la vie, alors même qu'en prison, beaucoup de détenus voyaient en Al Baghdadi un messie. Il déclare que Pastor n'était pas d'accord avec ses propos.

Lorsque le Président l'interroge à nouveau sur ses liens avec Pastor. Il confirme qu'il était plus proche de Nézar que de Coulibaly car ils étaient dans la même cellule pendant environ 4 mois. Il maintient toutefois que Pastor était plus proche de Coulibaly que de lui.

Il réplique que c'était tout à fait normal que Pastor ait été proche de Coulibaly car ils passaient de temps ensemble comme ils travaillaient ensemble à la buanderie.

Le Président : « comment cela s'est passé lorsque vous avez appris les faits de L'hyper Cacher ? »

Il répond qu'il avait été convoqué par la direction de la maison d'arrêt avant même que la photo de Coulibaly ne soit diffusée dans les médias. Ils lui ont demandé s'il savait que c'était Coulibaly, il avait répondu que non et quand bien même que c'était lui, il n'était pas au courant des projets de Coulibaly.

Le Président lui demande de revenir sur sa déposition par rapport à ce qu'il a dit sur les attentats. Il confirme ce qui y a été mentionné, à savoir qu'il est contre ces attentats et qu'à propos de ce qui est arrivé à Charlie, ils l'ont cherché. Pour lui le djihad, c'est d'abord le combat contre les démons internes mais pas la violence

- **Questions des avocats des parties civiles**

L'avocat de la partie civile revient sur les propos du témoin notamment lorsqu'il avait dit que ce qui est arrivé à Charlie, ils l'ont cherché.

Il explique qu'il avait dit cela de façon crue mais qu'aujourd'hui il nuance ses propos car il sait que ces attentats ont fait du mal mais que Charlie n'aurait pas dû publier ces caricatures sachant que des terroristes rodaient.

L'avocat poursuit en lui demandant s'il a pu y avoir des discussions entre Pastor et Coulibaly, sans qu'il n'ait été au courant. Il dit qu'évidemment c'est possible puisque les deux travaillaient ensemble.

- **Questions de l'avocat général**

L'avocat général demande au témoin si Coulibaly avait évoqué le djihad dans ses discussions. Il répond que non. En revanche, il soutient que s'agissant de Pastor, il n'y avait pas de discussion par rapport à l'islam et surtout pas par rapport à Daech.

L'avocat général rempile en lui demandant son avis relativement aux propos de Coulibaly concernant Daech. Le témoin répond qu'il n'était pas tout à fait d'accord avec ses propos, mais il dit que les caricatures du prophète, c'est une insulte à toute une communauté et que cela lui a fait mal.

L'avocat général réplique sévèrement en disant que caricaturer le Prophète, c'est un droit en France et que quiconque ne comprendrait pas cela, n'a rien à faire en République.

- **Questions des avocats de la défense**

L'avocat de M. Pastor Alwatik lui dit : « vous avez dit que c'était votre ami, expliquez ? »

Le témoin explique qu'il avait de bons rapports avec Pastor car c'était quelqu'un qui faisait rire tout le monde, que c'était un bon vivant.

Avocat Pastor : « vous dites que Pastor a déjà aidé votre femme ? »

Taoufik KADIRI : j'étais en détention et un de ses enfants a fait une chute, Pastor est allé aider sa femme en ramenant son enfant à l'hôpital et a même aidé financièrement sa femme

L'avocat de Pastor Alwatik dit : « est-il influençable ? ». Le témoin réplique que non. Il poursuit ainsi : « c'est quelqu'un d'intelligent, même j'ai dit plus tôt qu'il était un clown ! »

L'avocat de Pastor continue sur les discussions des détenus à l'époque au sujet d'Al Baghdadi et d'une conversation téléphonique entre Pastor Alwatik et le témoin et lors de laquelle Pastor aurait passé le téléphone à Coulibaly. M. KADIRI confirme que M. Pastor en rigolait

Pastor est interrogé sur le témoignage de M. KADIRI, il confirme qu'ils étaient amis et qu'il lui arrivait de fumer des joints en présence de Pastor. Toutefois, il souligne que ses opinions n'engagent que lui. Il rappelle que lorsque les détenus parlent d'Al Baghdadi, il était déjà sorti de prison.

Le Président donne la parole à M. Pastor Alwatik.

M. Pastor Alwatik s'énerve car il trouve que lorsqu'il parle on ne l'écoute pas, il reconnaît avoir menti parce qu'il était mal, il avait peur. Il reconnaît avoir touché les armes, il a vécu dans une résidence à côté d'une cité, et jamais il n'aurait aidé à planifier des attentats. Pour lui, ce n'est pas plausible que l'on écoute le témoignage de son ex-épouse, il trouve que c'est une expertise psychologique qui aurait dû être sollicitée pour cette femme.

Parfois de se justifier de tout, je me perds, « après vous pouvez croire ce que vous voulez, je n'ai pas aidé Coulibaly à faire quoi que ce soit, c'était un ami c'est tout ! Je me sens exaspéré après tout ça, tout ce qui me perturbe c'est ma mère, là elle est seule (...) ». Il reconnaît avoir fait des erreurs et qu'il aurait dû au moment de son interpellation être plus clair dans certains de ses propos.

Il dit : « je parle avec mes tripes, je suis comme ça, ce qui importe pour moi c'est ma famille. J'ai dit à Coulibaly de me ramener une femme, c'est un problème qu'il m'a ramené et ça fait 10 piges que ça traîne ».

VI. Audition de Iklas BELAMINE

Elle a rencontré M. Pastor, ils se sont côtoyés pendant environ un mois, elle le connaît très peu, elle était présente lors de son interpellation.

Elle avait un ami en commun, elle l'a connu à la suite d'une invitation d'un ami à aller au cinéma et qui était avec un autre ami en l'occurrence Pastor. Ils ont partagé 2 soirées.

• Questions du Président

Le Président demande à Madame BELAMINE de décrire Pastor Alwatik. Elle le qualifie d'une personne très amicale même si ce n'était que la 2^{ème} fois qu'ils se voyaient et c'était le soir où il a été interpellé. Elle enchérit en disant que c'est quelqu'un qui fait beaucoup rire.

Le Président lui pose la question de savoir s'ils ont eu des sujets de discussion particuliers dont la religion. Elle explique que ce n'était le cas, ils n'ont pas parlé de la religion, que cela ne l'intéressait pas ils ont juste passé une bonne soirée entre amis.

Concernant leurs liens après son interpellation, Iklas réplique qu'elle n'a pas gardé contact avec M. Alwatik, cependant elle était allée voir la maman de Pastor parce qu'il lui avait dit qu'il était enfant unique et qu'il tenait beaucoup à sa maman.

Le Président : « vous dites en fin d'audition qu'il envisage de trouver la bonne personne et de faire des enfants ? »

iklas : « il l'a dit ! »

Le Président lui demande si elle savait si c'était dirigé vers quelqu'un puisque le soir de cette rencontre elle était accompagnée de sa sœur. Elle dit qu'elle ne sait pas.

Le Président : « est-ce que vous aviez senti que M. Pastor cherchait à vous draguer ? Est-ce que l'idée c'était qu'il trouve quelqu'un vu que vous étiez avec votre sœur plus âgée ? »

Elle maintient qu'il n'y avait rien dans son approche qui aurait pu la laisser penser qu'il la draguait.

Dans le téléphone d'Iklas, il y a 2 sms qui ont été retenus, notamment lorsqu'elle elle s'adressait à M. Alwatik en lui demandant s'il était « salaf ». Il avait répondu négativement et elle aussi avait répondu qu'elle ne l'était pas. Lors de cet échange de sms, M. Alwatik avait ajouté qu'il n'est d'ailleurs dans aucune secte que ce soit.

P : « vous étiez voilé à l'époque ? »

Iklas : « oui ! Mais plus maintenant ! »

Le Président dit : « est-ce que le fait de poser la question vous êtes « salaf » était important pour vous ? »

Le témoin relate qu'ils venaient de faire connaissance, ils apprenaient à se connaître, elle lui posait évidemment beaucoup de questions parce que chez les musulmans tout le monde n'a pas la même façon de penser.

L'avocat général lui demande si elle se souvient de la date de cette soirée. Elle répond par la négative. L'avocat général indique que c'était le 2 janvier au soir.

L'avocat poursuit en la questionnant sur l'ordinateur qu'elle a vu ce soir-là, lorsqu'elle est allée chez M. Alwatik. Elle répond qu'elle ne sait pas ce qu'est devenu cet ordinateur, elle l'a bien vu en rentrant chez Pastor mais cela ne l'a pas interpellé pour autant, c'était un ordinateur comme tous les autres.

L'Avocat de la défense lui demande comment elle a vécu sa garde à vue.

Elle explique qu'elle a été interpellée vers 4h du matin, elle l'a mal vécu, c'était comme un choc émotionnel.

L'avocat de la défense l'interroge sur les liens entre Pastor et sa maman elle dit que c'était très dure pour la maman d'autant plus qu'au moment de l'interpellation de Pastor, celle-ci était malade, elle lui faisait tellement de peine qu'elle était restée avec elle toute la nuit. Elle confirme que Pastor est très attaché à sa maman et qu'il n'a jamais eu de projet de quitter la France.

VII. Audition Margaux SAMAMA

Elle a 27 ans et est manager dans un restaurant, elle est la nièce de M. Pastor. Elle est auditionnée dans le cadre du pouvoir discrétionnaire du juge, elle ne prête pas serment.

Elle dit avoir toujours été très proche de Pastor, c'est quelqu'un qui a toujours été là pour elle, il était très attentionné, il était comme son meilleur ami, c'est quelqu'un de bien, de simple. Elle rappelle qu'elle est de confession juive et qu'ils ont une famille très tolérante, ils ont échangé beaucoup sur la religion. Ils étaient très fusionnels surtout quand elle était mal, il l'a beaucoup tiré vers le haut, elle dit que c'est une personne essentielle dans sa vie et elle ne comprend pas que l'on dise que c'est un extrémiste.

• Questions du Président

Lorsque le Président lui demande quelle est leur différence d'âge. Elle répond 8 ans, mais que cela n'a jamais été pas un problème.

Le Président revient sur ses propos au sujet de la période où elle allait mal et que son oncle l'a aidé. Elle réplique que c'était une période où elle avait des problèmes familiaux, elle était devenue obèse et il l'a aidé à relativiser, à s'en sortir.

Le président dit que la mère de Margaux avait indiqué que pour M. Alwatik fonder une famille c'était important. Elle explique que oui, il avait 30 ans et cela devenait insistant, il avait besoin de donner de l'amour, de se stabiliser, de construire sa vie.

Le Président continue sur cette lancée en lui parlant de sa maman qui avait indiqué qu'il y avait un équilibre famille du point de vue de la religion.

Elle confirme que leur famille était très tolérante, ils fêtaient toutes les fêtes religieuses juives ou musulmanes

Le Président la questionne ainsi : « jusqu'où va cette adhésion à la religion de l'autre, notamment dans la participation à la religion de l'autre ? »

Elle explique que leur famille n'est pas des plus pratiquantes mais est très traditionaliste, elle n'allait pas tout le temps à la synagogue mais ils fêtaient toutes les fêtes. Par exemple à la Chabbat, ils lui faisaient réciter des passages de la Torah à Pastor de la même manière qu'ils le faisaient, et il respectait les traditions.

Le Président lui demande si elle avait son épouse Chaineze Hamouche et si cela a posé des difficultés à la famille.

Margaux répond avoir rencontré Chaineze quelques fois, elle avait un bon rapport avec elle, elle avait l'air normale même si elle était voilée de la tête au pied. Elle pense que peut-être que pour Pastor avoir une femme voilée n'était pas choquant, peut-être que cela lui permettait d'avoir un cadre dans sa pratique de la religion. Elle rappelle qu'elle aussi s'est rapprochée de la religion quand elle a eu des problèmes. Ils ont accepté sa décision de se marier. Chaineze avait l'air assez ouverte d'esprit, un peu trop même.

Lorsque le Président lui demande si elle avait senti que votre oncle avait changé depuis qu'il était avec Chaineze.

Le témoin répond qu'il a toujours été le même, toujours aussi rigolo. Mais elle savait pertinemment que ce n'était pas cette pratique trop religieuse qu'il voulait s'imposer depuis son mariage, elle savait que c'était voué à l'échec.

Le président dit qu'on aurait cru comprendre qu'il y avait une sorte de dépit lorsque M. Alwatik parlait de sa précédente relation.

Mme Samama affirme qu'elle sait que s'il s'est marié c'était pour fonder une famille malheureusement cette personne était très religieuse. Mais elle sait pertinemment que ce mariage ce n'était pas pour la religion.

Le Président dit que le mariage n'a duré que 3 mois, et lui demande si le fait que l'union s'est faite trop rapidement qui a eu pour conséquence leur séparation. Elle évoque alors les mariages arrangés qui se font très souvent dans les familles juives et chez les musulmans également. Selon elle, il y a des relations qui se font rapidement, il voulait fonder une famille, il était trop pressé mais s'il avait pris son temps, elle pense que cela ne se serait pas passé ainsi.

Ensuite le Président lui demande si elle sait s'il a gardé des relations connues en prison, s'il parlait des personnes qu'il avait rencontrées en prison. Elle dit qu'il lui a raconté des anecdotes, sa vie en prison, mais il ne donnait pas de nom.

P : il apparaît que vous avez donné un ordinateur à votre oncle

M : exactement. Elle déclare que c'était un Mac book puisqu'elle en avait eu un autre pour son anniversaire le 24 septembre 2013. Elle souligne que l'ordinateur n'était pas au top de sa forme, il lui semble qu'il y avait un problème de clavier. Elle suppose que si elle a donné cet ordinateur à M. Alwatik, c'est qu'il pouvait tout de même l'utiliser malgré les dysfonctionnements. Elle souligne néanmoins ne pas avoir gardé beaucoup de souvenirs au sujet de cet ordinateur.

Le Président lui demande si elle allait lui rendre visite à la maison d'arrêt. Elle dit l'avoir fait régulièrement toutes les semaines pendant un an. Mais lorsqu'elle a commencé à travailler ce n'était plus possible.

Le Président l'interroge sur la réaction de la famille à l'annonce de sa rupture avec sa femme, si cela avait suscité de l'étonnement.

Elle répond que non puisqu'elle était trop religieuse. Elle avait enlevé la télévision alors que c'était un bon vivant qui aimait bien jouer à la Playstation, il voulait habiter avec sa maman et elle non.

Le Président revient sur les communications de M. Pastor Alwatic et dit qu'on a relevé une communication avec une personne de sexe féminin en date du 15 janvier et qu'elle lui disait qu'elle a trouvé une boutique informatique faisant de la récupération de données et qu'elle allait pouvoir récupérer l'ordinateur qu'elle avait passé à Pastor. Elle répond qu'elle n'a aucune idée de qui il peut s'agir.

- **Questions des avocats des parties civiles**

L'avocat lui demande si elle connaissait Lofti. Elle répond que non. Il poursuit son interrogatoire et lui demande si elle sait ce qu'est le takfirisme, elle répond encore par la négative.

L'avocat lui propose alors de se prononcer sur ce que dit Lofti avait dit à son oncle au sujet de Coulibaly. Elle dit ne pas savoir quoi en dire à la cour, hormis qu'effectivement que son oncle ne pouvait être d'accord avec ce genre de raisonnement, puisque c'est contraire aux idéologies de leur famille qui pourrait fréquenter ce genre d'endroit puisqu'ils sont juifs.

Un avocat lui demande ce qu'elle avait à dire sur la duplicité de son oncle qui a dit avoir coupé les ponts avec Coulibaly alors que ce n'est pas le cas relativement à l'analyse de sa téléphonie. Elle dit ne savoir pas quoi y répondre.

A la question d'un avocat de partie civile de savoir si elle avait assisté au mariage de son oncle. Elle répond que non et qu'elle n'y avait pas assisté parce que ce n'était qu'un mariage religieux mais que si c'était un mariage civil, elle y serait allée. Elle n'avait juste pas voulu se retrouver seule avec des femmes qu'elle ne connaissait pas, puisque les femmes sont séparées des hommes lors des mariages religieux musulmans.

Lorsque l'avocat lui demande si elle avait parlé des actes antisémites avec son oncle.

Margaux Samama atteste qu'il n'y avait jamais eu de tabou entre eux à ce sujet, pour lui comme pour elle, les gens antisémites et racistes sont des personnes méprisables.

Un des avocats des parties civiles la questionne la position de M. Alwatic sur les propos antisémites. Elle dit qu'elle ne pense pas que ses amis pouvaient tenir des propos antisémites en sa présence sachant qu'une partie de sa famille est juive et elle pense et elle est sûre qu'il ne laisserait pas ses amis avoir des propos antisémites envers lui. Elle souligne qu'ils parlaient de tout, même si c'était son oncle, il lui a même parlé de sa rupture, ils en avaient discuté assez aisément.

- **Questions de l'avocat général**

L'avocat général lui demande comment son oncle lui a parlé de son mariage. Elle dit qu'elle se souvient que lorsqu'ils en ont parlé, ils étaient sur son lit, il lui a dit qu'elle entièrement voilé mais qu'il voulait se marier, fonder une famille.

A la question de l'avocat général de savoir si elle a rencontré la femme de votre oncle après le mariage. Elle répond par l'affirmative.

L'avocat général rebondit sur le fait qu'elle avait dit qu'elle était très proche de son oncle et qu'elle n'a pas rencontré sa femme avant le mariage. Elle explique que s'agissant des mariages arrangés comme cela était le cas de son oncle, c'est rare que les époux se côtoient beaucoup avant le mariage et que cela ne lui avait pas posé de problème.

Elle savait que ce mariage n'allait pas durer car elle était très religieuse alors que lui ne l'était pas à ce point. Elle n'a pas voulu assister au mariage car sa famille avait déjà programmé leurs vacances et elle n'avait pas envie de s'y retrouver seule.

L'avocat général lui demande si elle ne pensait pas que cette date avait été choisie pour cette raison sachant que leur famille ne pourrait pas venir. Margaux Samama dit qu'elle ne pense pas qu'il ait dû se dire que c'était une banalité que sa famille soit présente le jour de son mariage

- **Questions des avocats de la défense**

Avocat de la défense la question lui demande si son oncle lui a paru plus religieux à sa sortie de prison. Elle souligne qu'à aucun moment elle a ressenti un changement dans sa pratique de la religion, il est resté le même, toujours aussi drôle, prêt à aider tout le monde.

Sur la question relative à la relation de son oncle avec Coulibaly, elle répond qu'il n'a jamais parlé de lui. Elle trouve que ce n'est pas logique qu'il veuille aller faire le jihad alors qu'il voulait fonder une famille, vivre avec sa maman. Elle réfute totalement le témoignage de Chaineze qui disait qu'il avait des soupçons vis-à-vis de Pastor.

L'avocat de la défense l'interroge sur les fréquentations féminines de son oncle. Elle relate avoir tenté de faire l'entremetteuse entre son oncle et sa meilleure amie avec qui elle était tout le temps. Elle savait qu'il y avait un feeling entre eux mais que la relation n'a pas pu se faire car elle semblait être « l'élément perturbateur » entre eux.

L'avocat de la défense parle du surnom de M. Pastor qui était appelé « le juif » dans sa cité. Elle dit que de toute façon tout le monde savait qu'il avait de la famille juive et il ne s'en cachait pas. Elle lui demande de raconter comment elle a vécu l'interpellation de Pastor.

Elle raconte que c'était très dure elle a eu du mal à s'y faire parce que son oncle est incapable de faire pareilles choses

VIII. Audition de COUTANCEAU (expert)

Il prête serment. Il explique que son expertise

Expertise d'Amar Ramdani

L'expert met en exergue que M. Ramdani n'a pas d'antécédent psychiatrique, il a pu consommer du haschich mais il n'a aucun antécédent lourd, pas de maladie mentale et son niveau intellectuel est correct. Il s'exprime bien avec un vocabulaire fourni, il a une bonne capacité de concentration, ce qui dénote d'un niveau intellectuel bon et homogène.

S'agissant de l'examen, tout s'est bien passé, il est coopératif et répond aux questions. Sur le plan de sa personnalité, il est indépendant, assuré et même affirmé, il a un contact direct, un regard droit, il n'est pas anxieux, il n'a aucune fragilité, il a une force de caractère. Son parcours est essentiellement marqué par des atteintes aux biens, il a eu des moments de bagarre, mais il n'est pas violent.

L'expert continue la lecture de son rapport, et dit qu'il est conscient et au courant de certains éléments du dossier. Il fait part de sa surprise en découvrant les faits de Coulibaly, pour lui Coulibaly n'aurait jamais pu faire cela.

Il se dit musulman sunnite. Par rapport à l'état islamique, il dit qu'on l'accuse d'avoir aidé à son insu l'Etat Islamique.

Sur la question de la responsabilité, l'expert le décrit comme étant une personne normale, il n'y a eu aucun élément qui ait pu altérer au moment des faits son discernement. L'examen psychiatrique n'a montré aucun élément de radicalisation de Ramdani, c'est un sujet jeune de niveau intellectuel correct, un sujet qui ne présente pas problème psychiatrique. Il n'est

pas anxieux. Il n'est pas dangereux au sens psychiatrique. Il était lucide et conscient de ses actes au moment des faits qui lui sont reprochés.

Examen de M. Pastor Alwatik

Sur le plan des antécédents psychiatrique et maladie mentale, M. Alwatik a un QI supérieur à la moyenne de plus de 110, avec un œdipe fort.

C'est un sujet assez vivant, ludique, un peu surexcité. Il a une timidité stable, il a beaucoup d'humour. C'est quelqu'un qui est marqué par une tendance à l'atteinte au bien. Il a une dimension de susceptibilité situationnelle. C'est un séducteur

Par rapport à ce qui lui est reproché, il donne sa version en soulevant beaucoup d'hypothèses, il dit avoir manipulé les armes de Coulibaly par curiosité, il pensait que c'était pour un braquage. Il donne son regard sur les attentats qu'il qualifie d'atrocité, il souligne que sa famille est également juive. Il explique que sa mère est croyante mais lui ne connaît beaucoup de choses sur la religion.

L'expert dit également qu'on est en présence d'un sujet jeune sans problématique psychiatrique ou de maladie mentale qui aurait pu altérer sa capacité de discernement. Il n'y a pas de trait de personnalité anxieux le concernant, pas de problème d'addiction. Il a une capacité de jeu, c'est un séducteur avec une dimension de manipulateur. Il n'est pas dangereux au sens psychiatrique. Il été lucide et conscient de ses actes lors des faits qui lui sont reprochés

Examen de Saïd Makhoulf

Le président souligne qu'auparavant il ne voulait pas procéder aux expertises

Selon l'expert, il n'a aucune addiction, aucune maladie mentale et son niveau intellectuel est moyen, sa mémoire fonctionne parfaitement, il sait analyser les situations. Il échange sans réticence et il répond aux questions.

M. Makhoulf est un sujet plutôt à l'aise, sociable, indépendant, pas facilement déprimé, même si dans le parcours carcéral, il signalera des moments dépressifs, c'était toutefois d'importance moindre. Il a une dimension de délinquance manipulatrice, il est impulsif, il a le contact facile

Sur les faits qui lui sont reprochés, il explique que son Adn a été retrouvé sur le taser de Coulibaly mais dit qu'il ne l'a jamais touché, il parle de son cousin comme son ami avec qui il fait des escroqueries. Il gardait le silence, un silence protestataire, pour lui c'est une humiliation d'être considéré comme un terroriste, c'est un bon vivant, il est musulman mais n'est pas un terroriste car il les considère comme des gens perdus car on ne doit pas tuer gratuitement, il dit que les terroristes sont des « Gogoles ». Il est lucide et conscient de ses actes. En conclusion de l'examen, il n'est pas lisible qu'il est radicalisé. Il semble réadaptable socialement

Intervention de l'avocat de Makhoulf

Elle rappelle que l'examen a été fait tardivement, en effet M. Elle demande à l'expert les éléments dont il dispose lorsqu'il aborde une expertise. Il répond qu'ils ont les éléments du dossier

Elle l'interroge sur les éléments qui auraient pu mettre en avant des traits de radicalisation. L'expert explique que selon le type d'accusation, il va mettre l'accent sur certaines questions

afin de pouvoir explorer éventuellement en fonction de ce que dit le sujet son rapport avec la religion, même s'il entend que quelqu'un d'intelligent pourrait essayer d'orienter la discussion. Toutefois, il estime être assez expérimenté pour déceler ce genre de tentative. En tout état de cause, il cherche des billes quant aux éléments existentiels dans sa radicalisation. Il en conclut qu'ils ont tenté de voir à travers son analyse psychologique des éléments à mettre en exergue.

L'avocat revient sur les conclusions de l'expert qui met en évidence que M. Makhlouf est plus un escroc qu'un terroriste.

IX. Audition de Monsieur OUDY (expert)

Il se présente

Le Président rappelle qu'il a procédé aux expertises de Messieurs Ramdani, Makhlouf et Alwatik. S'agissant de M. Makhlouf, il signale que c'était une expertise commune réalisée avec M. Coutanceau.

Expertise d'Amar Ramdani :

L'examen s'est déroulé à la prison de Bois d'Arcy. C'est un homme athlétique, âgé de 35 ans. L'examen qui s'est passé dans un contexte de coopération, sans difficulté, révèle qu'il n'est atteint d'aucun trouble. Son fonctionnement intellectuel est satisfaisant et correct, dans la moyenne de la population. Il n'est pas soumis à aucune difficulté d'analyse, de discernement. Il décrit avoir cessé son inscription à l'université pour rentrer dans la vie active.

Il n'a pas de carences affectives en lien avec sa vie familiale. Il ne sera pas très prolix sur sa vie sentimentale.

Il dit être incarcéré du fait de son aide à son insu à Coulibaly.

Expertise de M. Pastor Alwatik

L'expert explique que le contact est facile à établir et M. Pastor Alwatik n'apparaît nullement touché par sa situation d'incarcération. Le sujet est en mesure de fournir un récit détaillé des faits qui lui sont reprochés. Il a des capacités de raisonnement et de jugement satisfaisant. Son QI le classe dans la moyenne de la population générale. Il décrit des interactions essentiellement familiales du fait de la disparition de son père. Par la suite, il a eu des rapports plus fréquents avec son père ce qu'il a apprécié. Il n'a aucune doléance à l'égard de ses parents ou de ses demi-frères. Il vit dans une famille avec une dimension religieuse à multiple facettes, son père est catholique, sa mère musulmane et sa sœur de confession juive.

Il dit les faits qui lui sont reprochés de la sorte : « je ne reconnais pas les faits ». Il dit que cette personne (en parlant de Coulibaly) qui en est à l'origine, ne lui a jamais montré une telle radicalisation ou violence dans ses propos. Ce n'est que lorsqu'il retrouvera des armes dans le coffre de Coulibaly qu'il commencera à imaginer une distanciation physique vis-à-vis celui-ci du moins dans un premier temps. Il dit qu'il n'y a jamais eu de discussion entre eux sur la religion.

Il conclut que son examen ne montre pas de carences ou de discernement dans ses agissements. Il nie toute participation même s'il évoque son amitié avec Coulibaly qui ne lui jamais fait paraître dans leur relation une quelconque radicalisation.

- **Questions du Président**

Le Président demande à l'expert de revenir sur la signification de l'abus de transfert qui est un terme qu'il a employé dans son rapport. Selon l'expert, un abus de transfert c'est quand l'une des deux personnes profitent de façon perverse de ce que l'autre a investi, il prend l'exemple des sectes avec le gourou qui profite des adeptes.

Le Président parle de la famille multi-religieuse dont Pastor est issu. Il indique également que Pastor parle de la religion de façon banale. L'expert réplique en mettant en exergue qu'il parle de la religion en disant musulman mais ne pratique pas.

- **Questions des avocats des parties civiles**

A la question de l'avocat de la partie civile de savoir si M. Pastor Alwatik a pu avoir des troubles existentiels du fait de la religion. L'expert explique que Pastor a dit croire en Dieu mais ne pratique pas sa religion.

L'avocat dit : « pensez-vous que cela a pu le troubler ? Participer à un acte terroriste était une solution pour résoudre ce trouble ? ». L'expert répond que dans sa carrière, il n'a jamais fait face à ce genre de trouble.

- **Questions de la défense**

L'avocat de la défense revient sur la manière dont il a évoqué le fait que sa famille soit multi religieuse lui aurait posé des difficultés dans sa vie. L'expert dit qu'il a pu vivre sa comme une richesse ou un trouble mais il ne l'a jamais exprimé explicitement. On ne retrouve pas de morcellement de son identité du fait de sa pratique de la religion.

Dans sa relation avec Coulibaly, il y avait un abus de transfert mais pas dans l'idéologie

X. Audition Noura HOUMANI

Elle prête serment.

Elle a connu Pastor par le biais de son beau-frère Pierre Barnsby. Elle dit ne pas connaître grand-chose de lui. Avant les faits, elle ne connaissait pas son nom de famille.

Questions du Président

Le président lui demande si son beau-frère lui avait présenté Pastor dans un but précis. Elle répond que non. Le Président rappelle qu'à l'époque M. Pastor était célibataire. Mais dans ses propos, le témoin dit qu'il n'y avait aucun but recherché dans la présentation de Pastor.

Lorsque le président revient sur sa déposition dans laquelle elle évoque son frère lui avait présenté Pastor pour faire connaissance car il était divorcé et était à la recherche d'une nouvelle relation sentimentale. Elle réplique que c'est vrai, elle ne souvenait plus de cela.

Elle raconte avoir vu M. Pastor quelques fois mais juste pour faire connaissance. Elle l'a reçu une fois chez elle et une autre fois c'était en présence de son beau-frère.

Le Président lui demande si elle a eu de nombreux contacts téléphoniques avec M. Alwatik. Elle déclare ne plus se souvenir. Elle dit qu'au début elle voulait bien faire plus ample connaissance mais par la suite elle a changé d'avis.

A la lecture du PV de son audition, le Président lui demande si le fait de se mettre en relation avec une personne pratiquante était un critère essentiel pour elle. Elle répond par la négative.

Le président décide alors de faire une lecture de quelques passages de sa déposition afin qu'elle puisse dire si elle est d'accord sur ce qui y était écrit.

Elle confirme que Pastor avait demandé à Pierre Barnsby de ne plus fréquenter sa sœur jusqu'au mariage, ce que son beau-frère a refusé. De fait son beau-frère a finalement changé de témoin.

Le Président demande s'il y a eu un froid entre Barnsby et Pastor du fait de la demande de Pastor à celui-ci de ne plus fréquenter sa future femme jusqu'au mariage. Elle répond ne pas savoir.

Le président indique qu'elle a dit dans sa déposition qu'il ne discutait pas vraiment de la religion mais qu'il arrivait qu'il fasse des rappels sur la religion. Elle acquiesce que oui. Le président demande alors de lui expliquer ce qu'est un rappel. Le témoin a dû mal à en donner une définition.

Question des avocats des parties civiles

L'avocat demande comment si M. Pastor est intervenu pour apaiser les tensions entre M. Barnsby et sa future compagne. Elle ne souvient plus.

Un autre avocat l'interroge sur ses contacts téléphoniques. Elle confirme qu'ils se parlaient beaucoup par téléphone sans se voir et que les rappels sur la religion se faisaient au cours des discussions qu'ils avaient

- **Questions de l'avocat général**

Vous avez indiqué que cela n'a pas matché entre vous, pourquoi. Elle avait l'impression qu'elle avait des sentiments et pas lui.

- **Question défense**

Vous avez indiqué que Pastor avait quelques principes de ne pas côtoyer un homme sans la présence d'une autre personne. Elle dit que oui. L'avocat revient sur la fois où elle a vu Pastor chez elle avec sa cousine. Elle explique alors qu'il n'acceptait pas de voir une femme seule mais que dès lors qu'il y avait une autre personne même femme cela était suffisant.

Le Président demande à Pastor de se lever une dernière fois afin qu'il puisse s'exprimer sur le rapport sur sa radicalité. Il indique que le dossier de M. Pastor sort du lot dans la mesure où ce rapport fait 22 pages.

Des conclusions de ce rapport, il en ressort que M. Pastor Alwatik n'a pas d'adhésion idéologique au salafisme violent, il déclare être musulman mais peu pratiquant, c'est un délinquant opportuniste, il en fait même trop pour démontrer qu'il y a erreur sur sa radicalisation. Toujours à la lecture de ce rapport, il semble qu'il sera impératif que M. Pastor fasse l'objet d'une seconde évaluation. Il en ressort également qu'il est influençable. Il préconise une incarcération dans un établissement qui maintiendrait les liens familiaux.

M. Alwatik dit que lorsqu'il est interpellé, il fait un jour aux arrivants, ensuite on le met à l'isolement, il rappelle et confirme qu'il est musulman, qu'il fait ses 5 prières. A l'isolement, il rase sa barbe non pas par envie mais parce qu'il avait l'impression que tout ce qu'il ferait, risquerait d'être mal interprété. Il arrête la prière, il ne fait que fumer. Il soutient qu'il s'est battu pour sortir de l'isolement pendant plusieurs mois. Il explique notamment que lorsqu'il redescend en bâtiment, il prie des fois et d'autres fois non. Il rappelle que la prière c'est quelque chose machinale. Ensuite, il apprend qu'il va au « CAIR », il a tout fait pour ne pas y aller. Arrivé au « CAIR », il retombe dans l'isolement, il n'a jamais eu de tapis de prière, il

avait même peur de parler aux détenus. Il n'a refusé aucune convocation, aucun examen. Il sait qu'au retour du « CAIR », ce sera fini l'isolement. A son retour à Meaux, il lit le rapport en ne sachant même pas ce que veut dire le radicalisme violent. Il chante du rap, il veut bien qu'on pense que c'est un comédien mais tout le monde doute de sa sincérité.

Il dit qu'il était bien inséré à Meaux il a passé son DAEU, il voyait les psychologues régulièrement. Lorsqu'on le ramène à Nanterre, il entend que les gens pensent qu'il est en train de lui faire payer les faits et à son initiative, il a demandé à rester à l'isolement pour ne plus faire de mauvaises rencontres

L'assesseur revient sur l'ordinateur que sa nièce lui avait offert. Il répond qu'il n'a plus de souvenir de cet ordinateur car au 15 janvier il l'avait déjà vendu

L'avocat général souhaite que M. Pastor revienne sur la journée du 5 janvier au cours de laquelle Coulibaly lui avait dit de s'accrocher à sa religion, de faire ses prières. Il confirme que Coulibaly faisait souvent des rappels sur la religion.

L'avocat général revient également sur les échanges téléphoniques entre Pastor et Coulibaly au sujet de son retour de la Mecque. M. Pastor confirme que Coulibaly lui avait demandé de venir le chercher à l'aéroport ce qu'il a refusé car il se souvient de sa discussion avec son ami d'enfance Lofti qui lui avait dit de faire attention à Coulibaly. Il poursuit en disant que cette déposition s'est passée 6 mois après son interpellation.

- **Questions des avocats de la défense.**

L'avocat revient sur les relations de M. Pastor et M. Lofti et lui demande d'indiquer à quelle fréquence ils se parlaient. Il dit qu'après le déménagement de Lofti à Marseille, ils ne se parlaient pas tout le temps mais ils continuaient à prendre des nouvelles l'un de l'autre.

S'agissant du rapport, CAIR, l'avocat aimerait des éclaircissements de M. Alwatik, notamment la phrase selon laquelle il en fait trop pour monter qu'il n'est plus dans la radicalité, at-il le sentiment que sa radicalité est un élément établi, il répond que c'est évident. Il dit que seules les personnes incarcérées pour des faits de terrorisme sont envoyés au « CAIR », il n'y a pas de détenus de droit commun.

Il dit qu'il aime bien que les gens l'aiment, il n'aime pas être détesté, c'est viscéral. Il dit qu'il a arrêté de prier pour montrer qu'il n'est djihadiste quand bien même des personnes ont écrit sur lui dans la presse en disant que c'était un djihadiste. Il explique qu'il aime la vie, qu'il chante souvent, qu'il est fan de foot, que c'est un ultra-parisien. Il ne souhaite à personne d'être traité comme il l'a été. Toutefois, il dit ne pas avoir été frappé ni avoir subi des traitements dégradants, mais il aurait bien voulu que l'on croit un peu en son innocence, il était souvent réveillé à 4 h du matin pour voir s'il n'était pas mort.

Il souligne qu'il comprend qu'il est dans une affaire terroriste, mais il se dit qu'il doit faire un 2^{ème} examen. Il martèle qu'en isolement, si on n'est pas fort mentalement, « on crève ».

Il dit qu'il s'était toujours moqué des psychologues mais lorsqu'il a rencontré le docteur Emmanuelle, elle l'a aidé à comprendre sa situation. C'était important pour lui mais on le lui a enlevé, c'était dur, et c'est la raison pour laquelle il avait refusé de parler.

JOUR 32 - MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

Résumé de cette journée d'audience : *Mohamed Amin Farès, trafiquant de drogues lillois, est accusé d'avoir fourni des armes à Amedy Coulibaly via des intermédiaires, les fameux « parisiens ». Alors qu'il s'est auto-incriminé au début de sa garde à vue pour, selon lui, sortir d'affaire Souleymane B, qui était à l'époque déjà interpellé, un jeune homme qu'il considère comme son petit frère et qu'il pensait ne rien avoir affaire avec ce dossier, nie en bloc avoir été un trafiquant d'armes. Il pensait alors qu'il serait renvoyé devant le tribunal correctionnel pour trafic d'armes comme Claude Hermant et Christophe D, mais pas devant une cour d'Assises spéciale.*

Il précise qu'à l'époque, le trafic de stupéfiants lui permettait de bien gagner sa vie, et qu'il n'avait pas besoin de vendre d'armes. Mis à mal par une lettre anonyme « Mohamed Fares Hypercacher » envoyée à la juge d'instruction (sur laquelle aucune trace ADN n'a été retrouvée), c'est ensuite qu'il a été interpellé en 2018 et placé en détention provisoire. Pour son avocate, il n'y a aucun élément matériel qui permette d'incriminer son client.

Le président ouvre cette audience en expliquant que pour Shahinez B. et Amel B., ont été délivrés des mandats d'aménés, les convocations avaient été remises à personne.

Shahinez B. a déclaré ne pas vouloir se présenter au procès.

Amel B a déclaré avoir des soucis de santé et « de toute façon ne pas avoir envie de déclarer au procès ».

Sur Naceur F., il a été joint par le commissariat à une adresse indiquée mais aucun nom sur les boites aux lettres, donc convocation n'a pas été remise.

Souleymane B. : tous ses comptes bancaires ont été clôturés en juillet 2019 ainsi que son téléphone, aurait quitté la France en mars 2019 en direction de l'Espagne. Il est totalement inlocalisable.

L'avocate de Mohamed Amin Fares, Me Safya Akorri, dit que Souleymane B. est toujours censé être jugé et que c'est la principale personne qui met en cause son client et qu'il est divergent, en raison de la différence de versions tenues (7 ou 8 différentes). L'avocate souligne la gravité de la situation. Il a pris la fuite et n'a pas été maintenu dans le cadre de ce procès.

La cour passe outre la présence de Souleymane B.

Sur Samir Ladjali : a fait l'objet d'un non-lieu dans ce dossier et a été cité comme témoin. Il y a eu 3 adresses mais ces adresses correspondent à des garages. Il sera passé outre.

Me Coutant-Peyre proteste contre le programme du 23 octobre : ces témoins vont être « tassés à partir de 16h ». Le président dit qu'il y a la possibilité de décaler en fonction.

I. Interrogatoire de Mohamed Amin FARES

Cet interrogatoire aura lieu sur aujourd'hui et demain.

Le président comme par reprendre le contexte de la procédure au regard de Mohamed Amin Fares.

Au regard de l'OMA (Ordonnance de Mise en Accusation) Mohamed Amin Fares a été renvoyé pour association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste pour avoir participé à la fourniture d'armes et de munitions (PSA et fusils d'assaut) à Amedy Coulibaly. Il est aussi renvoyé pour des délits connexes à Lille, Roubaix acquis et pour avoir détenu des armes de catégorie A ou B, en l'espèce des fusils d'assaut, des PSA, etc. Renvoyé aussi d'avoir porté ou transporté des armes.

Il y a eu 7 auditions de garde à vue. Il a refusé de répondre à la 7^{ème}. Il a eu 3 interrogatoires devant la juge d'instruction.

Le président note des évolutions dans ces déclarations, des contradictions et des mensonges, qui seront reconnus par Mohamed Amin Fares.

Au niveau des armes, plus précisément d'une arme, un tokarev 33 découvert au domicile de Coulibaly, il y a un ADN, celui d'Amel B. c'est donc un élément matériel certain.

Autre point : une lettre anonyme envoyée au juge d'instruction adressée à la juge d'instruction nominativement le 27 décembre 2017 « *Hypercacher Mohamed Fares* ». Mohamed Amin Fares disait qu'on voulait lui faire porter le chapeau, qu'il était un bouc-émissaire.

Aujourd'hui, il dit qu'il n'a pas d'élément à donner, et que « *c'est quelqu'un qui essaie de me faire porter le chapeau pour ces histoires-là* ».

Le président dit qu'il y aurait bien une raison à ça,

Il répond qu'il n'a pas de réponse à ça.

Le président rappelle que Mohamed Amin Fares est dans les stupéfiants, il ne conteste pas.

Le président explique que si quelqu'un voulait le « balancer », ça aurait pu être dans le cadre des stupéfiants, là, c'est dans une affaire terroriste où cette personne qui dénonce semble savoir ce qu'elle fait.

Mohamed Amin Fares répond que c'est peut-être un réseau familial, de sa belle-famille mais qu'il n'y a aucune certitude. Il dit qu'il n'arrive pas à y croire.

Le président explique qu'il y a un ADN, celui d'Amel B. Mohamed Amin Fares a été marié avec Shahinez B., un mariage religieux prononcé en juillet 2012 et ensuite s'est séparé de son épouse fin 2014. Mohamed Amin Fares confirme.

Il a eu un enfant avec elle.

Shahinez B. a des frères et sœurs, notamment Amel B. dont on retrouve l'ADN sur un des tokarev. Shahinez B. a aussi un frère, Souleymane B., le beau-frère donc de Mohamed Amin Fares.

Souleymane B. a été entendu plusieurs fois. Amel B, sur l'arme, dit que Souleymane B. a amené une arme, qu'elle l'a regardé et qu'elle a dû laisser son ADN dessus.

Mohamed Amin Fares et lui disent que Mohamed Amin Fares est dans les stupéfiants, mais « Souleymane B. dit qu'il travaille pour vous, vous le contestez ».

Mohamed Amin Fares précise qu'au moment des faits, Souleymane B. est mineur et qu'ils ont environ 10 ans d'écart.

Le président fait état de la disjonction de Souleymane B. (en raison de sa minorité au moment des faits), renvoyé dans ce dossier, la disjonction ayant été faite à Lille.

Mohamed Amin Fares dit qu'il connaît Saïd Makhlof, que ça a été un ami à l'époque, il connaît son beau-frère Steven V, marié à Samia F. sœur de Mohamed Amin Fares.

Président : « *Steven V, qui habite en région parisienne, a côtoyé depuis longtemps Saïd Makhlof et c'est ainsi que Saïd Makhlof, vous avez fait sa connaissance via Steven V.* »

Mohamed Amin Fares confirme.

Mohamed Amin Fares dit que Saïd Makhlof n'était pas à son mariage avec Shahinez B. en 2012, mais que lui et Saïd Makhlof se sont connus en 2014, au mariage de Steven V et de Samia F.

Saïd Makhlof travaille dans la société du père de Mohamed Amin Fares et s'il a eu cet emploi, c'est grâce à Steven V, qui l'a introduit dans cette société.

Saïd Makhlof a pour relation suivie Amar Ramdani.

Le président lui demande si c'est par le biais de Saïd Makhlof qu'il a pu connaître Amar Ramdani.

Il dit que connaître est un grand mot, mais qu'il a pu rencontrer Amar Ramdani par Saïd Makhlof, oui.

Le président mentionne les mensonges faits par Mohamed Amin Fares au cours de sa garde à vue.

Au 1^{er} interrogatoire, il dit qu'une partie de la famille vit dans le nord de la France et ensuite en région parisienne. Mohamed Amin Fares confirme. Il précise qu'il vivait à Lille.

Condamné pour stupéfiants, il est interdit de se rendre en région Nord, il a donc vécu pendant un temps en région parisienne.

Dans sa 2^{ème} audition de garde à vue, il considère Amel B. comme pas respectable. Le président lui demande s'il y a eu un problème familial.

Mohamed Amin Fares répond que quand il a connu Shaninez B., il s'est marié en 2012 après sa sortie de prison. Il a appris qu'Amel B. avait plusieurs relations, qu'elle n'était pas respectable et qu'il y avait des problèmes au sein de la famille.

Il dit que les relations étaient très mauvaises, que beaucoup de gens de sa famille ne lui parlent plus.

Le président lui demande s'il s'est posé la question si ça aurait pu être Amel B. l'auteur de la lettre.

Il répond qu'il n'y croit pas mais que ça pourrait être Souleymane B., sans être sûr. C'est une hypothèse.

Il y a eu diverses versions sur le volet armes des uns et des autres. Le président dit que c'est « effarant ». Mohamed Amin Fares participe à cela aussi.

Mohamed Amin Fares confirme.

Le président explique qu'au début, Mohamed Amin Fares disait ne pas connaître Saïd Makhoulf, puis ensuite il va dire que oui, et qu'il a aussi vu Amar Ramdani. Il a dit qu'il l'a vu à un mariage etc.

Le président demande pourquoi il ne voulait pas dire qu'il connaissait Saïd Makhoulf.

Il répond que vu l'ampleur du dossier, il préférerait ne pas dire qu'il connaissait Saïd Makhoulf. C'était sa ligne de défense.

Le président : « *mais dire que vous connaissez Saïd Makhoulf, ça ne veut pas dire que vous faisiez du trafic de stupéfiants.* »

Mohamed Amin Fares dit que oui, certes, c'est plus simple. Mais quand on vient le chercher, on lui parle de terrorisme. Donc s'il peut ne pas donner de noms, il ne les donne pas.

Lors de son 3^{ème} interrogatoire, Mohamed Amin Fares dit qu'il sait des choses.

Mohamed Amin Fares dit que oui il va dire ça, il va inventer une version.

Le président note qu'il ne veut pas parler de Saïd Makhoulf alors que c'est un ami et que ça n'engage à rien, et que ça, il veut le cacher, et ensuite il parle d'armes alors qu'il sait qu'il est dans une affaire de terrorisme. Il invente en effet une histoire d'armes dans laquelle il est impliqué. Le président pense que si on ne veut pas être mêlé, on dirait plutôt qu'on ne sait rien du tout. Mohamed Amin Fares disait que l'arme qu'Amedy Coulibaly a eue, elle est passée de Christophe D. à « un gars qui vient du 91 ». Mohamed Amin Fares va ensuite donner toute une version, où il donne des détails, où il mentionne Christophe D, dont on saura que les armes de Coulibaly passent par lui effectivement. Donc ce n'est pas du « flan ». Mohamed Amin Fares dit que Christophe D lui a amené l'arme, donc Mohamed Amin Fares s'auto incrimine, il dit qu'il l'a caché dans un appartement à Lille chez une « nourrice » et qu'il a mis en relation Christophe D avec un dénommé Alex. Ce sont donc des choses très détaillées qui le mettent en cause ainsi que d'autres personnes.

Il dira ensuite que tout ça, ce n'est pas vrai.

Le président lui demande de revenir là-dessus. Le président précise que l'enquête révélera que Christophe D, sur les armes retrouvées chez Coulibaly, ce n'est pas inventé. Le président dit qu'il y a donc au moins des « bouts de réalités » dans ces déclarations de Mohamed Amin Fares, avant même qu'il reconnaisse connaître Saïd Makhoul.

Mohamed Amin Fares dit qu'il a inventé cette histoire. Quand il dit que l'arme a atterri chez Amedy Coulibaly, il sait qu'Amel B a touché une arme lorsqu'il est en garde à vue, qui a atterri chez Amedy Coulibaly. Il dit qu'il a caché ses relations avec Souleymane B., qu'il considérait comme un frère. Il dit que Souleymane B. n'a rien à voir à faire dans cette affaire. Il dit qu'il a inventé qu'il avait été un intermédiaire pour faire croire aux enquêteurs que cette arme a atterri entre de mauvaises mains. Il a mentionné Christophe D. car il savait qu'il était spécialisé dans le trafic d'armes ; il l'avait aussi rencontré en 2010. Il dit qu'il ne savait pas exactement sur quelle arme l'ADN d'Amel B. avait été retrouvé alors il a parlé d'une kalachnikov au hasard [il avait vu Amedy Coulibaly à la télé avec une kalachnikov]. Il explique ensuite que s'il avait su sur quelle arme exactement se trouvait l'ADN, il n'aurait pas parlé de la kalachnikov [vu que l'ADN d'Amel B. a été retrouvé sur un tokarev], il continue : « ça m'aurait fait une arme en moins ! »

Président : « *C'est donc pour protéger Souleymane B. que vous vous mettez en cause ?* »

Mohamed Amin Fares : « *Oui bien sûr* »

Président : « *Donc vous êtes prêt à endosser une complicité de crime et assassinat vous-mêmes. Vous n'êtes pas idiot ?* »

Mohamed Amin Fares : « *Non je suis pas idiot* »

Le président lui demande donc si « *c'est un coup de poker où vous vous incriminez et vous vous dites en m'incriminant, ils verront que ce n'est pas moi et comme ça, Souleymane B. sera écarté. C'est ça votre idée ?* »

Mohamed Amin Fares dit que oui c'est un peu ça. Il dit qu'il n'est pas un novice de la garde à vue mais que cette garde à vue était choquante. On lui a mis un bandeau sur la tête, la mère de sa fille, Shaninez B., était en garde à vue en même temps. Après, on lui parle d'un courrier anonyme mais il n'y croyait pas. Il savait qu'Amel B mettait en cause son frère, Souleymane B. Il dit que Souleymane B., il l'aime comme son frère et qu'il ne pouvait pas concevoir qu'il soit en prison, si jeune. Il dit qu'il s'en veut d'avoir inventé cette histoire.

Le président lui demande si c'est réciproque.

A l'époque de 2014, la réciprocité pour lui était là. Il a fait plus de choses pour Souleymane B. que pour son petit frère Mehdi qui vient le voir au parloir depuis 2016.

Il dit que Souleymane B. n'a jamais travaillé pour lui [dans le cadre du trafic de stupéfiants], il l'a amené plusieurs fois en vacances, au ski.

Quand Souleymane B. a compris qu'il voulait le sortir de la merde, il a suivi en aggravant les choses.

Le président : Souleymane B. dit qu'il travaillait pour vous en tant que guetteur. Vous contestez. C'est une affaire de terrorisme, mais des stupéfiants, ça n'a aucun intérêt pour un tel dossier. Pour quelle raison faire ça, alors que ça ne l'incrimine pas, il y a donc un des deux qui ment. Il y en a un qui a intérêt à cacher la vérité.

Mohamed Amin Fares dit que quand il arrive en garde à vue, on lui parle du courrier anonyme, que l'ADN d'Amel B. a été retrouvé, il va faire croire au début que Souleymane ne travaillait pas pour lui, qu'il a voulu l'écarter, il voulait faire croire que l'arme était passée par lui et qu'Amel l'avait touché. Il voulait juste préserver Souleymane B.

Le président : « *Souleymane B. vous met en cause sur les armes qui passent entre Christophe D et d'autres personnes* ». Il y a plusieurs versions des uns et des autres. Y compris sur des points de détails. Par ex, les enquêteurs savent que Saïd Makhoulf et Amar Ramdani font des escroqueries de voitures. « *Vous n'êtes pas concerné. Mais on vous pose la question si vous saviez. Vous répondez que non* ». Et dans la même déposition, Mohamed Amin Fares dira à la fin qu'il a parlé voitures avec Saïd Makhoulf, qu'il pouvait acheter et vendre les voitures à un endroit précis. Et on lui pose la question, « *vous saviez donc qu'il faisait du trafic de voitures ?* » il répond alors qu'il s'en doutait.

Le président dit qu'avec ses contradictions et ses mensonges, on ne sait plus comment le croire.

Mohamed Amin Fares reconnaît et comprend. Le contexte de la garde à vue, il n'a jamais vu ça, qu'on interpelle ses proches, ça l'a déstabilisé et il a donc raconté n'importe quoi. Il dit qu'il se doutait du trafic de voitures car il voyait tout le temps Saïd Makhoulf avec des voitures neuves. Il dit qu'il a gardé cette fausse version jusqu'à la juge d'instruction. Il avait honte de ce qu'il avait dit et peur de revenir en arrière. Il comprend qu'on puisse douter de sa sincérité.

Le président note que si on fait un parallèle avec les dépositions de Saïd Makhoulf, il a, lui aussi, donné des versions différentes. Il ne conteste pas avoir rencontré Saïd Makhoulf et Amar Ramdani entre octobre et décembre 2014. Il ne le conteste plus. Même du côté de Saïd Makhoulf, ça a été difficile à admettre. Mais pourquoi cacher ? Pourquoi mettre autant de difficultés pour reconnaître les déplacements à Lille pour du trafic de stupéfiants et des prostituées et des escroqueries. C'est beaucoup de difficultés pour admettre des choses évidentes pour Mohamed Amin Fares ainsi que pour Saïd Makhoulf.

Mohamed Amin Fares dit connaître Christophe D, quand il était jeune, il avait 20 ans.

Le président explique qu'en effet, Christophe D fait dans les armes, il a été appelé à la barre et a été condamné pour trafic d'armes.

Mohamed Amin Fares dit qu'il connaît aussi Christophe D. via les stupéfiants, il lui achetait de la cocaïne une fois par semaine.

Le président lui demande donc si Christophe D. est à la fois dans les armes et dans le trafic de stupéfiants.

Mohamed Amin Fares dit que c'est un consommateur, pas un dealer.

Le président revient sur le fait que dans une de ses dépositions, Mohamed Amin Fares disait que là où il y a de la drogue, il y a des armes.

Mohamed Amin Fares répond ne pas avoir dit quelque chose de nouveau. Que certes ce n'est pas systématique mais que dans le Nord de la France, il y a des gros points de deals de trafic de stupéfiants, et que pour la guerre des territoires, les gens ont des armes. C'est une réalité.

Le président dit que Souleymane B. fait dans les stupéfiants, que Christophe D est un consommateur, qu'il a des armes. Il demande si on peut payer sa consommation de drogues en échangeant des armes.

Mohamed Amin Fares dit que dans le trafic de stupéfiants tout est possible mais que dans son cas, il n'a jamais échangé de stupéfiants pour des armes. Et que dans son quartier, Christophe D. est connu pour vendre des armes.

Mohamed Amin Fares dit qu'il n'avait pas besoin de vendre des armes, qu'il gagnait bien sa vie via les stupéfiants.

Le président dit Souleymane B. met en cause Mohamed Amin Fares sur les armes. Il y a eu beaucoup d'auditions. Et une confrontation entre Mohamed Amin Fares et Souleymane B., en octobre 2018.

Souleymane a alors dit qu'il travaille pour Mohamed Amin Fares. Mohamed Amin Fares répondait non, qu'il bosse seul.

Souleymane B. dit qu'il est guetteur. Mohamed Amin Fares dit que Souleymane B. n'est pas un de ses guetteurs.

Il disait que Boulevard de Metz à Lille était son point de deal.

Mohamed Amin Fares dit que oui mais il y en a plein Boulevard de Metz à Lille.

Souleymane B. dit qu'au mois de janvier 2015, Mohamed Amin Fares s'est « mis au vert ». On pourrait se demander s'il ne l'a pas fait en raison de la survenance des attentats.

Mohamed Amin Fares disait que non, il ne s'était pas vraiment « mis au vert ».

Souleymane B. ne dit pas que c'était en lien avec les attentats qu'il s'était « mis au vert ».

Souleymane B déclare qu'il a eu ce tokarev en sa possession, ce qui explique qu'Amel B ait pu le toucher. Il se met donc en cause et quand on lui demande comment il l'a eu, il répond qu'il avait besoin d'un pistolet, qu'il a cherché à Lille, qu'on lui a donné le pistolet et qu'il l'a rramené. Il précise que « on » signifie Mohamed Amin Fares.

Il disait que Mohamed Amin Fares s'était porté garant pour lui, et expliquait avoir redonné le pistolet à Mohamed Amin Fares, qui lui avait dit « on a besoin de cette arme pour des clients ». Souleymane B. maintient cette version.

Mohamed Amin Fares dit que oui, Souleymane B maintient cette version mais qu'il ment. Mohamed Amin Fares dit qu'il n'a jamais amené ce tokarev à Souleymane B.

Le président lui demande s'il n'a pas mis Christophe D. et Souleymane B. en contact.

Il dit que non, il a connu Christophe D. avant Souleymane B. et que vu qu'il trainait boulevard de Metz à Lille avec Souleymane B., qu'il est possible que ce dernier ait pu voir Christophe D.

Le président demande si Souleymane B. aurait pu savoir que Christophe D., par l'intermédiaire de Mohamed Amin Fares, vendait des armes.

Mohamed Amin Fares dit qu'il ne l'a jamais dit à Souleymane B. mais qu'il aurait pu le savoir en squattant dans le quartier. Il précise que c'est connu de tout le monde que Christophe D. vend des armes.

Le président demande pourquoi Souleymane B. admettrait avoir eu le tokarev alors que ce n'est pas vrai, car il se met lui-même en cause.

Mohamed Amin Fares dit qu'il a des hypothèses : que la sœur de Souleymane B. met en cause son frère, et que ce dernier ne sait plus comment se défendre et que pour cacher la vérité, il met Mohamed Amin Fares en cause.

Le président dit qu'il se met en cause lui aussi, il mouille tout le monde.

Mohamed Amin Fares disait que Amel B. mettait son frère en cause pour se dédouaner. Mohamed Amin Fares disait dans ses interrogatoires que Amel B. ait pu toucher l'arme chez un des trafiquants d'armes qu'elle fréquentait et qu'elle a donné le nom de son frère car elle ne voulait pas donner le nom du trafiquant. Le président demande donc pourquoi Amel B. mettrait en cause son frère si ce n'est pas vrai.

Mohamed Amin Fares explique que les dépositions d'Amel et de Souleymane B. montrent qu'ils ne s'entendent pas. Souleymane B. a beaucoup renié sa sœur. Mohamed Amin Fares pense qu'Amel B cache quelqu'un et qu'elle met son frère en cause.

Oui et Shaninez B. et Souleymane B. le mettent en cause aussi.

Le président dit qu'il y a aussi la lettre anonyme.

Le président : « *c'est donc Amel B. qui mettrait en cause, selon vous, faussement Souleymane B, et Souleymane B. qui vous met faussement en cause ?* »

Mohamed Amin Fares : « *pour moi c'est ça* »

Le président note que dans ses interrogatoires, on demandait à Mohamed Amin Fares pourquoi Souleymane B. le met en cause. Il répondait que Souleymane B. ne veut pas s'avouer à lui-même que sa sœur a pu toucher une arme chez quelqu'un. Mohamed Amin Fares disait « *Je pense être un bouc-émissaire* ». Le président lui demande quel est intérêt de chacun de le mettre faussement en cause, car ça ne dédouane pas Souleymane B.

Il dit que ça dépend, « *quand j'essaie au début de m'auto-incriminer, si j'avais eu les bonnes déclarations par rapport au tokarev, ça aurait été bon pour Souleymane B.* »

Le président revient sur une question posée à Souleymane B. pendant l'interrogatoire : *que vous a dit Mohamed Amin Fares sur les clients auxquels il aurait fourni les armes ? Souleymane B. : « Qu'il avait une affaire avec (inaudible) et qu'il aurait vendu ces armes à des parisiens »*

Le président revient sur la déposition de Mohamed Amin Fares inventée où il avait donné le nom d'Alex, qui vient du 91. Souleymane B. quant à lui fait référence à « des parisiens ».

Le président : « *tout le monde a évolué dans ces versions, vous aussi* ».

Une autre question posée à Souleymane B., lors de l'interrogatoire, où on lui demande de préciser davantage : Souleymane B. dit que Mohamed Amin Fares ne lui a pas dit combien il y avait d'armes et quels modèles c'était, mais qu'il avait vendu des armes à des parisiens. Souleymane B. précisait que c'était des mitraillettes, des gilets et des pistolets. Selon lui, Mohamed Amin Fares s'était servi de Christophe D. pour avoir les armes gratuitement. Souleymane B. disait ensuite penser avoir dit ça mais qu'il ne s'en rappelle plus.

Lors de la confrontation, on demande à Souleymane B., « *est-ce que Mohamed Amin Fares vous a parlé de mitraillettes et de gilets ?* »

Souleymane B. s'emporte : « *je ne veux pas répondre* », il s'énerve et s'emporte.

Me Safya Akorri intervient et explique que les escortes ont eu du mal à maîtriser Souleymane B. à ce moment précis où il était confronté à ses propres déclarations.

Souleymane B. disait de Mohamed Amin Fares que c'était un frère et qu'il l'a trahi.

Le président lui demande pourquoi cet énervement de la part de Souleymane B. ? il répondait alors que ça n'a rien à voir avec la procédure, « *c'est quelque chose de personnel entre lui et moi.* »

Mohamed Amin Fares pense que Souleymane B. lui en veut par rapport à la violence qu'il a eu avec sa sœur à l'époque, Shahinez B. Fin 2014, il a laissé Shahinez B. tomber pour aller avec une autre fille, « *qu'il n'a plus trop calculé* » Souleymane B. après ça et que Souleymane B. n'a jamais accepté ça.

Il pense que la mention de la trahison est par rapport à ça. Hormis ça, il avait de très bons contacts. C'est la seule explication qu'il trouve. Shahinez B. et Souleymane B. s'entendent très bien, contrairement à Souleymane B. et Amel B.

Le président lui demande si la situation dans laquelle Souleymane B. est où il dit qu'il a « perdu sa femme », que son père était hospitalisé, qu'il ne supporte plus sa détention, si ce

n'est pas par rapport aux armes. La détention que Souleymane B. subit, ne fait-il pas référence à ça quand il évoque la trahison ?

Mohamed Amin Fares dit qu'il ne pense pas. Le fait qu'il ait été en détention, ça lui fait mal au cœur mais il dit qu'il n'a jamais mis Souleymane B. en cause. Sa détention n'est pas à cause de lui. Il ne voit pas pourquoi il s'en prendrait à lui.

Souleymane B. disait qu'il avait choisi de prendre le pistolet parmi les autres choses proposées. Il précisait que c'était Christophe D. qui lui avait montré et il disait que Mohamed Amin Fares était présent, et que c'est même lui qui a présenté Souleymane B. et Christophe D. Mohamed Amin Fares disait quant à lui qu'il n'avait présenté Christophe D. à personne. Mohamed Amin Fares confirme.

Le président revient à une autre question posée à Souleymane B. : vous nous avez déclaré « *pour moi, Mohamed Amin Fares s'est servi de Christophe D. pour avoir les armes gratos, comme il s'est servi de moi* » on lui pose alors la question « *Comment Mohamed Amin Fares s'est-il servi de vous ?* » Souleymane B. répond « *j'étais petit, j'étais naïf* » avant de continuer en disant que « *le principal est de chercher à savoir comment l'arme est arrivée dans mes mains* ».

On pose la question à Mohamed Amin Fares, « *est-ce que vous avez parlé de parisiens à Souleymane B. ?* » Mohamed Amin Fares dit que non, qu'il n'y avait pas d'armes et qu'il ne lui a jamais parlé de parisiens.

Quand on pose la question à Mohamed Amin Fares si Souleymane B. aurait pu le voir avec des personnes assimilées à des parisiens, Mohamed Amin Fares répond que non. La juge d'instruction le confrontait à ses déclarations en garde à vue, où il disait qu'il avait parlé avec Saïd Makhoulf rue Monge, qu'il y a tous les petits qui l'ont vu parlé avec des parisiens, dont les copains de Souleymane B. ; « *j'aimais bien dire que je parlais avec des parisiens, je faisais le Johnny* ».

Mohamed Amin Fares répond n'avoir jamais parlé avec Saïd Makhoulf à cet endroit. Il dit qu'il a dit n'importe quoi. Ils se sont vus deux fois sur Roubaix, dont une fois à Roubaix chez lui et une autre au restaurant « le familial », à 500 mètres de la rue Monge.

Il dit que c'était des rendez-vous banals, qu'il n'a pas trop de souvenirs de ça. Il n'a pas le souvenir d'avoir parlé avec eux dans la rue.

Le président : « *donc avec Saïd Makhoulf, c'était pour une question de stupéfiants ?* »

Mohamed Amin Fares dit que oui, c'est ça.

Le président dit qu'il a fallu 5 ans pour qu'ils admettent ce trafic de stupéfiants.

Mohamed Amin Fares « *on est d'accord. Si je peux cacher que j'ai fait du trafic de stupéfiants, je le fais* ». Sur le Johnny, ça veut dire vouloir se mettre dans la lumière, faire le « *kéké* ».

Quand on demande à Souleymane B. s'il a vu Saïd Makhoulf, il dit que non et précise que « *Le seul parisien que j'ai vu dans ma vie, c'était au mariage de ma sœur. Il y avait plusieurs parisiens. Je ne sais pas qui était qui* ».

Le président : « *au mariage de votre sœur, Souleymane B. dit que Saïd Makhoulf était là* ».

Mohamed Amin Fares répond qu'en fait Souleymane B. voulait dire son mariage à lui avec sa sœur Samia.

Toujours sur la confrontation, à Souleymane B. les policiers lui demandaient « vous nous avez déclaré, en parlant de Mohamed Amin Fares « *il a fait quelque chose, il sait qui il connaît et qui il ne connaît pas, il se démerde c'est un grand garçon* ». Que voulez-vous dire par là ? »

Souleymane B. disait qu'il n'a rien vendu à qui que ce soit, et que même si Mohamed Amin Fares a vendu, il ne savait pas à qui il vendait, que Mohamed Amin Fares ne connaissait pas de terroriste ni Coulibaly.

A ce moment-là, Souleymane B. dédouane Mohamed Amin Fares.

Il disait donc que ce n'est pas parce qu'il a vendu des armes qu'il les a vendues en connaissance de cause à Coulibaly. Il le maintient donc il le met en cause mais il met la limite. Cette précision est importante.

Mohamed Amin Fares répond là-dessus que quand Souleymane B. dit ça, c'est qu'il connaît la gravité des choses, qu'il sait ce qu'il a fait en l'accusant d'avoir vendu des armes. Il pense qu'il a essayé de se racheter.

Mohamed Amin Fares le rejoint sur le fait qu'il n'est pas un terroriste mais confirme, contrairement à Souleymane B., qu'il n'a jamais vendu d'armes. Il disait qu'il n'a jamais vendu d'armes à ces parisiens. Il répétait qu'il n'a jamais fait l'intermédiaire pour le fusil d'assaut. Il dit avoir dit ça pour dégager Souleymane. Qu'il ne savait pas à l'époque que l'ADN d'Amel B avait été retrouvée sur un tokarev et non sur un fusil d'assaut.

Mohamed Amin Fares : « *oui c'était une histoire que j'avais inventé.* »

Souleymane B. ajoutait « *je sais que Mohamed Amin Fares n'est pas quelqu'un de méchant, et que si des armes ont fini en de mauvaises mains, il ne savait pas* ».

Le président note que chacun restera sur cette position-là.

Sur ses rencontres avec Saïd Makhoulf, le président note qu'il n'y a pas que Saïd Makhoulf et Amar Ramdani qui sont des parisiens qui vont à Lille mais il est établi qu'a plusieurs reprises, et Mohamed Amin Fares reconnaît dans ses déclarations, qu'il y a eu 3 visites de Saïd Makhoulf Amar Ramdani : 3 pour Saïd Makhoulf et 2 pour Ramdani (avec Saïd Makhoulf).

Président : « *Vous indiquez vous-même sur ces rencontres, que vous vous êtes rencontrés à votre domicile et que vous êtes allé au restaurant* ». Il lui demande quel était le but de ces visites.

Mohamed Amin Fares confirme, il l'a toujours dit que c'était pour des stupéfiants. La première fois, ça été pour remettre du linge à un détenu. Ils se sont revus en octobre, le 11 octobre, et ensuite une semaine après ; puis après 2 mois après il a revu Saïd Makhlouf.

Pour Mohamed Amin Fares, ce sont les seules rencontres.

Le président : « *vous avez été à un moment contraint de vivre en région parisienne. Vous n'aimiez pas trop Paris.* »

Mohamed Amin Fares explique que quand il est sorti de prison fin 2011, il a été interdit du nord et du s'installer sur Paris. Il n'a pas aimé. Il n'avait pas d'amis. Il est resté 4 mois sur Paris et est rentré dans le nord.

Le président : « *vous aviez une clio blanche immatriculée (inaudible) ?* »

Il dit que ce n'était pas à lui mais à Shahinez B. mais que c'est lui qui l'a acheté et qu'ils l'utilisaient tous les deux.

Le président explique que ce véhicule a été verbalisé à deux reprises en octobre et novembre 2014.

Mohamed Amin Fares dit que c'est lui qui a fait ces déplacements, qu'il n'y avait pas de but précis ; quand le trafic de stupéfiants était fini, ils allaient se balader sur Paris, en Hollande etc.

Le président : « *Mais pourtant vous n'aimiez pas Paris* ».

Mohamed Amin Fares dit ne pas aimer la région parisienne, dit qu'il a beaucoup de famille sur la région parisienne et que tout est objet de balade, il peut aller partout, même à Paris quand il se balade le soir. À cette époque, il était dans l'alcool et explique qu'il était plutôt côté passager ou à l'arrière. C'était juste pour faire de la route et passer du temps. Mais en aucun cas c'était pour voir Saïd Makhlouf ; il dit qu'il a pu le voir dans le quartier du fait de sa sœur qui vit dans le même quartier mais il n'est jamais allé sur Paris pour voir Saïd Makhlouf.

Le président lui demande quelles sont les lignes téléphoniques qu'il utilise.

Mohamed Amin Fares dit qu'il en a beaucoup à l'époque. Sur la ligne de Roxanne, petite amie de Abderrahmane, son petit frère. Il ne comprend pas.

Mohamed Amin Fares a pu lire les PV de Roxanne V., qui sont à charge contre lui. Il dit qu'il ne la mettrait jamais dans la merde pour l'achat de puces dans le cadre de trafic de stupéfiants.

Le président dit que quelque soit la réponse, la puce arrive sur un nom qui indique Roxanne V.

Mohamed Amin Fares dit que oui, que c'était sûrement un abonnement à l'époque.

Le président lui demande si c'était à l'insu de Roxanne V.

Mohamed Amin Fares dit que ça fait longtemps, il ne sait pas. C'est possible que le téléphone « trainait », qu'il a donné le numéro à Saïd Makhoulf ou que le tel qui trainait chez Abdelrahman, il y a beaucoup d'hypothèses. Il dit n'avoir jamais eu Samir Ladjali au téléphone et n'avoir jamais utilisé les puces de Shahinez B..

Le président « *Avez-vous d'autres choses à dire pour l'instant ?* »

Mohamed Amin Fares répond qu'il n'est « pas trop le genre de mec qui parle en public » mais qu'il n'a rien à voir dans ce trafic d'armes, qu'il n'a jamais vendu des armes. Qu'il n'avait pas besoin de ça, qu'il comprend qu'il s'est auto-incriminé au début et que les autres témoignages sont à charge mais qu'il n'a rien à voir là-dedans.

Le président constate qu'il y a une constance parmi les accusés de ne pas dire la vérité simple telle qu'elle existe. Que toutes les questions posées, sont sous-tendues par des versions diverses et on se demande si ce n'est pas l'arbre qui cache la forêt, que quelqu'un cache un élément beaucoup plus gros.

Mohamed Amin Fares dit qu'il s'en veut, d'« *avoir joué le héros* ». Il a « *écouté son cœur* », pour lui Souleymane B. n'avait rien à voir dans ça et qu'il avait une très bonne relation familiale avec lui. « *C'est vrai que c'est n'importe quoi, je m'en veux, je l'avoue* ». Également sur les relations avec Shahinez B., la mère de sa fille, il explique « *la misère que j'ai pu lui faire en étant jeune, la laisser avec une fille, j'ai voulu les sortir vite de garde à vue, ça m'a porté préjudice. Je l'assume* »

Le président dit que Souleymane B. est dans la nature, comme s'il a pris la fuite.

Mohamed Amin Fares dit qu'il ne comprend pas, qu'il aurait voulu que Souleymane B. s'explique.

Le président lui demande comment il voit cette fuite. Amel B et Shahinez B., pour lesquelles la Cour a décerné un mandat d'amener, alors qu'on ne les accuse pas, ne veulent pas témoigner. Il demande comment il interprète tout ça ?

Mohamed Amin Fares dit qu'il pense qu'ils se sont rendus compte qu'ils ont menti et que c'est parti loin ; concernant Souleymane B, Mohamed Amin Fares n'a pas trop de choses à dire concernant son départ. Il dit qu'il ment, il cache la vérité. Il ne sait pas pourquoi il se cache.

- **Questions de l'assesseur**

L'assesseur rappelle des précisions sur les déplacements dans le Nord de Saïd Makhoulf et parfois d'Amar Ramdani. Il lui demande s'il se rappelle ce qu'il avait dit en garde à vue lors du 5^{ème} interrogatoire.

Le 11 octobre 2014, Saïd Makhoulf borne près du Boulevard de Metz et contacte Mohamed Amin Fares sur une puce enregistrée au nom de Roxanne B. Il avait dit en garde à vue que cette ligne, il reconnaissait l'utiliser.

Mohamed Amin Fares dit que ce n'est pas forcément la ligne qu'il utilisait, mais que si Saïd Makhoulf a appelé cette ligne au nom de Roxanne, c'est lui qui l'a utilisé.

Sur le 19 octobre, Saïd Makhoulf est géolocalisé à proximité dans un quartier de ? qui est près de l'appartement de Shaninez B. Il disait que c'est possible concernant la deuxième visite. C'est le cas effectivement.

Sur la troisième, le 8 novembre, il y a un bornage de Saïd Makhoulf vers Villeneuve-d'Ascq. Mohamed Amin Fares avait indiqué que c'est possible qu'ils se soient vus à cette occasion, ils se sont vus « au familial » (restaurant). Et c'est là que Mohamed Amin Fares évoque la présence au côté de Saïd Makhoulf d'un autre individu, qui n'était pas Amar Ramdani, qu'on lui propose d'appeler X1. Il ne connaissait pas le prénom, Mohamed Amin Fares disait qu'il était resté dans la voiture tandis qu'il discutait avec Saïd.

26 novembre 2014, il indiquait en garde à vue que ça ne lui disait rien.

Sur le 6 décembre : il disait qu'il faisait le bloc de 10h à 22h (point de vente) tous les jours du lundi au dimanche, que les types vendent pour lui.

Sur le 20 décembre 2014, Mohamed Amin Fares disait en garde à vue qu'il ne les avait pas vus (Saïd Makhoulf et Amar Ramdani).

Donc les 3 premiers bornages, il s'en souvient et les 3 derniers, non.

Donc le président comprend que Mohamed Amin Fares veut dire qu'il les voit à ces 3 premières occasions et que ces 3 dernières fois, s'ils reviennent, en tout cas il ne les voit pas.

Mohamed Amin Fares dit que ce n'est pas ça : quand il était en garde à vue, il a essayé de faire croire l'histoire du fusil d'assaut, il était déstabilisé quand on lui a dit que c'était un tokarev.

Il disait savoir qu'il a vu Saïd Makhoulf, que pour la 1^{ère} et la 2^{ème}, il reconnaît. Mais que pour les suivantes, il dit que celles d'après, il ne sait pas. Et que la toute dernière a été une transaction de cannabis et qu'au début il ne voulait pas en parler.

Mohamed Amin Fares dit qu'ils se voient la 1^{ère} et la 2^{ème}, qu'il cherche de la cocaïne moins chère. Il sait que Saïd Makhoulf vend du cannabis, qu'il sait qu'il peut avoir mieux que ce qu'il propose. Saïd Makhoulf lui dit qu'il cherche 3 kilos de beu. Mohamed Amin Fares dit qu'il y a des arrivages de beu dans le quartier et qu'il peut passer. La rencontre se fait chez « la nourrice » où il lui donne les 3 kgs de beu.

Il parlait d'une rencontre Saïd Makhoulf / Amar Ramdani et qu'ils l'avaient emmené chez Shaninez B.. Et il disait qu'Amar Ramdani se sentait observé par la police

Mohamed Amin Fares s'explique : le 1^{er} rendez-vous, il l'avait détaillé. Il les a vus. Sur l'histoire de Ramdani se sentant surveillé, il dit que ce n'était pas vrai. C'est lui qui en fait en 2014 se sentait observé et d'ailleurs en 2014, 3 personnes qu'il avait « installées » étaient tombées pour ça.

Il précise avoir vu 2 fois Amar Ramdani et lui avoir serré la main deux fois.

Ils sont venus la première fois à son domicile, il (Mohamed Amin Fares) est resté avec Saïd Makhoul sur le balcon et ont parlé de trafic de stupéfiants et sont ensuite repartis.

Shaninez B. à 3 frères et sœurs, et sa mère, Joanne B., Ladjali étant son nom de jeune fille. Joanne est la sœur de Samir Ladjali.

Quand Mohamed Amin Fares évoque le restaurant « le familial », il indique que Joanne habite à 500 mètres.

Assesseur : Samir Ladjali est en couple avec Sanna D.

Il peut y avoir une grande proximité géographique, que Samir Ladjali et Sanna D. habitent en face de chez Joanne, où Amel B. habite.

L'assesseur note qu'il y a eu des brouilles familiales et que certains liens sont distendus.

Il lui demande de revenir là-dessus : Joanna habite au 97 rue Monge, Samir habite juste en face, son autre sœur habite sur le coin de la maison, les parents de Samir et Joanne habitent juste à côté.

Mohamed Amin Fares explique que Joanne s'entend bien avec sa mère. Il n'a jamais vu Samir Ladjali parler avec Joanne ou avec les fils de Joanne.

Il précise qu'il y avait des problèmes par rapport à Amel B., Samir Ladjali ne parle pas à Amel en raison « d'histoires de cul ».

Quand il est arrivé dans la famille B, Amel B. était déjà là. Il sait que Amel avait des histoires et que sa famille n'était pas d'accord. Samir Ladjali ne lui parlait plus mais aussi les ¾ de sa famille.

Assesseur demande des précisions sur les contacts entre Sanna Ladjali et Shaninez B.

Mohamed Amin Fares dit qu'elles ont une bonne relation, « *c'est des femmes, elles parlent au téléphone* ».

Samir Ladjali, ne parle plus avec Joanne sa sœur après ce problème avec Amel B. Shaninez B. se démarquait beaucoup d'Amel B. sur ce contexte-là.

Mohamed Amin Fares dit que ce n'est pas son cas de passer par le téléphone de Shaninez B. pour appeler Samir Ladjali. Il dit qu'il n'y a jamais eu de contact entre lui et Samir L. C'était juste des bonjours de la tête quand ils se voyaient.

Déposition de S, son oncle Madjoub, le frère de Samir Ladjali, consommateur de drogues dures, disait que Samir Ladjali n'aimait pas les gens qui dealent.

Une assesseur veut revenir une cette transaction inventée entre Christophe D et le gars du 91. Elle lui demande s'il se souvient de la date qu'il avait mentionné sur cette transaction.

Elle dit qu'il avait donné la saison et qu'il avait situé ça par rapport à l'âge de sa fille. Il l'avait situé à fin 2013.

Mohamed Amin Fares dit que c'est possible qu'il ait dit ça, mais qu'il ne se souvient pas.

Elle dit que cette date peut être importante car c'est en mars 2014 qu'Amedy Coulibaly sort de prison.

Mohamed Amin Fares dit que quand il dit qu'il a fait l'intermédiaire et qu'il a stocké cette arme chez une « nourrice », il dit encore que c'était n'importe quoi, tout comme la déclaration du fusil d'assaut. Il ne sait rien de Amedy Coulibaly qu'il est sorti de prison en mars 2014.

- **Questions des parties civiles**

Un avocat de partie civile note qu'en garde à vue, il était au courant que l'ADN d'Amel B avait été retrouvé sur une arme. Il lui demande en quoi le fait de dire que cette transaction sur le fusil d'assaut, même s'il ne s'agissait pas de la bonne arme [puisque l'ADN d'Amel B. a été retrouvé sur un tokarev, et non sur un fusil d'assaut] pouvait la mettre hors de cause.

Il dit que son but n'était pas de mettre hors de cause Amel B. mais pour mettre hors de cause Souleymane B., qui était en détention depuis 2018. Il voulait faire croire que l'arme qu'Amel B. a touché, que c'était lui qui l'avait caché. C'était juste pour Souleymane.

Mohamed Amin Fares dit que Souleymane B. n'a jamais travaillé pour lui, qu'il pouvait faire ce qu'il voulait dans le cadre du trafic de stupéfiants. Il précise qu'il l'a connu Souleymane B quand ce dernier avait 15 ans. Qu'il l'amenait partout. En 2014, il avait environ 17 ans. Mohamed Amin Farès précise qu'il n'avait pas d'autorité, que Souleymane le voyait plus comme quelqu'un qui réussissait dans le trafic de stupéfiants.

Avocate : « *Vous aviez expliqué que vous aviez déplacé une arme dans une cave* »

Mohamed Amin Fares dit qu'il n'a pas déplacé d'armes ni rien dans une cave.

L'avocate lui demande alors comment Souleymane B. savait que c'était dans une cave alors qu'il dit que c'était complètement inventé.

Mohamed Amin Fares dit que ce n'est pas anodin que dans des trafics de stupéfiants, que des armes soient retrouvées dans des caves, pour lui, c'est une coïncidence.

Safia Akorri « *il avait aussi peut-être lu les dépositions de mon client* », en précisant que tout le monde a accès au dossier.

Un autre avocat de partie civile lui demande, sur ses relations avec Souleymane B. dit que Shahinez B. le met en cause dans les relations qu'il avait sur elle et son petit frère Souleymane B.. Elle explique que Mohamed Amin Fares avait un ascendant sur Souleymane B, qu'il le manipulait, et que c'était son mentor.

Mohamed Amin Fares : « *et elle a aussi dit son larbin* »

Avocate : « *est-ce qu'elle ment ?* »

Mohamed Amin Fares pense qu'elle ment, et précise qu'il ne lui (à Souleymane B.) a jamais dit « *de faire A, B, ou C* ».

Avocate « *Est-ce qu'elle ment parce qu'elle avait des raisons de se venger de vous ?* »

Mohamed Amin Fares : « *Oui* »

Me Maktouf, avocate de partie civile note que dans sa 1^{re} déposition, Mohamed Amin Fares disait qu'il n'était pas dans la religion. Elle ne comprend pas pourquoi il a fait un mariage religieux.

Mohamed Amin Fares dit qu'il la fait pour les parents de Shaninez B. Si ça ne tenait qu'à lui, il n'aurait pas fait de mariage religieux.

Une autre avocate de partie civile note qu'il a été retrouvé en perquisition chez M. Karasoular un petit papier où est indiqué KFC, où il est écrit « *Sallam c'est Mohamed, branche la carte je t'appelle demain inshallah merci frère* ». Auriez-vous une explication ?

Mohamed Amin Fares dit qu'il n'a aucune explication à donner à ça, il n'a jamais vu Karasoular autre que là dans le box.

Avocate est curieuse car dans sa garde à vue, Mohamed Amin Fares disait fréquenter le KFC et qu'il y a eu une rencontre au KFC où il rencontre Saïd Makhoulf et Ramdani.

Mohamed Amin Fares dit que c'est ce qu'il disait.

Mohamed Amin Fares dit que le rattacher avec ce papier, c'est trop gros, c'est du n'importe quoi. Il reconnaît que c'est normal qu'elle se pose des questions mais que des Mohamed, il y en a plein, des gens qui mangent au KFC, il y en a beaucoup aussi.

Et concernant ce rendez-vous avec Saïd Makhoulf et Amar Ramdani au KFC, ce n'était pas vrai.

Suspension d'audience

Reprise d'audience 14h

- **Questions de l'avocat général**

L'avocat générale souhaite évoquer la chronologie : le mariage de Mohamed Amin Fares en 2012 avec Shaninez B., le mariage de Steven B en 2014 avec Samia F, sœur de Mohamed Amin Fares. Sur l'ancienneté de ses liens avec Saïd Makhoulf, il avait confirmé à deux reprises, notamment en garde à vue puis devant le juge d'instruction, qu'il le connaissait en 2011 et 2012 alors qu'il était sous contrôle judiciaire.

Sorti de prison fin 2011, début 2012, Mohamed Amin Fares répond que Saïd Makhoulf est venu lui ramener de la beu, c'était des rencontres de même pas 30 secondes.

L'avocate générale revient aussi que les déclarations sur Alex 91 et la transaction sur AK47, et sur le fait qu'il était déstabilisé par cette histoire de lettre anonyme, qui ne lui ait en fait été opposé qu'en 6^{ème} interrogatoire, donc bien après ces histoires de Alex 91. Elle dit aussi qu'elle a du mal à le croire quand il dit qu'il n'est pas rodé à la garde à vue.

Mohamed Amin Fares répond que oui, il est rodé à la garde à vue pour le trafic de stupéfiants ; mais sinon on n'a jamais interpellé des gens proches dans de telles conditions. Pour la lettre anonyme, il dit que ce n'est peut-être pas marqué sur les PV, mais qu'on lui a parlé de la lettre dès le début.

L'avocate générale revient sur ses auto-incriminations successives et sur le fait qu'ensuite Souleymane B. voulait se venger de Mohamed Amin Fares pour les choses qu'il a fait à sa sœur Shahinez B. L'avocate générale note aussi qu'en garde à vue, Amel B. a comme premier réflexe de désigner Samir Ladjali. Et que le premier réflexe de Souleymane B. n'est pas de désigner Mohamed Amin Fares mais un certain « Gégé ».

Mohamed Amin Fares dit que c'est plutôt lui qui n'aimait pas trop Amel B par rapport à son passé et pas l'inverse.

Avocate générale : « Alors pourquoi elle désignerait Souleymane B. qui vous a désigné par la suite ? »

Mohamed Amin Fares explique, ça reste une hypothèse, qu'elle a peut-être peur de mettre en cause le vrai propriétaire de cette arme donc elle remet les choses sur son petit frère, Souleymane B, qui lui a fait beaucoup de misère par rapport à ce qu'elle était étant jeune.

L'avocate générale revient sur la confrontation tendue avec Souleymane B. qui dit que Mohamed Amin Fares l'a trahi et que ça n'avait rien à voir avec la procédure. L'explication ne serait pas plutôt que Mohamed Amin Fares a entraîné Souleymane B. dans cette histoire ?

Mohamed Amin Fares dit que quand on lit la confrontation, c'est lui-même (Souleymane B.) qui dit que Mohamed Amin Fares l'a trahi dans des choses qui ne sont pas dans cette procédure. Mohamed Amin Fares n'a donné aucun rôle à Souleymane B. dans une fourniture d'armes à qui que ce soit. Il réaffirme « *je n'ai jamais vendu d'armes* »

L'avocate générale revient sur les déplacements de Saïd Makhlouf et Amar Ramdani, elle note que concernant le tokarev où l'ADN de Amel B. est retrouvé, il est livré entre le 28 juillet et le 4 août 2014, ce qui est compatible avec les divers déplacements.

En garde à vue, Mohamed Amin Fares disait que la raison de ces déplacements étaient les stupéfiants. Sauf que l'Avocate Générale a noté que Mohamed Amin Fares disait une version différente de celle de Saïd Makhlouf qu'il était un trafiquant de cocaïne, qu'il ne faisait pas de cannabis, et que la raison de sa rencontre avec Saïd Makhlouf est le cannabis. A l'audience, Saïd Makhlouf dit que Lille-Paris, le trafic de stupéfiants c'était pour avoir accès à du cannabis hollandais et moins cher (et non l'inverse).

Sur la livraison de cannabis, pourtant Mohamed Amin Fares disait qu'il ne faisait pas dedans mais grâce à un contact, la rencontre s'est faite le 20 décembre.

Mohamed Amin Fares a fait un trafic de stupéfiants, de cannabis, *« je vous ai dit ce matin que j'étais pas dans la beu ; quand j'ai connu Saïd Makhlouf, j'avais un point de deal d'héroïne et de coke »*, et il en parle après à Saïd s'il pouvait avoir de la cocaïne moins cher et que s'il avait de la beu moins chère, pourquoi pas.

- **Questions de la défense**

L'avocate de Mohamed Amin Fares, Me Safya Akorri, lui demande si on lui a posé des questions sur le trafic de stupéfiants.

Il répond que non, qu'on ne lui a jamais demandé de détailler sur le trafic de stupéfiants.

« A partir du moment où vous reconnaissez connaître Saïd Makhlouf, est-ce que la juge d'instruction vous a posé des questions sur le détail de ce trafic de stupéfiants ? »

Mohamed Amin Fares : *« Non, la juge d'instruction voulait dire que j'ai vendu des armes à Saïd alors que je n'ai rien fait. »*

Me Safya Akorri veut reprendre la chronologie.

Elle mentionne tout d'abord la dénonciation anonyme, et que l'ensemble des parties a été destinataire d'un document, Mme le Greffier l'a en mains, il est désormais versé au dossier. Il fait 360 pages, elle ne prend donc que la page qui nous concerne. Il s'agit tout simplement de regarder le code sur l'enveloppe du courrier anonyme. *« On a tous une idée d'où vient ce courrier. Les policiers, la juge d'instruction ne cherchent même pas à se demander de quel coin de France vient se courrier. 39289 est le code : c'est le référentiel pour la poste industrielle de l'Escuainville (?), donc il est clair que ce dossier vient de la région lilloise. »*

L'avocate note que Mohamed Amin Fares disait que c'était peut-être Souleymane B., il n'a pas dit que ça pouvait être Shahinez B. B. *« et le président vous a demandé si vous aviez un conflit avec lui.*

Je vous repose la question. Ça ne peut pas être lui, il est en détention. Il aurait pu demander à quelqu'un de le faire pour lui. Le courrier part en décembre 2017. »

Mohamed Amin Fares répond qu'il n'a pas eu de conflits avec Souleymane B. mis à part en 2014.

L'avocate lui demande comment ça se passait avec Shahinez B.

Il dit que ça se passait bien et ça s'est dégradé parce qu'il était infidèle, il buvait de l'alcool et il la frappait. Il précise que Souleymane B. l'a déjà vu frapper sa sœur.

Me Safya Akorri : *« Il est dit à un moment que vous vous seriez fâché fortement avec Souleymane B. parce qu'il vous aurait vu la frapper. »*

Il dit que oui c'est arrivé.

Me Safya Akorri : *« Quand il parle de trahison et que c'est hors du dossier, on imagine que la chose que vous avez fait faire à sa sœur est une trahison »*

Mohamed Amin Fares répond qu'il est convaincu que c'est ça.

Me Safya Akorri : *« Pensez-vous qu'elle ment quand elle évoque le fait de vous avoir vu parlé d'armes ? »*

Mohamed Amin Fares, « bien sûr qu'elle ment », et de préciser penser que c'est par vengeance.

Me Safya Akorri : *« Pensez-vous que si elle ait voulu se venger, c'était justifié de sa part ? »*

Mohamed Amin Fares dirait que oui, par rapport à ce qu'il lui a fait

Me Safya Akorri : *« Saïd Makhoulf, vous l'avez rencontré très brièvement en 2011/2012, vous le croisez vers Gentilly »*

Mohamed Amin Fares confirme.

Me Safya Akorri : *« Est-ce que oui ou non en 2012 Saïd Makhoulf vient à votre mariage ? »*

Mohamed Amin Fares dit que non, il n'était pas à son mariage. Il a vu dans les PV que Shahinez B. le dit mais qu'elle se trompe avec une autre personne qui lui ressemble, un certain ? (inaudible)

Me Safya Akorri : *« Mais Saïd Makhoulf est bien présent au mariage de Steven V. ? »*

Il dit que oui bien sûr

Les conditions de votre garde à vue, l'avocate confirme que ce n'est pas la même chose, une garde à vue à la SDAT et à la PJ lilloise. *« Qu'est ce qui déclenche cette idée idiote de leur dire aller, je vais leur parler d'une kalachnikov ? »*

Mohamed Amin Fares dit que oui, c'est une idée idiote. Il dit qu'il sait que depuis 2018, Souleymane B. est en prison pour quelque chose qu'il n'a pas fait. Mais le plus gros point c'est que Shaninez B. est en garde à vue et il pense à sa fille.

Me Safya Akorri : « *En fin de 2^{ème} déposition, on comprend que vous savez que Shahinez B. est là, et vous demandez de suspendre, et c'est juste après que vous évoquez cette histoire de kalachnikov, en déclaration spontanée, où vous disiez être un intermédiaire. Pourquoi une kalachnikov ?* »

Mohamed Amin Fares « *Moi tout ce qui est niveau attentat et tout ça, je ne m'intéresse pas trop, j'ai vu une fois ou deux ont la TV Coulibaly avec un fusil d'assaut et comme je sais que l'ADN d'Amel a été retrouvée sur une arme et qu'elle a fini chez Coulibaly sans savoir précisément l'arme, je dis que forcément c'est un fusil d'assaut.* »

L'avocate dit qu'on est très flou dans le dossier sur la partie lilloise. L'avocate revient sur le 30 mars, il y a un échange entre Shahinez B. et Samir Ladjali, 4 appels d'une durée de 30 secondes. « *Pouvez-vous dire si ça a un lien avec vous ? Sachant que Shahinez B. semble appeler son oncle avec qui elle ne parle plus ?* »

Mohamed Amin Fares dit qu'il dit ne pas savoir du tout pourquoi.

Amel B évoque des liens que Souleymane B. aurait quand même des liens avec Samir L, où elle disait que Souleymane B. « était le chouchou de Samir »

Mohamed Amin Fares dit ne pas en savoir plus. Il sait qu'ils se disaient bonjour mais il n'en sait pas plus.

Avocate : « *Toujours sur la partie lilloise, il vous a été dit que vous jouez le héros car le beau-fils que vous avez est dans un dossier avec lequel il n'a rien à voir. Vous évoquez des noms connus à Lille pour être des trafiquant d'armes et vous vous disiez qu'en disant ça, j'allais sortir en correctionnel à Lille avec une arme.* »

Mohamed Amin Fares dit qu'il ne connaît pas grand-chose de la Justice. Il avait appris que Claude Hermant, Christophe D. et d'autres étaient jugés en correctionnel pour un trafic d'armes. Il s'est dit que ça allait être pareil et qu'il allait être jugé en correctionnel.

II. Audition du témoin, Jean Y M, psychologue clinicien

Concernant l'audition de cet expert psychologue, l'intégralité de la déposition n'a pas été reprise.

A été désigné en qualité d'expert et c'est à ce titre qu'il dépose.

Il a rencontré Mohamed Amin Fares dans le cadre de la maison d'arrêt de Nanterre le 9 mai 2018. Il était alors âgé de 29 ans. Une personne qu'il décrit comme coopératif, poli, respectueux, attentif, certains éléments ont été tus.

Au niveau de la vie carcérale, il attendait un transfert à Lille.

Dans le cadre de la détention, Mohamed Amin Fares disait que ça se passait plutôt bien excepté avoir perdu un peu de poids.

L'entretien se passe bien.

Par rapport à son histoire de vie, c'est un milieu familial modeste, les relations parentales sont compliquées. Un papa de 57 ans responsable d'une société d'ambulances. Et une maman fatiguée et malade.

Il évoquera sa fratrie, s'entendant bien avec certains d'entre eux, un de ses frères est incarcéré suite à un trafic de stupéfiants « on s'est fait attraper ». Il dit bien s'entendre avec sa famille mais qu'il n'y a pas beaucoup de dialogues avec eux.

Une séparation parentale précoce ; des carences éducatives ; troubles de comportements au lycée, fuguait « comme tout le monde », absentéisme à l'école ; instabilité sociale et professionnelle.

Il souhaiterait sortir de prison, élever son enfant, travailler. Il se veut plus volontaire, entreprenait une formation dans le bâtiment dans le cadre de la détention. Il semblait être désormais motivé pour un diplôme et travailler.

Vie affective et intime : montre une certaine instabilité, des difficultés relationnelles avec la maman de sa fille ; les deux familles s'opposent avec des conflits relationnels importants ; elle est prise en charge par la maman ; il parle d'avoir trompé sa compagne.

Il n'a pas restitué de souvenirs sensibles au sujet de son enfant.

Sur son rapport à la religion : il se disait musulman, qu'il ne faisait pas la prière ; il dira qu'il n'est ni prosélyte ni assidu et qu'il n'est pas radicalisé.

Sur les questions de charia, il reste évitant.

Pas de mal-être particulier, pas de souffrance, pas d'antécédents dépressifs

Pas d'abolition du discernement au moment des faits.

Suite à la déposition de l'expert, le Président note que M. Fares est d'une intelligence normale, son raisonnement est adapté. Il peut donc comprendre une situation qui est dans son intérêt ou à son désavantage ; et les conséquences d'une prise de position ?

Le témoin confirme.

Le président re-mentionne ce qui a été dit par l'expert : ce qui caractérise sa personnalité, c'est une instabilité sociale, affective, comportementale, avec des agissements délinquants. C'est son mode de vie, notamment par rapport aux stupéfiants.

Le témoin confirme : c'est un fonctionnement de pensée, il s'est adapté à ce type de comportement.

Le président note que le domaine religieux a été abordé, il lui demande si dans son discours, il n'y a pas d'éléments saillants relatifs à une idéologie particulière.

Le témoin confirme, il n'y a pas de prosélytisme ni des références religieuses. Il en parle normalement mais dit avoir mentionné la charia mais qu'il est resté en retrait sur cette question.

Le président dit qu'il sait le contenu de ce dossier et qu'il ne veut peut-être pas se pencher là-dessus, au risque qu'une prise de position qui pourrait se retourner contre lui.

- **Questions des parties civiles**

Un avocat de partie civile demande s'il montré des traits de manipulation.

L'expert répond que ce serait le mensonge par omission, le fait de taire des sources, que ce serait plus de la dissimulation que de la manipulation.

L'avocate l'interroge sur l'utilisation des « petits » pour faire du stupéfiant

Le témoin dit oui qu'on prend des mineurs pour faire le trafic de stupéfiants il pense que Mohamed Amin Fares était assez expérimenté là-dessus.

- **Questions de l'avocate générale**

L'avocate générale lui demande s'il lui a semblé être impressionnable.

Le témoin dit que non, il était coopératif, qu'il n'y a pas de traits de personne impressionnable ou influençable.

Avocate générale : « Dans les relations avec sa famille ou ses proches, l'avez-vous senti protecteur, détaché, indifférent ? »

Il a parlé particulièrement d'une sœur qui l'avait hébergé, de sa fille et de son ex compagne dont il parlait de façon détachée.

- **Questions de l'avocat de Mohamed Amin Fares**

Elle lui demande s'il semble à l'aise dans le dossier carcéral, si est-on sur quelqu'un qui est en dépression en milieu fermé ou qui le vit à peu près bien ?

Le témoin dit qu'on est dans le juste milieu ; pas d'état dépressif, pas d'angoisse ; il y a une impulsivité où il s'est battu mais il s'adapte aux conditions de détention qu'il connaît déjà.

Elle lui demande s'il est capable de comprendre le risque qu'il prend, à savoir une peine de détention, qui sont les mêmes que celles qu'il connaît au moment de l'expertise.

Le témoin dit que oui.

III. Lecture des dépositions de N. Fares par l'assesseur

Est entendu le 11 mars 2015, il connaît Saïd Makhoulf depuis qu'il travaille en 2014. Il dit que c'est le meilleur des salariés, toujours à l'heure ; il pensait même l'augmenter.

Il disait que Saïd Makhoulf a travaillé les 7 et 8 janvier 2015 via un document qu'il avait donné aux autorités.

Il dit qu'il apprécie beaucoup Saïd Makhoulf, qu'il est très gentil avec les patients.

Il précisait que Saïd Makhoulf travaillait uniquement dans le secteur de la région parisienne concernant son travail dans les ambulances.

Il précisait que Saïd Makhoulf ne parle jamais de religion, qu'il apprécie la vie et qu'il apprécie beaucoup les femmes.

N. Fares savait que son père est décédé quand il travaillait pour lui ; il savait que c'était un fêtard, de par ses conversations téléphoniques ; qu'il n'a jamais travaillé avec Steven V, qu'il ne connaissait pas sa femme Samia, sauf de nom.

Il précise sur le mariage de Steven, il a duré 2 jours ; le premier jour chez la mère de Steven et le lendemain chez son père (de N. Fares)

Il dit qu'il y avait Samia F, mais n'a pas le souvenir d'avoir vu Mohamed Amin Fares au mariage. Il dit que c'est possible mais qu'il ne s'en souvient plus.

Il disait que le Saïd du boulot, c'est tout ce qu'il connaissait de lui.

Il disait que Saïd Makhoulf a été amené à travailler dans sa société via connaissance de Steven V.

Il répond que Saïd Makhoulf était au mariage de Steven V et de Samia F.

N. Fares dit que Saïd Makhoulf savait que j'avais des frères et sœurs à Lille. Il n'a aucun souvenir que Saïd Makhoulf lui ait dit qu'il connaissait son frère, Mohamed Amin Fares.

Il disait ne pas être au courant que Saïd Makhoulf soit allé chez Mohamed et que s'ils se connaissaient, ce n'était pas de son fait.

Il dit que s'il avait appris qu'ils se fréquentaient, ça l'aurait énervé. Il n'aime pas quand on mélange vie privée et vie publique.

IV. Audition de Samia Fares, sœur de Mohamed Amin Fares

37 ans, mère au foyer, Gentilly

« Mon frère est là. Mohamed est quelqu'un de vraiment très gentil, affectueux, jamais aucun souci avec la famille. C'est mon petit frère, c'est mon bébé, il est tout pour moi. »

« Le fait qu'il ait quelque chose à voir avec cette histoire, c'est impossible pour moi. »

Elle précise que concernant la famille Fares, la fratrie a été séparée : une partie en région parisienne et à Lille. Une partie élevée par le papa et l'autre par la maman, qui s'est occupée des plus jeunes.

Ils ont gardé contact les uns avec les autres.

En sortant de détention, lorsqu'il était interdit de région dans le nord, Mohamed Amin Fares était venu chez elle. Pour lui, c'était dur de rester à Paris, il a essayé de travailler et il est retourné dans le Nord.

L'assesseur mentionne qu'il vit avec Shaninez B. et une séparation qu'il date de deux ans et demi après le mariage en 2012.

Il lui demande de dire ce qu'elle connaît de la famille B.

Elle répond qu'elle connaît Amel B. qu'elle a aperçu, elle connaît Shahinez B. et Souleymane B. Joanna vient de la famille Ladjali, dont le frère Ladjali était en couple avec Saana L. Toutes ces personnes habitent à côté.

Il lui demande ce qu'elle sait de comment les choses se passent sur les histoires de famille par ex.

Elle répond que ce n'est que Shahinez B. qu'elle venait voir, qu'elle ne connaît rien des histoires de famille.

Elle dit ne rien savoir si Mohamed Amin Fares faisait quelque chose avec Saïd Makhoulf.

Inaudible

Me Safya Akorri, avocate de Mohamed Amin Fares, intervient et explique que c'est Shahinez B qui a dit dans sa garde à vue que Saïd Makhoulf était à son mariage. Elle est revenue là-dessus et ensuite Samia F. disait qu'il n'était pas à ce mariage mais qu'il était au sien, avec Steven V, en septembre 2014.

Quand on lui pose des questions sur Saïd Makhoulf et sur ces déplacements dans le nord, elle dit que « *c'est impossible que Saïd Makhoulf ait rencontré un de mes frères quand il s'est rendu à Lille* ».

L'assesseur dit que par la suite, ils le reconnaîtront (Saïd Makhoulf et Mohamed Amin Fares).

L'assesseur aimerait qu'elle revienne sur les déclarations de Shaninez B. B sur Mohamed Amin Fares. Et sur Soulaymane B.

Elle dit que oui Souleymane B. est son beau-frère.

L'assesseur dit qu'elle était plus détaillée dans les conversations téléphoniques en avril 2018 avec un certain nombre d'interlocuteurs.

Samia F : « *Ouais et alors ?* »

Assesseur : « *Vous pourriez développer ?* »

Samia F. : « *Développer quoi ? je vois pas.* »

Elle dit que son frère est un vendeur de drogues, pas un terroriste ou un vendeur d'rmes.

L'assesseur dit qu'elle était plus détaillée sur Shahinez B.

Elle dit que Shaninez B. et son frère, ça n'allait pas.

L'assesseur dit qu'elle était plus détaillée sur la lettre anonyme, ou elle disait que cette lettre « a tout nické » (téléphonie).

Samia F répond que la police lui a parlé de cette lettre et que Shaninez B. était dans le coup, qu'elle avait enfoncé son frère, Mohamed, par rapport aux armes et que Mohamed aurait vu Saïd Makhoulf pour des armes. Samia F explique avoir pensé à beaucoup d'hypothèses, même que la juge d'instruction se soit envoyé une lettre ou que c'était un complot.

Elle pense que ça peut être Shaninez B., qu'elle voulait se venger de lui ; après elle a songé à Souleymane B. et maintenant elle ne sait plus.

- **Questions Avocate Générale**

Sur son audition, et pour mieux comprendre quand son frère est sous contrôle judiciaire à son domicile. Elle lui demande de situer la date.

Samia F dit que c'était suite à sa sortie de prison, peut-être 2012 ou 2013.

Avocate générale répond qu'il apparait que c'est plutôt 2011/2012.

Avocate générale note que sur le déroulé de ce contrôle judiciaire, elle avait été plus précise sur les incidents qui ont pu émailler son contrôle judiciaire.

Elle répond que oui, sa fille lui manquait beaucoup, vers la fin il avait du mal à rester.

Avocate générale : « *A l'époque, il avait une interdiction d'aller à Lille ?* »

Le témoin confirme. Et précise Elle qu'il ne cessait de repartir à Lille et on le menaçait de prévenir la juge, jusqu'au jour où il n'est plus revenu et il était en cavale, il ne pointait plus.

Avocate générale : « *vous ne saviez pas que Saïd Makhoulf et Mohamed Amin Fares puissent se fréquenter ?* »

Non

Avocate générale revient sur le fait que Steven V disait que lui-même avait mis en contact Saïd Makhoulf et Mohamed Amin Fares pour un dépôt de vêtement a un détenu.

Elle dit ne pas avoir eu connaissance de ça.

Avocate Générale explique que Steven V a aussi été précis car il avait appris par la suite de ce dépôt de vêtements, que les relations entre Saïd Makhoulf et Mohamed Amin Fares avaient continué, et qu'ils s'entendaient bien. Il rapportait que Samia lui avait fait des reproches de les avoir mis en contact car elle savait que « *c'était des sacrés loulous* »

Ça ne lui dit rien d'avoir dit ça

Steven V disait que Shahinez B avait appelé Samia F car elle se plaignait de la présence de Saïd Makhoulf a son domicile, amené par Mohamed Amin Fares.

Elle dit ne pas du tout se souvenir de ça.

- **Questions de l'avocate de Mohamed Amin Fares**

Elle lui demande d'expliquer comment elle a vécu l'interpellation de Steven V.

Elle dit ne pas être « fermée » mais que ça fait 5 ans qu'elle n'a pas vu son frère et qu'elle est très triste de le voir ici.

Elle raconte qu'« *il était 6 heures du matin, ils ont presque cassé la porte, j'avais deux enfants en bas-âge, des jumelles, ils ouvrent la porte, ils le plaquent (Steven V), le bébé pleure dans la chambre, je peux pas aller leur donner le biberon, ils rentrent dans la chambre de mes enfants, je n'ai plus le droit de voir mes filles, ils retournent la maison, ils emmènent Steven et voilà* ».

Avocate : « *Qu'est-ce que je vous ai dit sur mon analyse de ce dossier ?* »

L'avocate explique qu'elle lui a dit que la qualification de terroriste ne tient pas car il n'y a pas d'élément matériel : l'avocate dite que c'est sa stratégie de défense pour ce dossier.

V. Audition de témoin, M. A. Fares, frère de Mohamed Amin Fares

« Mon frère n'a rien à faire ici. »

A. Fares fait partie de la fratrie qui vit dans le Nord, avec les jumelles et Mohamed.

L'assesseur lui demande ce qu'il peut dire des activités de son frère

Inaudible

L'assesseur lui dit qu'il connaît d'autres personnes dont les dépositions nous intéressent dans la famille B.

Il répond qu'il connaît Shaninez B. B, la sœur de Shaninez B., Amel, Souleymane B. avant de dire *« après ça dépend ce que vous appelez connaître »*

Assesseur : *« Vous allez nous le préciser »*

Sur ses activités dans le Nord, il dit que son frère s'adonne au trafic de stupéfiants, il ne sait pas ce que Souleymane B. fait de sa vie

Il dit que la personne qu'il a un peu plus côtoyé c'est Shaninez B. B.

L'assesseur mentionne la lettre anonyme et l'ADN d'Amel B qui sera dans les mains d'Amedy Coulibaly. On sait que cette arme a été vendue par Claude Hermant à Samir Ladjali. Samir Ladjali se trouve habiter en face d'Amel B. on cherche à comprendre comment l'ADN se trouve sur cette arme.

Il dit ne pas avoir d'idée sur cette question.

Inaudible

Il dit ne rien savoir, il dit qu'il sait qu'il y a eu des accusations sans fondement. Il dit ne pas connaître Saïd Makhoulf ni Amar Ramdani.

Sur Roxanne, son ex-copine, l'assesseur lui demande de confirmer si une ligne au nom de Roxanne a été utilisée par son frère.

Il dit qu'il ne sait pas

Inaudible

Il dit n'avoir jamais vu Amar Ramdani et Saïd Makhoulf,

Pour lui, ces déplacements dans le Nord, *« c'est juste du stup »*

- **Questions des parties civiles**

Une avocate l'interroge sur les relations entre Roxanne et son frère

Il dit que c'est « une relation normale »

L'avocate dit qu'il paraît que Mohamed Fares ne la regarde pas, etc.

Il répond que c'est faux

- **Questions de l'Avocat général**

L'avocate générale revient sur le fait que lui-même a été condamné pour trafic de stupéfiants en même temps que son frère Mohamed Amin Fares dans la même affaire

Elle lui demande de parler du trafic de stupéfiants qu'il menait avec son frère, tels que la matière vendue, de quand à quand à qui

Il dit que c'était son activité principale et la sienne aussi ; ils travaillent ensemble. Il dit que Souleymane B. ne travaillait pas avec eux. Il dit que la matière vendue était de l'héroïne et de la cocaïne, et du cannabis à l'occasion.

Il dit que son frère a toujours fait du trafic de drogues, que c'était sur Lille

Ils avaient des « nourrices » pour stocker, comme tous les dealers.

L'avocate générale lui demande la pratique religieuse de son frère :

Ils sont musulmans avant tout, inaudible, « *je peux pas dire qu'on est des modèles* », et de préciser que ça leur est arrivé de discuter de ça mais sans plus

Il lui a été présenté une lettre alors qu'il était en garde à vue, une lettre de 2011 où il pouvait noter certaines sourates. C'était un thème que vous échangez régulièrement ?

Il répond que c'est une conversation comme une autre.

Il dit ne pas être assidu dans la religion en raison de la drogue, « on peut avoir la foi et ne pas pratiquer ».

VI. Audition du témoin, Roxanne V

26 ans, secrétaire médicale et habite à Lille

Elle dit ne rien savoir de plus que ce qu'elle a entendu à la TV sur Mohamed Amin Fares. Elle était la petite amie de A. Fares, petit frère de Mohamed Amin Fares.

On est venu la chercher à son domicile pour plus d'infos car apparemment elle était « concernée » elle fait allusion à son placement en garde à vue et sa perquisition.

L'assesseur lui demande ce qu'elle a compris et perçu des relations que ces frères pouvaient avoir et de leurs activités, aussi la question d'un coup de fil un certain jour. Il a été retenu qu'elle n'était pas l'utilisatrice de cette ligne et que c'était Mohamed Amin Fares l'utilisateur de cette ligne.

Elle a été interpellée en mars 2018.

Sur A. Fares, elle le présentait comme quelqu'un à qui elle était très attachée : c'est son premier amour, la première personne avec qui elle a vécu dans un appartement.

Ils se sont connus grâce à une amie en commun. Elle a connu Mohamed Amin Fares un an après qu'elle était avec A. Fares. Ils se voyaient quand il passait à la maison, avec sa fille.

Ils se disaient bonjour avec Mohamed Amin Fares, « c'est pas un beau-frère fusionnel » ils se demandaient comment ça allait, etc. c'était de la courtoisie.

Lorsqu'elle était interrogée sur la religion des deux frères, elle disait qu'à part le fait qu'ils ne mangeaient pas de porc, il n'y avait rien de plus.

Les déclarations montraient qu'elle disait que Mohamed Amin Fares ne la regardait pas à cause de la religion, vu qu'elle n'était pas la femme d'A.

Elle dit à l'audience qu'elle n'a jamais dit une telle chose.

Dans d'autres dépositions, l'assesseur relève qu'elle disait également que Mohamed Amin Fares ne lui adressait jamais la parole et qu'A. était à la merci de Mohamed Amin Fares. L'assesseur lit ensuite une grande partie de ses dépositions.

Elle dit qu'elle ne s'est pas convertie pendant sa relation avec A. et que le fait qu'elle vienne d'une famille chrétienne n'a jamais été un problème au sein du couple.

- **Questions des parties civiles**

Elle dit n'avoir jamais entendue de conversations à ce sujet entre les deux frères.

Pourtant, dans ses déclarations, elle disait que les deux frères en avaient parlé et disaient que « *ça ne se faisait pas pour les dessins* » (en faisant référence aux caricatures de Mahomet)

Elle dit qu'elle n'a jamais dit ça

L'avocate note que pourtant elle est très claire dans cette déclaration, qu'elle y a répondu et ce, de façon très longue ; elle disait qu'ils en ont parlé vite fait et qu'ils étaient encore enfermés dans la cuisine et que donc elle n'a pas tout entendu.

Elle répond que non, qu'elle ne les a jamais entendu parlé de ça.

L'avocate lui demande si ce sont donc les services de police qui ont inventé les choses ?

« Je n'accuse personne mais il y a des choses qui me choquent car il y a des choses que je n'ai pas dites ».

Autre avocat de partie civile :

Elle lui demande si elle a peur de quelque chose, si elle a subi des pressions ou si elle a peur pour sa sécurité.

Elle répond que non, pas particulièrement.

L'avocate revient sur des déclarations qu'elle avait faites, où elle disait qu'elle n'a pas peur d'eux, ils ne l'ont jamais tapé, *« après je pense qu'ils vont m'en vouloir mais je pense pas qu'ils ne vont pas me taper. J'ai plus peur d'aller en prison pour les conneries qu'ils ont fait »*

L'avocate lui demande de préciser sur quels points on pourrait lui en vouloir

Elle répond qu'elles pensaient qu'ils pourraient lui en vouloir qu'elle parle de leurs vies, de leurs relations, qu'elle disait ce qu'elle pensait. Elle précise qu'elle a gardé de bons contacts mais qu'elle aurait peut-être dit des choses qu'il ne fallait pas, comme sur leur famille et la religion.

L'avocate lui demande pourquoi elle revient sur ce qu'elle a dit

Elle dit qu'elle ne revient pas mais qu'elle pense qu'il y a des choses qui ne sont pas sorties de sa bouche.

Elle lui demande si elle a peur du fait que les personnes dont elle parle soient encore présentes dans la salle.

Elle dit que non.

- **Questions de l'avocate générale**

Lui demande si elle ne se souvient plus ou si elle pense vraiment ne pas avoir dit ça

Elle dit que (inaudible). Elle est sûre de ne pas avoir dit certaines phrases et de ne pas avoir lu sa déposition [juste après].

L'avocate générale dit que ces auditions ont été filmées

Elle dit qu'elle n'était pas au courant de ça, mais que ça ne change pas grand-chose. Elle dit ne pas avoir vu la camera.

L'avocate générale lui demande si son changement de version est dû au fait qu'elle ait peur.

Elle pensait que ce n'était pas obligatoire de venir, elle dit que si elle avait eu peur, elle ne serait pas venue.

- **Questions de l'avocate de Mohamed Fares**

L'avocate revient sur le contexte dans lequel elle avait déclaré « *non je n'ai pas peur d'eux, ils ne m'ont jamais tapé, après je pense qu'ils vont m'en vouloir mais je pense pas qu'ils ne vont pas me taper. J'ai plus peur d'aller en prison pour les conneries qu'ils ont fait* »

L'avocate de Mohamed Fares explique que la question posée juste avant était « avez-vous déjà vu les frères avec des armes ? » à laquelle elle répondait « non jamais je les ai vu avec des armes ».

et c'est ensuite qu'on lui posait la question « Avez-vous peur de représailles de leur part ? » qu'elle a ensuite déclaré « *non je n'ai pas peur d'eux, ils ne m'ont jamais tapé, après je pense qu'ils vont m'en vouloir mais je pense pas qu'ils ne vont pas me taper. J'ai plus peur d'aller en prison pour les conneries qu'ils ont fait* »

L'avocate note qu'on lui avait parlé d'armes juste avant et que ça peut être la raison pour laquelle elle disait ça.

L'avocate revient sur les contradictions de Roxanne V, que Mohamed Amin Fares serait un religieux qu'il ne lui parlait pas, et un peu plus tard elle dira qu'elle avait eu des contacts avec Mohamed Amin Fares parce qu'il voulait avoir des nouvelles de sa fille et qu'il n'arrivait pas à joindre A.

Elle dit que oui Mohamed Amin Fares la regardait et qu'il y avait une relation de courtoisie.

L'avocate revient sur l'histoire de la ligne téléphonique, l'une des hypothèses serait qu'une ligne aurait été ouverte à son nom (Roxanne), et que ses papiers sont à l'appartement.

Elle dit que c'est possible bien sûr que les frères aient ouvert une ligne a son nom

Avocat d'Amar Ramdani lui demande si elle a déjà entendu Mohamed Amin Fares parler d'armes ? elle disait dans ses déclarations que non jamais, à part un taser

Elle confirme qu'elle n'a jamais entendu parler d'armes de leur part.

VII. Audition d'un témoin, psychiatre, en visio-conférence

(La retranscription de cette audition n'est pas complète, au vu de l'inaudibilité récurrente).

Il a examiné Mohamed Amin Fares à Lille le 20 septembre 2018, au centre pénitentiaire d'Hamelin.

Le contact était facile et avenant, simple. Pas de négligence dans la présentation.

Il lui a évoqué sa vie, les stupéfiants.

Inaudible

Pas de tension émotionnelle, pas de signes de débordement affectif

Ne revendique aucune carence éducative

Les carences intellectuelles sont normales

C'est quelqu'un qui est capable d'argumenter, de présenter son point de vue

Pas de syndrome psychotique, de trouble de l'humeur, aucune pathologie

Il finit par dire que « *c'est quelqu'un de parfaitement normal* »

Le président fait référence au fait que le psychiatre mettait que c'était une personnalité « *borderline* »

Le psychiatre répond que justement il a dit le contraire

Le président : « *Vous dites que le discours reste superficiel avec une amabilité évidente et qu'il est capable d'argumenter. C'est donc quelqu'un qui sait se maîtriser et dire ou ne pas dire les choses* ». Le président lui demande s'il a eu l'impression que c'était le cas.

Il dit qu'il a pensé qu'il ne tenait pas à s'engager sur le sujet de l'examen et qu'il est très bien contrôlé et qu'il savait quoi dire et ne pas dire pour ne pas se mettre en position de désavantage.

--

La question de la recevabilité des associations parties civiles à ce procès est discutée. Le président demande à ce que toutes les associations qui n'auraient pas donné les statuts et autres informations nécessaires le fassent pour éviter une irrecevabilité. L'avocate de Amar Ramdani considère avoir du mal à comprendre la constitution de parties civiles de certaines associations.

JOUR 34 - VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

Une enquêtrice de la SDAT – témoigne anonymement aujourd’hui (sous son numéro d’identification). Elle a travaillé sur les gardes à vue et la téléphonie de Ali Riza Polat, Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez.

I. Déposition de l’enquêtrice

Ali Riza Polat est placé en garde à vue du 24 au 27 mars 2015 ; Abdelaziz Abbad en 2017 ; Miguel Martinez une première fois en 2016 et ensuite en 2017.

Willy Prévost, lors de ses gardes à vue, nous parlait d’un individu vu régulièrement en compagnie de Coulibaly, turc kurde, dans les stupéfiants : l’ont identifié comme Ali Riza Polat.

Willy Willy Prévosta confirmé.

Sur la téléphonie : Ali Riza Polat a utilisé beaucoup de lignes et était en contact avec Amedy Coulibaly et Metin Karasoular ainsi qu’avec deux ardennais, Miguel Martinez et Abdelaziz Abbad.

Cette enquête a pu réunir des éléments sur la transaction d’armes opérée sur plusieurs mois entre la Belgique et la France.

Ces individus, rompus aux méthodes policières et virulents, ont rendu certaines auditions difficiles, notamment avec Ali Riza Polat et Abdelaziz Abbad.

Ali Riza Pola invective l’enquêtrice.

Le Président : « *Vous n’allez pas commencer M. Polat ! Vous vous tenez tranquille !* »

Ali Riza Polat a utilisé au moins 6 lignes qu’on lui attribue, du 30 janvier 2014 au 7 janvier 2015. Les contacts avec ces dernières lignes ne se limiteront qu’à des contacts avec Amedy Coulibaly et Willy Prevost, il sera en contact avec Amedy Coulibaly jusqu’au 7 janvier, 1h30 du matin.

Avec les différentes lignes qu’il a utilisées, sur la période du 22 novembre 2014 au 7 janvier, Ali Riza Polat a eu plus de 475 appels avec Coulibaly.

1^{ère} ligne : la 33-21 : utilisée du 30 janvier 2014 au 30 août 2014 : était au nom d’une identité fantaisiste, vite écartée, notamment en raison des contacts avec sa famille : cette ligne n’aura aucun appel avec les ardennais ou Amedy Coulibaly ou Metin Karasoular.

2^{ème} ligne : la 82-96 : utilisée du 11 septembre 2014 au 16 janvier 2015 : au nom de « Alix Maritafauche », est en contact à de multiples reprises avec Metin Karasoular (celui qui s’est

rapidement présenté aux policiers à Charleroi pour dire qu'il avait acheté ? avec Michel Catino), aussi en contact avec Michel Catino ; aussi avec Abdelaziz Abbad ; Miguel Martinez ; Concernant Metin Karasoular : les contacts commencent le 18 septembre ; et ce, sur plusieurs lignes de Metin Karasoular : 200 contacts entre Ali Riza Polat et Metin Karasoular sur la période du 18 septembre au 6 janvier.

Également en contact avec Abdelaziz Abbad : le 25 novembre : c'est une date très importante : contacts pour la 1^{ère} fois, or le 25 novembre, Abdelaziz Abbad descend de Charleville-Mézières pour se rendre chez Ali Riza Polat et c'est ce jour-là qu'il aurait vu un sac d'armes chez Ali Riza Polat.

La nuit du 30 novembre, il reçoit des appels de Michel Catino, c'est ce jour que le sac d'armes vu chez Ali Riza Polat aurait été récupéré par Michel Catino la nuit du 30 au 1^{er} décembre.

Cette ligne permet aussi de mettre en évidence un déplacement d'Ali Riza Polat en Belgique le 3 janvier : ce jour-là, Ali Riza Polat et Amedy Coulibaly iront en Belgique : Ali Riza Polat confirmera ça, et dira que c'était pour récupérer de l'argent.

3^{ème} ligne : la 75-53 : utilisée du 2 novembre 2014 au 6 décembre 2014 : principalement utilisée pour contacter Amedy Coulibaly et Willy Willy Prévost

*Sur les 6 lignes que Ali Riza Polat utilise, les 2 premières (la 33-21 et la 82-96), il n'y a pas de contact avec Amedy Coulibaly, mais les 4 autres lignes ne seront utilisées que pour Amedy Coulibaly et Willy Prevost) : contacte 4 numéros de Amedy Coulibaly ainsi que la ligne de Willy Prevost. Ce qui est surprenant, c'est que ce seront les 4 lignes conspiratives de Amedy Coulibaly. Contactera la première du 22 au 27 novembre, la 2^{ème} ligne du 27 au 29, la 3^{ème} ligne du 2 au 6 décembre, 74-47 : ces 3 1^{ères} lignes sont de la même flotte. Dès que Amedy Coulibaly change de puce, Ali Riza Polat est au courant.

La 4^{ème} ligne, période du 6 décembre,

En tout, 202 contacts sur 14 jours, du 22 novembre au 6 décembre.

Et avec Prévost, 29 communications, des SMS du 5 au 6 décembre.

Du 8 décembre au 14 décembre, 98 communications avec Prevost

Du 14 au 20 décembre: (?) inaudible

29 communications du 15 au 20 décembre

Du 20 au 29 décembre, 69 communications

196 contacts avec Coulibaly du 8 décembre au 29 décembre

Les lignes les plus attribuées seront celles de son (Ali Rizat Polat) domicile, à Savigny sur Orge

La 5^{ème} ligne, se terminant par 19-66, est utilisée du 22 décembre 2014 au 5 janvier : a pour contacts Amedy Coulibaly, Willy Willy Prévost et un seul contact (communication) avec Christophe Raugel. Elle précise qu'on suppose que ce n'est pas Raugel qui a envoyé ce message mais que c'est Willy Willy Prévost qui a utilisé la ligne de Christophe Raugel pour contacter Polat

En tout, 50 reprises contact Amedy Coulibaly ; 7 avec Willy Prévost ; 1 avec Christophe Raugel

La 6^{ème} ligne : 58-02 : est remise à Ali Riza Polat la nuit du 5 janvier, et utilisée jusqu'au 7 janvier, à 1h30 du matin. Cette ligne a été remise par Amedy Coulibaly à Ali Riza Polat le 5 janvier sur le parking de Leclerc à Viry-Chatillon. Il lui demande de jeter l'ancienne puce et l'ancien téléphone ; Ali Riza Polat le déclare en audition.

La plupart de ces téléphones et puces seront donnés par Coulibaly, Ali Riza Polat le dira en audition.

Cette ligne provient d'une flotte qu'avait Amedy Coulibaly : une ligne identique à un chiffre près a été utilisée par Cherif Kouachi.

Juste après la remise, on voit un contact entre Ali Riza Polat et Amedy Coulibaly : 30 sms échangés avec Coulibaly.

Sur la ligne de Cherif Kouachi, il aura pour seul interlocuteur Amedy Coulibaly.

Sur cette ligne avec Ali Riza Polat, 31 échanges avec Amedy Coulibaly

Sur la ligne utilisée par Cherif Kouachi, du 6 janvier au 7 janvier, 29 échanges de sms avec Amedy Coulibaly.

Ali Riza Polat est conscient des risques qu'il prend au regard de son comportement, il suit les instructions de Amedy Coulibaly et il utilise des taxiphones également.

Lors d'une de vos précédentes dépositions, vous avez déclaré qu'il vous remettait des téléphones et des puces pour le contacter ; il le confirme ; il lui donnait une puce et un téléphone, et après, il lui en donnait un autre. C'était tout le temps comme ça de septembre à décembre 2014.

La SDAT a placé Ali Riza Polat en garde à vue en mars 2015.

Ali Riza Polat a été interpellé à Viry-Châtillon, dans le domicile familial, qui a été perquisitionné. Ainsi qu'un appartement à Grigny, qu'il occupait de temps en temps, et qui était au nom de son père.

Ont été saisis du matériel informatique, des puces, un IPAD et un passeport dissimulé sur la table.

Il y a eu 11 auditions, où Ali Riza Polat est au service de Coulibaly. Lors de ses auditions, il a reconnu être très proche d'Amedy Coulibaly, de le connaître depuis 2007, ils ont une relation d'amitié, ils habitaient tous les deux à Grigny et sont tous deux musulmans et sont liés à des actes de délinquance.

La mère de Ali Riza Polat disait qu'il était au contact d'Amedy Coulibaly et que Amedy Coulibaly se rendait chez eux pour rencontrer son fils. Elle disait qu'ils sortaient et discutaient à l'extérieur.

Ali Riza Polat évoquait une forme de dette à l'égard de Amedy Coulibaly : il parlait d'une dette de 15 000 euros. Il disait qu'en 2009, Amedy Coulibaly lui aurait remis des stupéfiants pour une valeur de 15 000 et Ali Riza Polat disait ne pas avoir pu le rembourser ; à la sortie de Amedy Coulibaly de prison en 2014, les 2 ont repris contact et on sait que Coulibaly

réclamait sa dette. Comme il ne pouvait pas rembourser, Ali Riza Polat disait qu'il lui a rendu divers services, et que Amedy Coulibaly lui demandait de l'accompagner « à droite a gauche » ; notamment pour récupérer une clio dans le 77 ; et il a déclaré qu'il avait fait l'intermédiaire de la vente de la mini en Belgique.

Ali Riza Polat déclarait lors de sa 3^{ème} audition « *on se voyait régulièrement ; je cherchais une solution pour le rembourser ; j'étais en position de faiblesse ; il me cherchait il me trouvait ; il venait aussi chez moi à Viry-Châtillon, on se voyait dans les parages ; je ne pouvais pas le refuser, j'étais en position de faiblesse* ».

Ali Riza Polat reste en contact avec Amedy Coulibaly jusqu'au 7 janvier 1h30 du matin, il déclare l'avoir vu pour la dernière fois cette nuit-là.

Sur son amitié envers Amedy Coulibaly : il est vu lors des surveillance physiques le 28 janvier 2015, il est venu se déplacer à l'Hypercacher : il observe, reprend son véhicule et rentre. Il est vu le lendemain se rendre à Bastille pour acheter une pomme d'amour. Dans ses auditions, il disait que Amedy Coulibaly pouvait l'appeler pour tout et n'importe quoi et il disait que Amedy Coulibaly aimait les pommes d'amour et qu'il l'accompagnait parfois pour acheter une pomme d'amour. Ce jour-là, Ali Riza Polat fait la même chose.

Ali Riza Polat disait qu'il lui était redevable, comme Willy Willy Prévost qui était le bouc-émissaire de Amedy Coulibaly.

Donc Ali Riza Polat facilite le montage de la mini, au vu de ses déclarations, il reconnaissait avoir joué un rôle d'intermédiaire avec Metin Karasoular dans la vente de la mini : sur sa ligne tel, a de multi reprises, en contact avec les différents téléphones de Metin Karasoular.

Septembre 2014, Amedy Coulibaly achète une mini pour sa compagne Hayat Boumedienne, qu'il revend 3 mois plus tard aux belges pour 12 000 euros.

Ali Riza Polat déclarait qu'il était chargé par Amedy Coulibaly de la revendre « le véhicule est engagé ; Amedy Coulibaly lui a dit « vas-y, trouve et vend ». Donc Ali Riza Polat prend attache avec Metin Karasoular en Belgique, avec qui il avait fait connaissance courant été 2014 : ce n'est pas très clair, il dira mai/juin/juillet, qu'il s'est rendu en Belgique car il cherchait un garage qui voulait se lancer dans la vente de voitures et qu'il s'était présenté à un garage et qu'il avait sympathisé avec Metin Karasoular, de même origine que lui, un turco-kurde. Il dira aussi que le même jour, il a été question de dattes : c'était la période du ramadan, et il disait qu'un ami de Metin Karasoular lui aurait donné des caisses gratuites et que Ali Riza Polat serait parti sans payer en disant « *je vais payer plus tard* ».

Ali Riza Polat propose Metin Karasoular à Amedy Coulibaly et la, Amedy Coulibaly se déplace chez Metin Karasoular avec Ali Riza Polat au moins 5 fois d'après Ali Riza Polat. Il dira que Amedy Coulibaly en avait marre de ces déplacements en Belgique.

Metin Karasoular vient en France le 30 novembre pour voir le véhicule et dira que c'est Ali Riza Polat qui négociait le prix. Le véhicule, cette Mini Cooper, est récupérée par Metin Karasoular le 3 décembre.

Ali Riza Polat déclare que 3500 euros seulement ont été versés en contrepartie de la Mini Cooper, et ce, seulement le 3 janvier 2015 avec Amedy Coulibaly lors d'un déplacement au garage de Metin Karasoular. Ali Riza Polat dira que la seule fois où il y a eu de l'argent pour la mini, c'était le 3 janvier. Il dira aussi que ces 3500 euros, Amedy Coulibaly ne les a pas gardés sur lui, que c'était lui qui était en charge de garder les 3500 euros sur lui.

Le 9 janvier, alors que le matin les Kouachi sont à Dammartin-en-Goële et Amedy Coulibaly dans l'Hypercacher, Ali Riza Polat se rend chez Metin Karasoular pour de l'argent et récupère environ 2000 euros. C'est confirmé par Metin Karasoular lors de ses interrogatoires. Donc oui, il y a un montage autour de la Mini Cooper, qui n'est pas anodin, qui semble suspect.

Lors de ses 1^{ères} auditions, Ali Riza Polat n'a pas voulu parler de ses déplacements à l'étranger.

Quand on lui demandait s'il connaissait Metin Karasoular, il a fait valoir son droit au silence. C'est plus tard quand on lui a dit que Metin Karasoular s'était rendu à la police et qu'il avait dit avoir récupéré le véhicule, que Ali Riza Polat dit oui effectivement c'était lui.

Metin Karasoular n'est pas un simple garagiste, il est connu par la police belge pour être au centre de stupéfiants et d'armes, le garage ressemblant plus à une casse qu'à un garage.

En juillet, Ali Riza Polat et Metin Karasoular sont déjà en affaires.

La SDAT va découvrir que le 10 juillet 2014, Ali Riza Polat envoie un western union de 1434 euros à Metin Karasoular, mais pas directement à Metin Karasoular, mais à K. Karasoular, un cousin de Metin Karasoular, un prête-nom. Ali Riza Polat dira que oui il a envoyé de l'argent. Sur cet envoi, il y a une personne avec qui il vient de faire connaissance et alors qu'il n'a pas les moyens d'une telle somme et qu'il se dit déjà redevable de Coulibaly, Ali Riza Polat envoie cette somme à K. Karasoular. Il présentera cela comme un pur geste de bonté, ce qui semble assez curieux.

Ce versement interroge les enquêteurs.

Willy Prévost déclarera que courant août, le 7 ou 8 août, Ali Riza Polat s'était rendu « là-haut » pour récupérer des armes pour le compte d'Amedy Coulibaly. Il déclare que Amedy Coulibaly lui aurait demandé de faire ce transfert d'armes avec Ali Riza Polat. Willy Prévost a refusé car il était sous bracelet électronique jusqu'au 14 août et il situait ce transport à une semaine avant.

Willy Prévost déclarait de ces armes récupérées la nuit du 7 au 8 août, que Amedy Coulibaly n'était pas content, il était énervé de ces « armes de merde » et disait qu'il fallait les renvoyer.

Au vu des investigations téléphoniques de la SDAT sur la ligne de Willy Prévost, car il dit que le 8 dans la matinée, Ali Riza Polat l'a appelé pour lui dire qu'ils ont eu un problème au péage et que son ami a été interpellé. En effet, n'ayant pas pu accompagner Ali Riza Polat pour récupérer et ces armes, il dira que c'était un de ses amis (à Willy Prévost) qui

accompagnait Ali Riza Polat, dont il taira le nom. Au contrôle du péage, il part et laisse le 2^{ème} véhicule et contacte Willy Prévost pour dire qu'il n'a pas de nouvelles de son ami.

La SDAT constatera l'utilisation d'un taxiphone que Ali Riza Polat avait pour habitude d'utiliser.

Ali Riza Polat réfute tout ce transport devant Mme la juge d'instruction. Il dira qu'il était à Londres chez sa sœur. Au vu de leurs investigations et notamment sur Eurotunnel, il n'était pas à Londres le 7 au 8 août, on constate un passage eurotunnel le 14 août seulement, avec son beau-père.

Ces armes qualifiées de merde faisaient écho à Abdelaziz Abbad qui confirmera avoir vu des armes que Amedy Coulibaly qualifiera de « pourries, rouillées ». Il dira que quand il va chez Ali Riza Polat le 25 novembre, qu'il faut remonter chez le cousin.

Ce sac d'armes n'a pas été récupéré par Abdelaziz Abbad le 25 novembre mais par Michel Catino, le bras droit de Metin Karasoular, le 30 novembre.

Ali Riza Polat a réfuté tout transport d'armes, tout trafic d'armes autour de la mini.

Chez Metin Karasoular, ont été retrouvées plusieurs listes d'armes, demandant des prix et des listes donnant des prix. L'expertise graphologique déterminera qu'une est établie de la main de Ali Riza Polat, demandant des prix. C'est un document manuscrit, où il est écrit « 200 grammes de C4 » ; « combien de détonateurs pour 200 grammes », etc. « balles de 9 mm ? » « 3 chargeurs de kalachnikov prix » ? Cette liste sera trouvée au domicile de Metin Karasoular.

Une liste d'armes donnant des prix de la main de Metin Karasoular, sera confirmée par une expertise : « 1300 pour le 9 mm » ; et « 1400 tokarev » ; « deux chargeurs colt – 45 » ; mitraillettes ». Les « 1400 tokarev » interpelle la SDAT puisque Ali Riza Polat avait envoyé 1434 euros à Metin Karasoular par Western Union, les 34 euros étant pour les frais de port.

Il était aussi question de deux autres listes où on pourra lire « lance-roquettes ». Il a été retrouvé un lance-roquettes dans les mains des frères Kouachi. Plusieurs éléments d'armes retrouvés sur les scènes de crimes correspondent à ces armes décrites sur les listes.

Les perquisitions chez Metin Karasoular et a son garage, ont retrouvé dc ces listes ; sur la liste attribuée a Ali Riza Polat ; est aussi trouvé un bout de papier sur lequel est écrit le numéro de tel de Polat. Ces éléments créditent les éléments de Willy Willy Prévostet que la vente de la mini est une (?) inaudible entre Ali Riza Polat et Metin Karasoular.

Un proche de Ali Riza Polat a été auditionné par la suite et déclarait connaître Ali Riza Polat depuis fort longtemps et Amedy Coulibaly depuis 20 ans de vue. Il déclarait que Ali Riza Polat aurait été à la recherche d'armes ; ça lui aurait été rapporté par un ami ; c'était en septembre 2014 ; il lui a demandé pourquoi il cherchait ces armes-là ; Ali Riza Polat aurait dit « c'est pour un braquage ».

Au vu de tous ces éléments, on voit mal pourquoi Amedy Coulibaly investirait autant dans un simple projet d'escroquerie de Mini Cooper alors qu'il était déjà engagé dans un projet terroriste.

Le 3 janvier au matin, Ali Riza Polat et Amedy Coulibaly échangent, ils se rendent en Belgique pour récupérer de l'argent. Amedy Coulibaly a déjà loué son appartement conspiratif le 26 décembre à Gentilly, il avait récupéré les gilets le 27, il accompagne sa femme le 2 janvier, il a déjà récupéré des armes.

La revente de la Mini Cooper semble s'inscrire comme une étape de la préparation de son projet terroriste. Il est difficile de penser qu'Ali Riza Polat n'était pas au courant. Les derniers jours, Amedy Coulibaly et Ali Riza Polat sont constamment en contact. Et Ali Riza Polat déclarera avoir accompagné Amedy Coulibaly plusieurs fois à Gentilly.

Ali Riza Polat déclare y avoir été à plusieurs reprises sur un petit laps de temps, il dira fin décembre ; il n'a pas la notion du temps.

A la questions, « *Vous êtes-vous rendu avec Coulibaly sur Gentilly ?* » ; sa réponse fut « *oui à plusieurs reprises ; je le sais car c'est à moi qui a demandé de le conduire ; une fois on y a été avec la clio blanche d'Amedy. C'était avant le jour de l'an.* »

Ali Riza Polat, aux questions de savoir où il déposait Coulibaly exactement a été incapable de donner un point de repère. Il disait simplement que c'était des endroits différents.

Concernant l'ami entendu en tant que témoin d'Ali Riza Polat, il disait qu'Ali Riza Polat était à la recherche d'un appartement de septembre a environ décembre « *pour un pote* ».

C'est assez étrange, il ne peut pas ne pas être au courant.

Au retour de la Belgique, Ali Riza Polat et Amedy Coulibaly vont du côté de Stains, à côté du domicile de Nezar Pastor Alwatik, dont l'ADN a été retrouvé sur 2 armes et un gant ; Ali Riza Polat dira là-dessus qu'il a accompagné Amedy Coulibaly, il est descendu de la voiture. Ali Riza Pola déclare à ce sujet « *je sais pas chez qui il est parti, moi j'ai attendu dans la voiture en mangeant des curly* ».

« voilà c'est la vérité »

Le 4 janvier, on sait qu'Amedy Coulibaly a récupéré les clés de son appartement à Gentilly. Il est d'ailleurs vu par la propriétaire déposer 2 valises. Le 5 janvier, Amedy Coulibaly remet une puce à Ali Riza Polat ; c'est la dernière fois qu'il lui remet une puce. Lors de ses déclarations, Ali Riza Polat confirme, sur le parking du Leclerc, qu'Amedy Coulibaly lui disait aussi qu'il fallait rembourser. Amedy Coulibaly lui laisse la 58-02, celle de Cherif Kouachi étant le 58-01.

Ali Riza Polat sur cette soirée du 5 janvier déclare que Amedy Coulibaly lui réclamait aussi la dette et lui tend une puce « *fais ton possible pour me rembourser, je te contacte* » (plus tard). Après cette rencontre, Ali Riza Polat disait avoir cassé la puce et jeté le téléphone d'avant suite à cette nouvelle puce. Après cette rencontre, Amedy Coulibaly va à la rencontre de Cherif Kouachi car il activera le même relais à 21h21. Le 6 janvier, ils sont en

contacts téléphoniques : Ali Riza Polat n'a rien voulu dire. Willy Willy Prévost déclarait que Ali Riza Polat était présent quand Amedy Coulibaly est vu chercher la moto. Ali Riza Polat a déclaré qu'il n'y était pas et n'a rien voulu dire d'où il était cette journée. Plus tard, le 6 janvier, il déclare devant la juge d'instruction qu'il a été en Belgique pour récupérer de l'argent et il dira qu'il a été flashé à l'aller et au retour.

Il n'y a aucune trace d'une éventuelle verbalisation ; et il n'y a aucune activation de ligne ce soir-là.

Dans la nuit du 6 au 7 janvier, Ali Riza Polat reconnaît qu'Amedy Coulibaly l'a contacté, qu'ils doivent se retrouver vers Montrouge pour qu'il lui remette les 3500 euros récupérés auprès des belges.

Ce soir-là, au vu des investigations de la téléphonie, on sait qu'Amedy Coulibaly était au contact de Kouachi autour de minuit. La téléphonie confirme qu'Amedy Coulibaly était dans le secteur devant chez Cherif Kouachi car on a la vidéo de la station-service de Gennevilliers où on voit Amedy Coulibaly et Cherif Kouachi : ce soir-là, Amedy Coulibaly envoie des messages à Ali Riza Polat, qui se trouve chez lui.

Ali Riza Polat invective l'enquêtrice qui dépose : « *tu mens !* »

Président à l'adresse de Ali Riza Polat : « *Vous arrêtez, ça va se terminer par une expulsion !* »

La nuit du 6 au 7 janvier, Ali Riza Polat dit avoir vu Coulibaly, qu'il lui a donné l'argent ce soir-là. On sait que Amedy Coulibaly était avec Kouachi lorsqu'il envoie les messages à Ali Riza Polat. Ali Riza Polat déclarera qu'Amedy Coulibaly lui a dit d'abord de se rendre à la Porte de la Chapelle puis qu'il a changé pour se rendre à Montrouge.

Ali Riza Polat voit Amedy Coulibaly à 1h30, entre minuit et 23 minutes et 1h du matin ils échangent. Puis ils activeront le même relais à Montrouge, situé Boulevard Romain Rolland.

Le 7 janvier, au vu des déclarations de Willy Prevost, il déclarera qu'Ali Riza Polat, aux alentours de 11h30 est venu le retrouver au bar de Fleury pour lui prendre deux téléphones et la carte grise de la moto, qui sera utilisée pour abattre Clarissa Jean-Philippe le 8 janvier. Willy Willy Prévost se serait énervé en disant « *non je ne te donne pas mon tel perso* » ; Ali Riza Polat lui aurait dit : « *donne sinon tu vas avoir des problèmes avec Amedy* ».

Lors de ses auditions, Willy Prevost, à la question de pourquoi sa ligne n'activait plus à 10h30, 11h, il disait dans un 1^{er} temps qu'il s'était fait voler son téléphone. Et après, devant la juge d'instruction, Willy Willy Prévost dira que c'est Ali Riza Polat qui est venu lui prendre les deux téléphones et la carte grise.

Le 7 janvier, à 10h19, Cherif Kouachi envoie un message à Amedy Coulibaly et active le relais Asnières. Et une heure après il est dans les locaux de Charlie Hebdo. La chronologie des attentats permet de penser qu'il devait récupérer des armes pour servir le projet terroriste de Coulibaly.

L'ADN d'Amedy Coulibaly a été retrouvé sur une arme des frères Kouachi, une kalachnikov retrouvée à Dammartin-en-Goële.

Sur Ali Riza Polat et la fuite après les faits ;

La perquisition au sein de chez Ali Riza Polat a permis de découvrir une enveloppe sous la table contenant son passeport français délibérément caché ; il établissait qu'il avait fait plusieurs voyages juste après les faits. Le 9 janvier, il disait s'être rendu en Belgique pour récupérer de l'argent pour remettre à la famille de Coulibaly. Ce passeport permettait de mettre en avant que le 12 janvier, Ali Riza Polat a été au Liban, jusqu'au 19 janvier. Le 17 janvier, il a été contrôlé au poste-frontière de Masna pour rentrer en Syrie, il est refoulé. Il fait alors retour le 19 janvier à Bruxelles. Et rentre ensuite chez lui le 20. Le (?) janvier au matin il réveille sa maman en panique « réveille-toi il faut que tu m'accompagne à l'aéroport » et va à l'aéroport CDG.

Sur le chemin, il demande à sa mère de retirer 800 euros. Ali Riza Polat est vu sur la vidéo de l'aéroport, il arrive à 1h57, et arpente les terminaux, paniqué, nerveux, il cherche. Il se présente au comptoir Sky et est refoulé par les policiers car il a une IST (interdiction de sortie du territoire) ; c'était un vol pour la Thaïlande. Il décide alors de faire retour en Belgique, et le 21 janvier, il réussit à embarquer pour la Thaïlande et revient le 25 janvier en France.

Ce n'est qu'à la 8^{ème} déposition qu'Ali Riza Polat accepte de s'expliquer sur les déplacements : il déclarait avoir paniqué, de peur qu'on vienne le chercher car c'était un proche de Amedy Coulibaly.

Il déclarait être allé au Liban pour retrouver une amie, qu'il n'a finalement pas vu. Sur son déplacement à Masna, il faisait valoir son droit au silence. Il déclare plus tard qu'il avait suivi à la TV que Damas ne parlait pas à Paris et avait décidé de s'y réfugier. Aucune explication donnée pour la Thaïlande. Il disait avoir payé ses billets avec l'argent récupéré de Metin Karasoular et les 800 euros de sa mère.

Sur ses convictions religieuses : il est de kurde, de confession alévite, réputée pour leur pratique modérée ; sa famille ne pratiquait pas. Il disait avoir lu le coran et comment faire la prière pour les enfants. Il déclarait fréquenter la mosquée de Grigny mais il affirmait s'être converti à l'Islam courant 2014.

A la question de ce qu'ils pensent des jeunes se rendant en Égypte pour apprendre l'arabe, il disait que c'était bien mais qu'il n'était pas prêt à le faire et aussi en raison de sa famille.

A son domicile, était aussi découverte une tablette numérique et des fichiers relatifs à Amedy Coulibaly, aux attentats, aux frères kouachi et des fichiers relatifs à l'EI et au djihad ; des photos de combattants, des drapeaux de l'EI, des jeunes en tenue de combattants ; des photos d'un magazine de l'EI, et un document des salaires des combattants de l'EI ; il allait sur tweeter se renseigner sur les attentats ; il y a aussi la photo de Ahmed Merabet au sol ; une photo du drapeau israélien et américain en feu ; il expliquait avoir consulté la presse sur les attentats, qui le renvoyaient d'une photo à une autre. Lors de la surveillance du domicile, il y a des discussions de sa mère avec une amie, à qui elle se plaignait de son fils, courant février 2015, que son fils s'enfermait pour faire la prière et qu'il l'insultait de perverse et de mécréante, elle et sa sœur.

Ali Riza Polat invective de nouveau la témoin « tu vas le payer ! »

Des avocats demandent de faire acter ce qu'il vient d'être dit.

L'enquêtrice reprend sa déposition :

Lors de leurs auditions, elles disent qu'elles ne sont pas pratiquantes, la sœur d'Ali Riza Polat est mariée à un français.

Sa mère déclarait « *c'est après sa sortie de prison en 2013 qu'il a commencé à avoir un comportement différent et que le coran était la seule vérité* ».

Son frère confirmait qu'Ali Riza Polat s'était converti à l'islam depuis peu et qu'il leur reprochait la consommation de cannabis et de tabac.

Sur l'audition d'un ami de Ali Riza Polat, précédemment auditionné, il déclarait l'avoir vu peu de temps après ; Ali Riza Polat lui aurait reproché d'écouter du rap : « *un jour, devant le casino, j'écoutais du rap et il était-là, il s'est énervé et m'a dit qu'il ne fallait pas écouter ce genre de musique ; il m'a choqué ; il a cherché à me parler de religion mais je ne voulais pas ; il pensait que la police le suivait* ».

Willy Willy Prévostet Christophe Raumel raconteront une histoire similaire : le 3 janvier, quand Ali Riza Polat et Amedy Coulibaly reviennent de la Belgique, Coulibaly envoie des messages à Willy Willy Prévost pour que Willy Willy Prévost vienne récupérer Ali Riza Polat. Willy Willy Prévost avait la clé de Amedy Coulibaly entre les mains. Ali Riza Polat monte dans la voiture et prend de droit le volant. Comme Willy Willy Prévostet Christophe Raumel écoutaient du rap, Ali Riza Polat se serait emporté et énervé en disant qu'il ne faut pas écouter ce genre de musique.

Amedy Coulibaly et Ali Riza Polat avaient été vus au garage de Metin Karasoular en train de prier, peu avant les attentats.

Certains décrivent Ali Riza Polat comme radical.

Ali Riza Polat partageait les convictions religieuses d'Amedy Coulibaly.

Ali Riza Polat dira n'avoir jamais vu d'armes, ne pas être lié à Metin Karasoular pour un trafic d'armes, qu'il n'a été question que de la Mini Cooper à vendre.

Il y a eu une tentative infructueuse d'armes récupérée en août par des personnes qualifiées de merde par Amedy Coulibaly. Ces armes ont été récupérées par Michel Catino, le bras droit de Metin Karasoular et laissées chez les deux ardennais.

- **Questions de la Cour :**

Le président note une extrême proximité entre Ali Riza Polat et Amedy Coulibaly et ce, jusqu'au 7 janvier 2015. Il demande si on a des éléments sur la journée du 7, au vu des contacts nocturnes, ainsi que le 8.

Elle répond que les enquêteurs ne connaissent aucune ligne utilisée par Ali Riza Polat après le 7 janvier 1h30 du matin.

Le Président note qu'Amedy Coulibaly a une emprise sur Pola, Ali Riza Polat est à son service et très proche de lui, chose qui a été vue avec Willy Prévost. Quand il demande quelque chose, ces personnes-là le font.

L'enquêtrice répond qu'Amedy Coulibaly avait une certaine emprise notamment sur Willy Prévost, comme le disait Ali Riza Polat, que Willy Prévost était le bouc émissaire. Concernant Ali Riza Polat, des investigations, pas l'impression que Amedy Coulibaly avait une telle emprise sur Ali Riza Polat. Ali Riza Polat aurait pu refuser ces téléphones. Ali Riza Polat est vu comme le bras droit de Coulibaly. Amedy Coulibaly appelle Willy Prévost le 3 janvier pour que Willy Prévost lui serve de chauffeur et Ali Riza Polat s'installe au volant comme si c'était son bien alors que c'est le bien d'Amedy Coulibaly.

Le président demande si dans cette « hiérarchie », il y a une différence entre bras droit et homme de main.

L'enquêtrice répond qu'au vu des investigations, de la téléphonie, des contacts avec Coulibaly, Ali Riza Polat est vu comme le bras droit de Coulibaly. Ali Riza Polat met en contact Metin Karasoular et Amedy Coulibaly. Jusqu'au 7 janvier 1h30 du matin, ils sont ensemble.

L'assesseur revient sur le virement de 1434 euros de Western Union, et le prix du tokarev de 1400 euros de la liste d'armes ; il mentionne également la taille du sac d'armes.

L'enquêtrice répond que concernant le sac d'armes, 1400 euros est faible pour un sac d'armes, car il était grand et contenait plusieurs armes. Donc elle privilégie la piste du tokarev. Elle précise que c'est une hypothèse.

L'assesseur avait cru comprendre que les tokarev retrouvés en possession de Amedy Coulibaly étaient traçables et tracés notamment dans le contexte de la filière belge et de Claude Hermant.

L'enquêtrice répond qu'il y avait une arme qui n'était pas tracée.

L'assesseur répond que c'était un Nagant, pas un Tokarev

L'enquêtrice répond que chez les Kouachi, il y avait des Tokarev pas retracés, dont un avait l'ADN de Coulibaly. On n'exclut pas un trafic d'armes en provenance de Metin Karasoular pour le compte des Kouachi.

- **Questions parties civiles**

plusieurs parties civiles demandent que soit donné acte des propos de Ali Riza Polat « tu vas le payer ! », compte tenu de ces propos menaçants.

L'avocat général déclare qu'il va déposer une procédure pour menace sur une personne dépositaire de l'autorité publique.

Le président donne instruction à la greffière pour que ce soit mentionné au PV. Il s'adresse ensuite à Ali Riza Pola « *vous allez être expulsé Monsieur Polat et l'audience se terminera sans vous* »

Le président demande à la greffière à ce que soit mentionné qu'au cours l'audition du témoin, l'accuse Ali Riza Polat a indiqué sous formes de menaces « *tu vas le payer !* ».

Une avocate de partie civile indique que le moment où M. Ali Riza Polat l'a dit nous paraît capital, alors qu'il s'agissait de son rapport à la religion.

Le président dit que ça a été acté.

Devant le refus du président de rajouter le moment où Polat a invectivé l'enquêtrice, l'avocate de partie civile dit qu'elle déposera des conclusions en ce sens, car elle tient à ce que le moment où Ali Riza Polat a dit ça soit mentionné.

Me Coutant-Peyre intervient et dit qu'il est intolérable pour toute personne qui entend quelqu'un d'autre insulter sa mère.

Une avocat de partie civile revient sur le fait que le témoin ait indiqué que dans les différentes versions de Polat, il avait été évoqué que s'il avait été au courant, ça aurait été pour des projets de braquages. Elle lui demande si dans ses investigations, il y a des éléments permettant de considérer qu'il est allé voir des lieux pour réaliser des braquages.

Elle répond que non, « aucunement ».

Un autre avocat d'une partie civile demande si L'enquêtrice peut confirmer que la date du 3 janvier est pour elle la date clé de son enquête.

L'enquêtrice répond que oui c'est une date assez importante car au vu de la téléphonie et de déclarations de Polat, Ali Riza Polat disait se rendre avec Amedy Coulibaly chez Metin Karasoular.

Avocat : « *Donc tout le monde est très actif le 3 janvier ?* »

L'enquêtrice répond : « *Oui, Karasoular, on sait également que Ali Riza Polat et Amedy Coulibaly se rendent au domicile de Nezar Pastor Alwatik ce soir-là.* »

Une avocate note que sur l'IPAD d'Ali Riza Polat, L'enquêtrice a indiqué que le drapeau israélien est brûlé, c'est exact, mais il n'y a pas les dates des photos. Elle demande si elle pense que ces photos peuvent être datées.

L'enquêtrice répond qu'il n'a pas été possible d'horodater telle ou telle photo, ou si telle photo avait été prise ou enregistrée.

Question : « sur la théorie de la dette qui revient sur tous les protagonistes de ce box, y croyez vous ? »

L'enquêtrice répond que si Ali Riza Polat avait eu une dette envers Amedy Coulibaly de 15000 euros, il n'enverrait pas une somme de 1400 euros à une personne avec laquelle il vient de faire connaissance.

Un autre avocat demande sur la question sur le passage en Syrie, si elle pense qu'il aurait pu aller voir quelqu'un de haut placé de Daech, car un tel voyage coute cher.

L'enquêtrice répond qu'on sait qu'il a récupéré de l'argent auprès de Metin Karasoular. Ce qui est clair, c'est que le 17 janvier oui, il tente de se rendre en Syrie. Et au vu de l'exploitation de son IPAD, il y a un document relayant les montants des salaires pour les combattants de l'EI. Il semble s'intéresser à la Syrie.

L'avocat lui demande des explications sur l'IST.

L'enquêtrice répond que c'était une IST suite à une condamnation pour trafic de stupéfiants en 2012.

Un autre avocat de partie civile note que sur l'IPAD, parmi les photos retrouvées, les drapeaux de Daech, israélien et américain en feux etc., il lui demande si c'était juste des photos consultées sur internet ou ces photos étaient téléchargées.

L'enquêtrice répond qu'il s'agissait de consultations mais n'ayant pas procédé à cette exploitation de la fadette, elle ne pourra lui répondre exactement.

L'avocate pour la Licra lui demande quel sens elle donne au passage de Ali Riza Polat le 28 janvier devant l'Hypercacher.

L'enquêtrice répond que les enquêteurs se demandent si c'est une forme d'hommage, et le lendemain il achète une pomme d'amour, comme aimait le faire Coulibaly.

- **Questions de l'avocat général**

L'Avocate Générale revient sur la téléphonie d'Amedy Coulibaly et d'Ali Riza Polat. Elle demande si elle peut l'éclairer, en raison de 3 temps de changements concomitants entre Amedy Coulibaly et Ali Riza Polat. Les dates concernées étant la date du 6 décembre, du 29 décembre 2014 et du 5 janvier 2015.

L'enquêtrice répond La 1^{ère} ligne a été vite écartée, la 2^{ème} ligne, en contact avec les belges et les 4 autres lignes, la 3 cesse (..) la 6^{ème} ligne est active jusqu'au 7 janvier.

L'Avocat Général mentionne qu'il y a un changement de ligne le 30 décembre concernant Willy Prévost.

Le témoin dit qu'elle ne peut pas répondre, elle était plus sur la téléphonie d'Ali Riza Polat.

« Vous avez relevé que ce transport d'armes d'août 2014 a été révélé par Willy Prévost. En revanche, il a toujours refusé de donner le nom du 2^{ème} transporteur qui n'a pas permis d'aller plus en amont sur les conditions de ce transport. »

L'enquêtrice répond : *« Oui c'est bien ça. Willy Prévost ne pouvait pas car il était sous bracelet, il a donc demandé à un ami. »*

L'Avocat Général : *« sur l'envoi des 1434 euros, Ali Riza Polat s'est expliqué et a tenté de justifier cet envoi. A-t-il eu des changements de versions ? »*

L'enquêtrice répond que c'était un pur geste de bonté et que son ami en avait besoin.

Avocat Général : *« il parlait dans ses déclarations en disant que c'était pour du loyer pour cette personne etc. sur les protagonistes ardennais et belges, Ali Riza Polat est au contact de ces individus, Amedy Coulibaly l'est-il aussi ? »*

L'enquêtrice répond qu'Ali Riza Polat est en contact avec Abdelaziz Abbad. Il rencontre Abdelaziz Abbad le 25 novembre et en contact jusqu'au 22 décembre. Le 25 novembre Abdelaziz Abbad vient chez Ali Riza Polat et voit le sac d'armes pourries. Amedy Coulibaly n'est pas en contact téléphonique avec les ardennais

L'avocat général lui demande si elle a noté que quand Ali Riza Polat appelle Metin Karasoular, il est aussi en contact avec Amedy Coulibaly dans la proximité temporelle.

L'enquêtrice répond que oui, cette proximité, elle l'a détaillé avec Abdelaziz Abbad concernant le 25 novembre, Abdelaziz Abbad descend pour la 1^{re} fois au contact de Ali Riza Polat et le matin du 25, Ali Riza Polat est en contact avec Amedy Coulibaly.

Quand Abdelaziz Abbad arrive sur Paris, Ali Riza Polat prévient Amedy Coulibaly et quand Abdelaziz Abbad est au contact de Ali Riza Polat au domicile et qu'ils discutent du sac d'armes, Ali Riza Polat est en contact avec Metin Karasoular. On sait qu'une fois Abdelaziz Abbad reparti, Ali Riza Polat contactera Amedy Coulibaly et se retrouveront.

L'avocat général revient sur le fait qu'elle ait expliqué l'état d'esprit d'Ali Riza Polat après les attentats avec des tentatives de fuite répétées, que son ami auditionné avait constaté qu'Ali Riza Polat avait besoin d'argent.

L'enquêtrice confirme.

- **Questions des avocats de la défense**

Avocat de Willy Prévost : concernant la téléphonie d'Ali Riza Polat et de Willy Prévost, il demande à l'enquêtrice de confirmer que les liens téléphoniques ponctuels qui sont du 5 du 6 du 14 du 15 et du 1^{er} janvier 2015 entre Ali Riza Polat et Willy Prévost ont lieu sur la ligne personnelle de Willy Prévost.

L'enquêtrice répond que la ligne de Willy Prévost est la 63-29, c'est sa ligne personnelle oui.

L'avocat demande donc si ces échanges ont lieu en décembre et janvier et que Willy Prévost utilise pour des échanges personnels ? et s'il n'y donc pas de ligne conspirative avant le 30 décembre concernant Willy Prévost.

L'enquêtrice répond que n'ayant pas travaillé sur la ligne de Willy Prévost, elle ne peut pas le confirmer.

L'avocat de Willy Prévost dit que c'est en tout cas ce qui ressort de la procédure et ce n'est pas contesté dans l'OMA.

L'avocat revient sur les déclarations de Ali Riza Polat, qui dit que Willy Prévost est un bouc-émissaire, cette expression fait écho à de nombreux éléments dans le dossier. Cette expression est la 1^{ère} expression qu'il emploie concernant Willy Prévost en garde à vue, il disait « *franchement c'est le bouc émissaire de Coulibaly* ».

L'enquêtrice confirme.

Sur les déclarations de Ali Riza Polat en garde à vue, il explique qu'Amedy Coulibaly dans la nuit du 6 au 7 janvier, lui aurait dit « *jette ton tel* ».

L'enquêtrice confirme.

L'avocat explique que le 7 janvier, Willy Prévost a toujours affirmé qu'Ali Riza Polat l'avait appelé pour récupérer le téléphone, ce qui apparaît en cohérence avec l'injonction reçue de Coulibaly.

L'enquêtrice confirme.

L'avocat explique que sur les déclarations de Willy Prévost, sur deux appels, un qu'il a reçu le 8 août et le 7 janvier, et dont on saura que c'est à 14h23, ces appels n'ont pas été confirmés par l'instruction, ça a mis du temps.

L'enquêtrice répond que oui concernant le 8 août, Willy Prévost déclarait qu'il avait été contacté alors qu'il était au travail, c'est après qu'on a mis en avant ce numéro du taxiphone.

(Inaudible)

Avocat : « *Donc vous confirmez que Willy Prévost a toujours maintenu ces propos avant que l'instruction permette de confirmer que ces déclarations étaient l'exacte vérité ?* »

Enquêtrice : « *Au mois d'août oui, on peut dire que c'est possible que ce soit Ali Riza Polat qui le contacte oui.* »

Avocat : « *Vous n'avez pas du tout étudié la téléphonie de M. Willy Prévost ?* »

L'enquêtrice répond qu'elle ne peut pas être très précise.

Avocat : « Dans la nuit du 5 ou 6 ou du 6 au 7, confirmez-vous que Ali Riza Polat, en garde à vue et interrogé à la question de savoir s'il avait peur de Coulibaly a expliqué qu'il n'en n'avait pas peur car c'était pas une balance mais qu'il savait que Amedy Coulibaly tapait les gens et qu'il était violent ? »

L'enquêtrice confirme.

Avocat : « Et le lien avec le bouc émissaire ? »

Enquêtrice : « Oui effectivement »

L'avocat de Metin Karasoular demande à l'enquêtrice ce qu'elle entend par « *les armes de là-haut* » ?

Dans un premier temps, Willy Willy Prévost déclarait qu'il fallait chercher des armes là-haut, puis parle de la Belgique.

« Vous vous dites c la Belgique et lui »(inaudible)

L'enquêtrice répond que ce sac d'armes rouillées, d'armes pourries ont été vues chez Ali Riza Polat et récupérées par le bras droit de Metin Karasoular et Willy Prévost dit que Amedy Coulibaly était énervé car il n'était pas content des armes et qu'il fallait les renvoyer. Ces armes se retrouvent entre les mains de Michel Catino, bras droit de Metin Karasoular, quand il vient chercher les armes le 30 pour les ramener à Miguel Martinez, qui les récupèrera.

Avocat : « C'est ennuyeux car Claude Hermant a reconnu que c'était lui qui a reconnu avoir donné les armes à Coulibaly ».

Un gros « Non ! » dans la salle d'audience

Avocate d'Amar Ramdani dit que ces armes sont passées par la Belgique et « Je suis étonné que vous ne parliez pas du tout des vendeurs d'armes qui sont des indics de la police et de la gendarmerie »

L'enquêtrice répond que ces armes décrites comme étant de la merde sont vues chez Ali Riza Polat le 25 novembre et renvoyées par Michel Catino.

Avocate d'Amar Ramdani « Je m'interroge quand même que vous ne mettiez pas une interrogation sur les vendeurs d'armes officiels de Lille »

L'enquêtrice : « Je n'ai pas de réponse »

Avocate d'Amar Ramdani « Vous n'avez pas de réponse ou vous êtes gênée d'en parler ? »

L'enquêtrice : « *Pas du tout* »

Avocate de Christophe Raumel : revient sur le fait que l'enquêtrice ait indiqué un SMS le 1^{er} janvier 2015 entre Ali Riza Polat et Christophe Raumel et a indiqué qu'il lui était apparu que ce seul contact n'était pas du fait de Christophe Raumel mais qu'il aurait été utilisé par Willy Prevost.

L'enquêtrice confirme que cette ligne utilisée par Christophe Raumel, au vu de leurs exploitations, permet de dire que oui ce soit Willy Prévost qui ait utilisé la ligne de Christophe Raumel car à ce moment-là ils étaient ensemble.

Avocate : « *Savez-vous si les déclarations de Christophe Raumel et de Willy Prévost sont venues corroborer cette hypothèse ?* »

L'enquêtrice : « *Je ne sais pas* »

L'avocate de Christophe Raumel confirme que c'est ce qui est ressorti de l'instruction.

Me Coutant-Peyre, avocate d'Ali Riza Polat : « *c'est toujours quand un représentant de service prête certaines choses (inaudible)... les réactions de mon client sont celles de quelqu'un qui est injustement accusé, ce qui peut expliquer le manque de contrôle sur soi-même* ».

Me Coutant-Peyre veut revenir sur le fait qu'Ali Riza Polat soit considéré comme le bras droit d'Amedy Coulibaly par l'enquêtrice. Me Coutant-Peyre considère que c'est une sorte de tirage au sort, qui viendrait des multiples échanges ; et qu'il y a eu des hypothèses présentées comme des études scientifiques qui s'avèrent fausses. Avant l'arrestation de M. Polat, la suite de ce qu'avait raconté P, Monsieur Ali Riza Polat a été surveillé à partir d'un certain moment.

Elle demande à l'enquêtrice si elle a eu à traiter cette surveillance physique.

L'enquêtrice répond que non mais elle s'est informée.

Me Coutant-Peyre explique que cette surveillance physique a duré assez longtemps. Quand on le présente comme un bras droit... Me Coutant-Peyre dit que ce procès est un procès de substitution, les auteurs sont tous morts, on fait un procès parce qu'il faut le faire. Elle demande pourquoi « le bras droit » n'est pas arrêté plus vite, pourquoi on le file, on lui met des informateurs dans les pattes et quel est l'évènement qui décide qu'on l'arrête.

L'enquêtrice répond que les surveillances physiques ont débuté le 24/25 janvier. On a travaillé sa téléphonie et on a fait des recherches sur ses antécédents, de mi-janvier à mi-mars, ce qui était nécessaire pour rassembler les éléments.

Me Coutant-Peyre : « *Donc c'est uniquement dû à des investigations bancaires et familiales que vous mettez si longtemps ?* »

L'enquêtrice : « Vous voulez dire 2 mois : en 2 mois on a eu des investigations à mener sur d'autres personnes, c'est le temps qu'il nous a fallu oui pour procéder à son interpellation. »

Me Coutant-Peyre : « D'accord, et il est tout de suite considéré comme le bras droit... »

La perquisition qui a permis de notamment retrouver le passeport, vous disiez que ça a eu lieu rue Lavoisier. L'avocate dit que ce n'est pas le cas du tout

L'enquêtrice répond qu'il y a eu 2 perquisitions : une perquisition au domicile familial et un autre appartement qu'il occupait de temps en temps.

Me Coutant-Peyre veut prendre les exemples de téléphonie qui font des amalgames et des erreurs, « l'hypothèse émise dans ces rapports [de téléphonie] ne peut pas être valable ».

Me Coutant Peyre relève des contradictions dans la téléphonie: il serait dit qu'il aurait appelé le 26 ami tel numéro, c'est l'histoire de ce que raconte M. Prevost, qui a eu une affaire de transport d'armes en octobre 2013. Le taxiphone au centre commercial de Grigny est à côté de la rue Lavoisier. Pour valider ce que Willy Prévost dit, à savoir qu'Ali Riza Polat l'aurait appelé d'un taxiphone ; on prétend que c'est à côté de chez lui rue Lavoisier alors qu'il n'y habite plus. Vous avez admis que c'est une hypothèse mais que ce n'est pas certain.

L'enquêtrice répond que de lui-même, Willy Prévost leur parle d'un transport d'armes, qu'il a été contacté, et insiste sur le fait qu'il a été contacté par Ali Riza Polat, et au vu des recherches, on sait que Ali Riza Polat fréquentait ce taxiphone, oui ça a pu être utilisé par Ali Riza Polat pour contacter Willy Prévost.

Oui mais dans un autre PV, Willy Prévost dit qu'il a repris contact avec Amedy Coulibaly en septembre 2014.

Me Coutant-Peyre : « Avez-vous fait une enquête auprès du taxiphone en montrant des photos d'Ali Riza Polat et en demandant [au taxiphone] s'il était venu ce jour-là ? »

L'enquêtrice répond que non mais sur la rue Lavoisier, les clés étaient encore entre les mains de Polat. Elle entend qu'il n'allait plus là-bas depuis 2013 mais le 25 novembre, Ali Riza Polat était dans cet appartement-là, rue Lavoisier. Ali Riza Polat fréquente les taxiphones et on a Willy Prévost qui insiste sur le fait qu'il a été contacté par Ali Riza Polat et on voit ce numéro de taxiphone.

Me Coutant-Peyre : « Donc vous n'avez pas plus d'éléments concrets pour démontrer que c'est Ali Riza Polat qui appelle de ce téléphone ? »

« Je n'ai pas de date mais je sais que cet appartement, il le fréquentait. Non je n'ai pas de photos ou de vidéos pour voir Ali Riza Polat aller dans ce taxiphone. Mais j'ai un individu qui persiste en disant « j'ai une histoire d'armes, et il m'a appelé ». »

Me Coutant-Peyre : « Et on émet une hypothèse ? »

Silence de l'enquêtrice.

Me Coutant-Peyre décrit ensuite ce qu'elle pense être des inexactitudes dans la téléphonie en donnant des exemples.

Sur le 26 novembre 2014, il est écrit il semble qu'entre 17h25 et 19h, Amedy Coulibaly aurait rejoint Ali Riza Polat à Grigny. Me Coutant-Peyre constate qu'il n'y a aucun bornage.

Il est dit que Ali Riza Polat adresse 3 messages à Amedy Coulibaly. Me Coutant-Peyre considère que c'est faux et qu'en fait, il y a un seul contact entre Amedy Coulibaly et Ali Riza Polat.

Me Coutant-Peyre déclare qu'il y a aussi des rapports qui disent qu'il y a eu 21 contacts, que les lignes de contacts d'Ali Riza Polat ont contacté les lignes de Willy Prévost mais qu'il n'y a aucun élément.

L'enquêtrice répond que ces personnes utilisaient plusieurs lignes, ce qui additionne le nom de contacts et que ça explique ce que dit les rapports.

Me Coutant-Peyre déplore qu'on ait aucun moyen de vérifier.

Me Coutant-Peyre : « *Sur le sac d'armes, vous n'avez pas fait de saisies ?* »

L'enquêtrice répond qu'on sait où ces armes sont passées, lorsque (inaudible) a dit qu'il a eu ce sac d'armes, Abdelaziz Abbad déclare que c'est Michel Catino qui les a ramenés. Ce sac d'armes a été remonté le 30 novembre chez Metin Karasoular, qui lui demande de les remettre à Miguel Martinez. Ce sac d'armes a été récupéré et placé par Miguel Martinez et Abdelaziz Abbad chez Sandy K. On sait que Miguel Martinez et Abdelaziz Abbad, les ardennais, déposent ce sac d'armes chez elle dans la baignoire. Elle confirmera ça dans sa garde à vue. Elle dit qu'elle n'en voulait pas, qu'elle a appelé un de ses ex, qui dira qu'il a vu des armes, qu'elles étaient vieilles, et qu'ils les ont jetés dans la Meuse.

Avocat : « *Vous avez comme seul élément M. Willy Prévost par rapport au fait que ces armes seraient chez mon client ?* »

« *Non il y a Willy Prévost et Abdelaziz Abbad et Michel Catino.* »

Me Coutant-Peyre considère que auelque chose parait incohérent : venir prétendre sur le mandat Western Union que Ali Riza Polat a fait un mandat a son nom qui est de 1500 euros, avec commission. Ensuite, M. Metin Karasoular donne de l'argent. Alors l'hypothèse d'armes commandées via Metin Karasoular et livrées pour parler » à paris du 7 au 9 janvier, ça parait curieux que le vendeur d'armes paie les gens qui ensuite sont susceptibles d'utiliser ces armes.

« *Je ne comprends pas la question* ».

Me Coutant-Peyre : « *Cette hypothèse où Ali Riza Polat serait à l'organisateur d'une livraison d'armes pour Coulibaly, comment pouvez-vous impliquer mon client dans une commande d'armes ?* »

Enquêtrice : « Je n'émet pas d'hypothèse, je relate les déclarations des uns et des autres : Willy Prévost parlera de ce sac-là, pourquoi s'impliquer lui-même ? Il déclare qu'Ali Riza Pola, pour le (inaudible) de Amedy Coulibaly, a récupéré un sac d'armes qui ne convenait pas à Amedy Coulibaly qui déclarait qu'il faut les retourner. On a aussi des armes qui correspondent selon les déclarations des armes rouillées vu chez Ali Riza Polat et redonnées à Metin Karasoular. Abdelaziz Abbad confirmera et dira que ces armes seront remontées chez Metin Karasoular.

Me Coutant-Peyre : « *C'est une chronologie vous permettant d'émettre une hypothèse ?* »

Me Coutant-Peyre dit que concernant les armes sur les lieux du crime, s'agissant des armes trouvées chez Amedy Coulibaly, dans son appartement conspiratif, ce sont les tokarev, commandés par Claude Hermant à la société AFG, et remises en fonction, l'expert a affirmé qu'elles ont été remises en fonction par Claude Hermant, qui a aussi fourni les munitions. L'expert balistique qui a examiné les douilles rue Nicolas Appart sont les mêmes. Donc l'expert a dit qu'elles ne se trouvent pas vraiment en France. Et qu'en plus Claude Hermant avait beaucoup de stocks de ces balles spéciales. Elle lui demande si elle pense que ce soit la même source d'armes et de munitions.

L'enquêtrice répond que la liste d'armes retrouvées chez Metin Karasoular, qui après expertise, est de la main de Polat, sur cette liste, il est question de chargeur de kalachnikov. A Dammartin-en-Goële, des chargeurs de kalachnikov ont été retrouvés, ainsi que un à Gentilly dans l'appartement conspiratif. Aussi sur la liste écrite de Ali Riza Polat, il est question de détonateur, on a trouvé 4 détonateurs à Gentilly et à Vincennes (Hypercacher). Elle dit que oui, les armes de Amedy Coulibaly ont toutes été remontées.

Me Coutant-Peyre, sur la pratique de la religion de Ali Riza Polat : « *la pratique religieuse peut-elle être un critère d'une infraction ?* »

Enquêtrice : « *En soit non, mais ça dépend comment elle est pratiquée et ce qu'il va avec.* »

Me Coutant-Peyre fait référence au fait que Ali Riza Polat et Amedy Coulibaly priaient dans la casse de Karasoular.

L'enquêtrice explique que prier ne fait un terroriste mais elle souhaitait soulever que c'était quelques jours avant les faits, que Ali Riza Polat partageait la conviction religieuse de Amedy Coulibaly.

Elle voulait soulever que oui ils sont pratiquants, même à aller prier dans un garage où sont entreposées des poubelles

Me Coutant-Peyre pense que dans beaucoup de parties du monde, des gens pratiquent leur religion dans des conditions peu agréables, donc elle ne comprend pas ce point de vue.

L'enquêtrice explique qu'elle voulait juste mentionner sa pratique religieuse. Elle précise qu'il allait aussi pratiquer dans une mosquée près du garage.

Me Coutant-Peyre : *« Il y a 6 millions et demi de musulmans en France en raison de la décolonisation, il faut faire attention à ne pas faire d'amalgames. »*

L'autre avocat d'Ali Riza Polat demande à l'enquêtrice de confirmer si, concernant les données exploitées en PDF provenant de l'IPAD, s'il s'agit d'un enregistrement via la mémoire cache (qui enregistre automatiquement les fichiers) ou s'il les a téléchargées et enregistrées lui-même.

L'enquêtrice répond qu'elle ne pourra pas lui répondre mais que lui en tout cas a déclaré les avoir vus (les images).

L'avocat dit que M. Ali Riza Polat dans sa garde à vue a dit qu'il avait sûrement dû cliquer dessus pour lire l'article.

L'enquêtrice dit qu'il a vu des photos de djihadistes, des jeunes combattants, et que oui il a cliqué sur le document listant les honoraires pour un combattant de l'EI.

L'avocat dit qu'à cette époque, de nombreux journalistes ont relayé des articles, notamment le compte twitter d'un journaliste qui relayait des photos véhiculées sur l'EI. Il lui demande si on ne peut donc pas identifier la date de ces photos.

L'enquêtrice dit que non

L'avocat lui demande si elle sait si dans ce long pdf, combien de photos ont été retrouvées.

L'enquêtrice répond qu'elle ne sait pas.

Avocat : *« C'est un total de 16000 photos environ. Ça vous paraît cohérent ? »*

L'enquêtrice : *« Je ne sais pas »*

L'avocat dit qu'il a fait le calcul et que sur ce pdf, les images en lien avec l'EI représentent uniquement 0,5% du total des photos de ce pdf, donc sur toutes les photos retrouvées sur l'IPAD de Polat.

Suspension d'audience

Reprise d'audience – 14h

Le Président s'adresse à Ali Riza Polat : *« ce n'est pas un défaut de langage vous avez fait des menaces directes, publiques et à caractère intentionnel susceptibles de poursuites pénales. Monsieur l'avocate général vous l'a indiqué ce matin. Je ne vous ai pas expulsé ce matin. Le pouvoir de police du président permet de vous expulser. Si jamais à l'encontre de quelqu'un d'autre personne vous refaites des menaces, c'est l'expulsion. Je ne tolérerai pas les menaces à l'encontre de quiconque ».*

Ali Riza Polat s'excuse pour tout à l'heure et il dit « je l'ai pas menacé, j'ai dit « tu vas me le payer » [au lieu de « tu vas le payer »] et de continuer « *vous pouvez mentir sur moi mais je vous demande un service, j'ai passé 3 semaines à Londres, est-ce qu'ils peuvent faire un Skype avec vous ?* » [en parlant de sa famille, notamment de sa mère et de sa sœur].

Le Président lui demande d'arrêter, ça suffit, il y a eu des conclusions là-dessus. « *Je veux m'assurer que ça n'arrive plus.* »

Ali Riza Polat « *On peut mentir sur moi mais pas sur ma famille, c'est tout ce que je demande* », après que le président lui ait retiré le micro.

L'enquêtrice revient et va déposer sur la garde à vue de Abdelaziz Abbad.

Inaudible

Deux lignes sont attribuées à Abdelaziz Abbad avec des noms fantaisistes, dont « Rachid Boulaouane ».

Abdelaziz Abbad est désigné aussi par Miguel Martinez qui déclare que c'est Abdelaziz Abbad qui utilisait la ligne avec Ali Riza Polat, 07-33, ligne aussi en contact avec Metin Karasoular.

Abdelaziz Abbad est avant tout un trafiquant de stupéfiants poursuivi pour complicité d'assassinat. Quand il est interpellé, il est déjà en détention, il était suspecté d'avoir tué quelqu'un avec un fusil d'assaut.

Quand il a été interpellé, il n'a pas été coopératif ; ce fut très difficile.

Abdelaziz Abbad lors de 1^{ère} audition condamnait les attentats et déclarait « *c'est lâche, c'est des fanatiques* »

Abdelaziz Abbad leur a parlé d'un individu ressemblant fortement à Said Kouachi : alors qu'il se retrouvait ? avec Martinez, un certain Marouane était venu avec une personne ressemblant à Said Kouachi et que ces deux personnes l'auraient sollicité pour des armes courant décembre 2014.

Abdelaziz Abbad déclarait ne pas faire dans les armes et envoyait vers ces personnes et maintenait que l'une d'elles ressemblait à Said Kouachi.

Une autre fois, il disait s'être rendu chez Ali Riza Polat courant novembre par l'intermédiaire de Metin Karasoular pour du stupéfiant. Abdelaziz Abbad déclare s'être rendu dans l'Essonne ce 25 novembre. Effectivement, au niveau de la téléphonie, on voit la ligne d'Abdelaziz Abbad activer des relais près de chez Ali Riza Polat. Abdelaziz Abbad déclarait alors qu'Ali Riza Polat lui aurait ramené un sac de sport lourd noir contenant plusieurs armes. Il dira de ces armes qu'elles sont rouillées, pourries. Il dira qu'elles sont de mauvaise qualité. Il dira aussi que Ali Riza Polat voulait que ces armes soient « remontées » et aurait déclaré « *c'est les armes pour le cousin* ». Abdelaziz Abbad disait avoir refusé de porter ce

sac-là. Abdelaziz Abbad déclarait qu'au contact de Polat, Ali Riza Polat était en contact téléphonique avec Metin Karasoular, qu'ils parlaient en langue turque. Abdelaziz Abbad déclarait aussi qu'avant d'aller à Grigny, il aurait tenté de joindre Ali Riza Polat sur la ligne de Miguel Martinez lui aurait donné. Ali Riza Polat le rappelait d'une autre ligne.

La personne ressemblant à Said Kouachi aurait dit vouloir des kalachnikovs et des gilets pare-balles.

Abdelaziz Abbad lui aurait donné des prix. Suite à cette commande de cette personne, il décide avec Miguel Martinez de se rendre chez Metin Karasoular, avec qui il avait fait connaissance courant été 2014.

Ali Riza Polat fait connaissance avec Metin Karasoular courant été 2014. L'enquêtrice rappelle qu'Ali Riza Polat fait connaissance avec Willy Prévost en juillet 2014.

Ces différentes versions d'Abdelaziz Abbad : un coup c'était pour du stupéfiant, un coup c'était pour accompagner Miguel Martinez.

Les jours qui suivent, ils vont voir Metin Karasoular avec la liste. A ce moment Metin Karasoular lui demande de les suivre dans une maison, où il y a Metin Karasoular, Miguel Martinez, Michel Catino, et Abdelaziz Abbad. Metin Karasoular aurait proposé deux armes longues à la vente à Miguel Martinez et Abdelaziz Abbad. Abdelaziz Abbad dira ne pas avoir acheté ces armes.

Le témoin rappelle que Metin Karasoular et Michel Catino lors de leurs interrogatoires, déclaraient qu'effectivement, il est question de deux armes longues. Où il dira trouver 2 armes longues sur le toit de son garage un jour et les vendre aux 2 ardennais. Metin Karasoular et Michel Catino diront que ces armes ont bien été récupérées par les ardennais. Metin Karasoular déclare que les armes ont été achetées en novembre 2014. Michel Catino confirme que les 2 armes longues ont été confiées par Metin Karasoular pour les comptes des deux ardennais.

De nouveau, lors d'une audition, Abdelaziz Abbad changeait encore une fois de version sur sa rencontre avec Metin Karasoular : il disait qu'il voulait se lancer dans le trafic d'armes car il avait besoin d'argent, sur proposition d'un de ses amis, lui ayant conseillé d'aller voir Metin Karasoular

Miguel Martinez aurait vu ce garage et il s'y rendait ensuite avec Abdelaziz Abbad

Miguel Martinez faisait le lien entre Metin Karasoular et Abdelaziz Abbad la plupart du temps. Abdelaziz Abbad dira avoir remis 11 000 euros à Metin Karasoular, dans un 1^{er} temps il disait que c'était pour Metin Karasoular car il en aurait eu besoin pour payer l'avocat de son frère et il revient ensuite dessus en disant que c'est parce qu'il cherchait des armes.

Une autre version : Abdelaziz Abbad déclarait que Miguel Martinez avait par la suite reçu un appel de Metin Karasoular lui demandant de venir les retrouver. Miguel Martinez et Abdelaziz Abbad vont chez Metin Karasoular, qui leur dit «*si tu veux des armes, faut que tu ailles chez mon cousin de Grigny*», ce cousin étant Ali Riza Polat.

Abdelaziz Abbad disait qu'il était allé dans le but d'acheter deux kalachnikovs, des gilets pare-balles. C'est la demande de la personne ressemblant à Said Kouachi.

Abdelaziz Abbad disait que ce que Ali Riza Polat lui montrait, c'était de la merde. Ali Riza Polat a donc appelé Metin Karasoular, ils ont discuté, et il est remonté. « *Je lui ai expliqué que le mec me réclamait des armes neuves et que le cousin m'a montré que des trucs pourris* » : c'est ce qu'il déclare à la police en garde à vue.

Le 30 novembre, Michel Catino viendra récupérer ces armes vues chez Ali Riza Polat, sur demande d'Abdelaziz Abbad et de Miguel Martinez. Miguel Martinez aurait donné 250 euros à Michel Catino pour descendre et 250 euros au retour pour remonter les armes.

Abdelaziz Abbad a donné plusieurs versions et déclarait être descendu chez Ali Riza Polat avec une somme de 5000 euros pour acheter des armes. Abdelaziz Abbad disait de manière confuse les avoir proposés à Marouane et à la personne ressemblant à Kouachi.

L'enquêtrice dit que ces auditions ont été très difficiles, car Abdelaziz Abbad a changé maintes fois de version.

Abdelaziz Abbad a déclaré lors de sa 1^{ère} audition qu'une personne ressemblant Saïd Kouachi...

Abdelaziz Abbad connaît Kouachi car il connaît l'épouse de Kouachi, et disait d'elle que c'était une amie, qu'ils étaient allés à l'école ensemble. La belle-famille de Saïd Kouachi habite à Charleville-Mézières.

Il disait se rappeler en 2006 avoir vu Saïd Kouachi au taxiphone de Charleville.

Lors de toutes ces transactions par rapport aux armes et ses déplacements chez Metin Karasoular, il dira que Miguel Martinez était à ses côtés lors des déplacements et qu'il était avec lui le 25 novembre.

Cet aller/retour de Abdelaziz Abbad à Grigny est étrange. On ne sait pas ce qu'il descend ni remonte et on sait qu'il ne remonte par le sac d'armes, c'est Michel Catino qui le fera.

Il y a des contacts ce jour entre Abdelaziz Abbad et Ali Riza Polat et on sait qu'Ali Riza Polat était en contact avec Amedy Coulibaly le matin du 25 novembre. Il utilisera alors une autre ligne pour les contacts avec Amedy Coulibaly.

Abdelaziz Abbad et Ali Riza Polat activent le même relais et on voit au même moment qu'Ali Riza Pola est en contact avec Metin Karasoular.

Abdelaziz Abbad quittera vers 19h33 le domicile d'Ali Riza Polat ; et de suite, Ali Riza Polat est en contact avec Amedy Coulibaly. Donc Ali Riza Polat était en contact avant et après avec Amedy Coulibaly et que pendant, il était au téléphone avec Metin Karasoular.

La SDAT remarquera qu'après le départ d'Abdelaziz Abbad, Ali Riza Polat va aller à sa rencontre, et borne à Fontenay-aux-Roses vers 21h27.

Ce qui est clair, c'est que ce sac d'armes a bien existé et a bien été récupéré par Michel Catino et on sait qu'il a été laissé caché chez Sandy K, qui confirmera qu'il y aura des armes chez elle et qu'elle les fera disparaître.

Merouane sera auditionné et déclarera ne pas connaître Saïd Kouachi et niera cette rencontre de sollicitation d'armes. Mais il dira que le garage de Miguel Martinez et Abdelaziz Abbad était connu pour trafic d'armes.

Les déclarations d'Abdelaziz Abbad sont confuses au vu du changement de version. Il ressortait qu'effectivement, il y avait un trafic d'armes entre Metin Karasoular et Ali Riza Polat. Ces contacts-là seront du 25 novembre au 2 décembre.

- **Questions parties civiles :**

Une avocate demande si l'enquêtrice peut parler du meurtre en question [pour lequel Abdelaziz Abbad était impliqué] ce qui s'est passé exactement, la peine etc.

L'enquêtrice dit ne pas connaître les suites. Il précise que quand il a été interpellé, il était en détention provisoire.

- **Questions de la défense**

L'avocate d'Abdelaziz Abbad souhaite revenir sur l'identification de Abdelaziz Abbad de Saïd Kouachi.

Elle reprend le 1^{er} PV de première audition de garde à vue : elle demande pourquoi dès cette 1^{ère} audition avant les questions sur l'identité, on présente à Monsieur Abdelaziz Abbad un album photographique et on lui demande s'il reconnaît uniquement le cliché 26 [qui représente Saïd Kouachi] alors qu'il n'a même pas mentionné Saïd Kouachi avant ça.

L'enquêtrice répond que ce n'était pas la première question, c'est de lui-même ; M. Abdelaziz Abbad était en panique et ne comprenait pas pourquoi il était là. Et ensuite il a dit c'est a cause « *de l'autre, qui est venu me proposer des armes* ». Et là les questions fusent.

L'avocate dit que ça s'est passé comme ça, en tout cas ça n'a pas été retranscrit de la manière dont l'enquêtrice le dit.

L'enquêtrice répond qu'il était un individu virulent et que ce n'était pas des auditions faciles.

L'avocate déplore qu'avant la présentation de cet unique cliché 26, on n'a pas cherché à savoir s'il y a d'autres personnes à identifier. M. Abdelaziz Abbad parle d'un homme portant des lunettes de vue et un béret, et on lui montre directement le cliché 26, qui représente Saïd Kouachi.

L'enquêtrice répond que lors des auditions, peut être que ça n'a pas été retranscrit depuis, mais que Abdelaziz Abbad dit que c'est un individu qui ressemble fortement à Saïd Kouachi, et ce, à plusieurs reprises.

L'avocate dit que c'est plus tard pendant cette garde à vue que M. Abdelaziz Abbad a identifié Saïd Kouachi.

L'enquêtrice répond qu'à chaque fois Abdelaziz Abbad a dit qu'il ressemblait mais qu'il n'était pas sûr à 100 pour cent.

L'avocate répond qu'effectivement, il dit qu'il y a une exactitude de 50 pour cent et qu'il s'était peut-être déguisé.

L'enquêtrice dit qu'elle n'a pas d'éléments comme quoi Saïd Kouachi se déguisait.

L'avocat mentionne un document mentionnant le fait qu'en décembre 2014, Saïd Kouachi a une barbe abondante.

L'enquêtrice dit qu'Abdelaziz Abbad n'a jamais vraiment été clair.

L'avocate rétorque que sur Saïd Kouachi, son client n'a jamais varié : il a dit qu'il y a avait une ressemblance et qu'il avait une moustache. Elle demande à l'enquêtrice : « *Une petite moustache vous paraît compatible avec une grosse barbe ?* »

L'enquêtrice dit que Abdelaziz Abbad connaît la femme de Saïd Kouachi, qu'il l'avait déjà vu plusieurs années.

L'avocate répond qu'« *ils ne s'étaient pas revus depuis une quinzaine d'années au moment des faits. Elle a été entendue dans le cadre de ce dossier mais n'a pas été entendue dans le cadre de ses relations avec un Abdelaziz Abbad. C'est un oubli ?* »

L'enquêtrice « *Je n'ai pas de réponse* »

Il est également fait mention que Abdelaziz Abbad aurait croisé Saïd Kouachi en 2006. L'avocate d'Abdelaziz Abbad demande donc à l'enquêtrice : « *vous déduisez du fait qu'il aurait croisé en 2006 Saïd Kouachi de loin, qu'il aurait dû reconnaître Saïd Kouachi en 2014 ?* »

Réponse : Inaudible

Avocate : « *Vous confirmez qu'Abdelaziz Abbad a dit que c'est après les attentats, quand la photo de Saïd Kouachi est diffusée dans les médias, que c'est à ce moment-là qu'il se dit que c'est la personne en question ?* »

L'enquêtrice confirme

L'avocate fait ensuite référence que lorsque Marouane a été interrogé, il faisait référence à une rencontre où il présente quelqu'un à Abdelaziz Abbad. Elle demande à l'enquêtrice si elle se souvient de ça. L'avocate continue en disant que Marouane a confirmé avoir présenté un maghrébin qui vit à Châlons-en-Champagne et qui s'appelle Omar. « *Ça ne vous dit rien ?* »

L'enquêtrice : « *Non* »

L'avocate : « *Avez-vous fait des recherches sur Omar ?* »

L'enquêtrice : « *Non* »

L'avocate déplore que « *La porte a été fermée sur l'identification de cet Omar* ».

L'enquêtrice répond que M. Abdelaziz Abbad n'a pas parlé de Saïd Kouachi avec certitude, qu'il disait dans un premier temps qu'il ressemblait fortement, qu'ensuite il ressemblait à Saïd Kouachi, ensuite qu'il ressemblait à 50% et après il disait qu'il ne savait plus. Elle précise qu'il n'a jamais été certain de la ressemblance avec Saïd Kouachi.

L'avocate dit que le problème c'est que le collègue de l'enquêtrice était certain que Abdelaziz Abbad était sûr qu'il avait identifié Omar. « *Ça vous semble plausible que Saïd Kouachi cherche des armes d'un inconnu avec le profil de Marouane ?* »

L'enquêtrice répond que c'est possible qu'il peut se rendre auprès de Abdelaziz Abbad et de Miguel Martinez pour se procurer des armes. Sachant que le garage des deux était réputé pour des trafic d'armes.

Avocate : « *Vous confirmez que l'enquête a démontré qu'il n'y avait aucun lien entre Marouane et M et les Kouachi ?* »

L'enquêtrice répond : « *Effectivement* »

Avocate mentionne la visite de Abdelaziz Abbad à Grigny [chez Polat] : vous avez dit ce matin que les relations entre Abdelaziz Abbad, Metin Karasoular et Ali Riza Polat étaient très récentes au moment où Abdelaziz Abbad part à Grigny et que la tel commence en novembre. L'avocate se demande pourquoi mentionner l'été 2014 alors que c'est postérieur.

L'enquêtrice répond que c'est Abdelaziz Abbad qui disait été 2014 dans ses 1^{ères} déclarations

Avocate : « *En réalité, il parle d'après l'été ou courant de l'autonome* ».

Miguel Martinez parle d'été 2014

Avocate : « *Abdelaziz Abbad ne connaît pas Willy Prévost ni Amedy Coulibaly ?* »

L'enquêtrice répond : « *On n'a pas eu d'élément là-dessus* »

Avocate : « *Les échanges entre Abdelaziz Abbad, Ali Riza Polat et la boucle créée avec Coulibaly se limite à la journée du 25 novembre ?* »

L'enquêtrice répond : « *Oui* »

Avocate : « *Vous avez dit ce matin que Amedy Coulibaly veut se débarrasser après le mois d'août d'armes pourries dont il ne veut pas. Le fait qu'Abdelaziz Abbad entre en contact avec Metin Karasoular car il cherche des armes et qu'il va à Grigny pour des armes de mauvaise qualité, ça ne vous fait pas dire que c'est un acheteur pour Ali Riza Polat ?* »

L'enquêtrice répond que c'est Abdelaziz Abbad qui disait en premier que c'est Metin Karasoular qui lui demandait d'aller voir son cousin pour son compte et que dans une 2^{ème} version, il disait être au contact de Ali Riza Polat pour aller chercher des armes.

Autre avocat de Abdelaziz Abbad : vous avez résumé des faits qui vous paraissent avérés ou quasiment avérés. Premier point, il y aurait des armes de mauvaises qualités amenées ; elles ne concernent pas M. Abdelaziz Abbad. Le 25 novembre, il va chez Ali Riza Polat. Le 30 novembre, Michel Catino va récupérer un sac, redescendu le 1^{er} aux ardennais, a M. Abdelaziz Abbad et Martinez ; ce sac est ensuite entreposé par les ardennais et que plus tard, Abdelaziz Abbad entrepose des armes chez Sandy et que la description donnée par elle correspond à celles qui auraient été vues chez Ali Riza Polat.

Garde à vue d'Abdelaziz Abbad : 1ere audition, où il dit savoir pourquoi il est là.

L'avocat va lire en détail ce PV : il disait que Marouane était l'ex petit ami de sa sœur, et qu'il est venu la voir avec cette personne ressemblant à Saïd Kouachi pour du stupéfiant, ils lui ont alors dit qu'il ne faisait pas les armes mais que les stupéfiants. Il lui aurait dit d'aller en Belgique. L'avocat trouve bizarre qu'on lui sorte ensuite la photo numéro 26 alors que ce n'est pas écrit que Abdelaziz Abbad en avait parlé dès la première audition. *« C'est étonnant qu'il n'en parle pas avant qu'on lui mette la photo sous le nez. » « Vous avez donc fait de la divination. J'entends qu'on n'aura pas de réponse claire sur ce sujet. »*

L'enquêtrice dit que Abdelaziz Abbad disait constamment que la personne en question ressemblait à Kouachi. Elle dit qu'effectivement qu'il a fait le lien quand il a vu Saïd Kouachi a la TV

Avocat : *« Vous avez dit qu'Abdelaziz Abbad décrit Sounia [l'expouse de Saïd Kouachi] comme une amie ».*

L'enquêtrice confirme et il disait que c'était une amie.

L'avocat dit qu'à la phrase suivante, Abdelaziz Abbad disait : *« je ne la fréquente pas depuis le lycée »*

Avocat : *« Je vous ai entendu dire qu'elle est une amie de Abdelaziz Abbad »*

L'enquêtrice : *« Moi j'ai un lien dans une procédure, que Abdelaziz Abbad a vu Saïd Kouachi en 2006 et qu'il nous dira connaitre l'épouse de Saïd Kouachi (Sounia) »*

Avocat : *« Entre une amie et le fait de dire qu'ils étaient ensemble au collège, ce n'est pas pareil. »*

L'enquêtrice : *« il dit que c'était une amie »*

Avocat : *« Oui mais il y a 15 ans, ce n'est pas pareil »,*

L'enquêtrice : *« en tout cas il y a un lien avec Saïd Kouachi. Elle dit qu'Abdelaziz Abbad « ne nous a pas donné beaucoup d'informations lors des auditions ».*

Avocat rétorque : « *Le sac d'armes chez Ali Riza Polat qui vous l'a donné ? le nom de Sandy ? le fait que Michel Catino soit descendu etc. ? tout ça, c'est Abdelaziz Abbad qui l'a donné. Ces déclarations en garde à vue sont riches* »

L'enquêtrice : « *Je rappelle que les auditions étaient difficiles* »

Avocat rétorque : « *Je dis pas que c'est facile mais vous ne pouvez pas dire qu'il vous a donné peu d'informations* » et de continuer « *C'est si important d'avoir dans le dossier avec Saïd Kouachi que 15 ans avant il connaissait sa femme ?* »

On n'a pas trouvé le lien avec les Kouachi, l'avocat a l'impression qu'il faut faire entrer nécessairement quelqu'un qui connaît les Kouachi dans le dossier

L'avocat fait référence au fait que Marouane disait qu'Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez stockaient des armes, et ça a été vérifié que ce sont les armes dont on parle depuis le début. « *Il n'y a pas d'autres armes ?* »

L'enquêtrice répond que d'après Marouane, Miguel Martinez et Abdelaziz Abbad faisait du trafic d'armes via leur garage.

Avocat : « *Sur les fameuses deux larmes longues : un fusil à pompe et une carabine, est-ce que ça correspond à des armes qu'on retrouve en possession des Kouachi et de Couibaly ?* »

L'enquêtrice : « *Non* »

Me Coutant-Peyre, avocate de Ali Riza Polat : « *vous avez évoqué le fait que Abdelaziz Abbad donne 110000 euros à Metin Karasoular, pourquoi ?* »

L'enquêtrice : « *Abdelaziz Abbad disait avoir remis 11 000 euros pour payer un avocat, c'était sa première version* »

Me Coutant-Peyre : « *et la dernière version ?* »

L'enquêtrice : « *Que c'était pour les armes* »

Me Coutant-Peyre : « *Abdelaziz Abbad est mis en cause par Miguel Martinez en 2016. Pourquoi est-ce seulement en avril 2017 qu'on le met en garde à vue ?* »

L'enquêtrice : « *Je rappelle que les années 2015, 2016 et 2017 ont été des années très difficiles pour la SDAT. Mais oui on a mis un an avant d'aller chercher Abdelaziz Abbad* ».

Me Coutant-Peyre : pense qu'il « *aurait été tellement simple de joindre à Paris la procédure séparée de Lille* ».

L'enquêtrice continue sa déposition, cette fois-ci sur la garde à vue de Miguel Martinez

(Inaudible)

Miguel Martinez a un garage (inaudible)

Miguel Martinez est placé en garde à vue le 31 mai 2016 en raison de la téléphonie, puis le 25 avril 2017 suite aux déclarations d'Abbad.

Lors de sa garde à vue il était calme et (inaudible).

La perquisition saisissait du matériel informatique et une puce 07-33, ligne utilisée par lui et par Abdelaziz Abbad. A été aussi trouvée une arme 357 magnum et des munitions.

Sur sa pratique religieuse, il disait être converti à l'Islam depuis le décès de son père en 1992, à sa sortie de prison en 2010, il s'est approché encore plus de la religion, il lisait le Coran, il disait avoir été à la Mecque en 2012. Il déclarait faire ses 5 prières.

Sur le djihad armé, il disait que ce c'est normal que les afghans se défendent des américains mais ne pas cautionner les actes de frères Kouachi et de ne pas aimer le journal Charlie Hebdo.

Il déclarait *« lorsque j'ai appris les attentats Charlie Hebdo, j'ai été surpris sans l'être. Les journalistes et de ce journal jouaient avec le feu en raison de la multiplication des dessins »*

Miguel Martinez disait avoir vu la vidéo de James Foley mais pas la décapitation car la vidéo était censurée.

A donc été découvert un magnum et des munitions ; a fait l'objet d'une procédure incidente à la SRPJ de Reims.

Il dira ne jamais avoir touché a des armes mis à part celle-là.

Miguel Martinez disait d'Abdelaziz Abbad, son associé, qu'il lui aurait proposé d'être son associé en avril 2014 au garage de Charleville-Mézières jusqu'en février 2015. Miguel Martinez disait que c'est Abdelaziz Abbad qui l'avait mis en contact avec Metin Karasoular.

Miguel Martinez disait qu'Abdelaziz Abbad était toujours armé. Il disait que Metin Karasoular leur avait proposé des armes : *« je pourrais t'avoir des armes »*.

Miguel Martinez disait que les armes ça ne l'intéressait pas, donc il mettait Abdelaziz Abbad en contact avec Metin Karasoular

Sur les armes proposées par Metin Karasoular, elles (inaudible)

Miguel Martinez, concernant les armes, on a les déclarations de Michel Catino qui déclare avoir récupéré le sac d'armes le 30 novembre chez Ali Riza Polat et l'avoir monté chez Metin Karasoular. Puis descendu chez Miguel Martinez. Miguel Martinez aurait proposé 250 euros pour aller chercher ce sac. Michel Catino va voir Miguel Martinez qui lui donne 500 euros en tout (pour l'aller et le retour). Après être allé chez Ali Riza Pola pour récupérer le sac, Michel Catino le remet le lendemain chez Miguel Martinez et récupère les autres 250 euros.

L'exploitation de la ligne 07-33 est aussi utilisée par Abdelaziz Abbad : on voit 2/3 sms qui apparaissent non horodatés. Le 1^{er} message vers Metin Karasoular « *Salam, tas des news ?, la ville c'est Revins, avenue de Danton, dis-lui de m'appeler si problème* » , un autre message de la même contenance est envoyé à Michel Catino.

Ces échanges semblent correspondre à la remise du sac le 30 novembre.

C'est la ligne utilisée par Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez qui envoie ce message à Metin Karasoular.

Miguel Martinez dira de Metin Karasoular qu'il avait un garage mais a senti qu'il n'était pas clair dans ses affaires. (Inaudible)

La ligne 07-33 va être en contact avec Metin Karasoular le 7 janvier au matin ; Miguel Martinez ne donnera aucune explication de pourquoi il a arrêté les contacts avec Metin Karasoular.

Il dira ensuite dire que Metin Karasoular est apparu dans la presse et que c'est pour ça qu'il ne voulait plus de contacts.

Miguel Martinez disait avoir eu des contacts téléphoniques avec Ali de Grigny [Ali Riza Polat], il dira de Ali Riza Polat que cet individu était un musulman pratiquant car il employait les termes habituellement utilisés par les musulmans.

Miguel Martinez a été en contact téléphonique avec Ali Riza Polat et savait que Abdelaziz Abbad devait aller a sa rencontre le ? 2014. Miguel Martinez dira que Michel Catino est venu pour récupérer la clio et descendre à Grigny.

Sur Saïd Kouachi, lors de ses auditions, Miguel Martinez disait lui aussi avoir vu Saïd Kouachi courant 2014, qu'il serait revenu dans son garage avec un marocain, identifié ensuite pour un Tarek B. la discussion a été rapide (inaudible)

Ce passage au garage de Miguel Martinez sera plus tard confirmé par Tarek B, qui dira que Abdelaziz Abbad était ? (inaudible)

Durant sa garde à vue, Miguel Martinez nie toute implication dans un trafic d'armes, reportant la responsabilité sur Abdelaziz Abbad donc il dit qu'il voulait se lancer dans le trafic d'armes avec Metin Karasoular.

Ce volet ardennais et belge autour de Metin Karasoular, Abdelaziz Abbad, Miguel Martinez et Ali Riza Polat et Amedy Coulibaly, permettait de mettre en évidence une filière d'approvisionnement belge, un trafic d'armes. Oui, il y a eu un sac d'armes retrouvé chez M. Ali Riza Polat et il est question d'un sac d'armes pourries avec une 1^{ère} transaction au mois d'août, puis de l'achat de la Mini Cooper à 27 000 euros puis d'une vente à 12000 euros puis en fait ne sera récupéré que 3500 euros.

Qu'allait-il récupérer en contrepartie de la Mini Cooper ? Pourquoi Amedy Coulibaly se déplace à plusieurs reprises en Belgique, notamment le 3 janvier ou il se rend avec Ali Riza

Polat en Belgique pour récupérer 3500 euros alors que Amedy Coulibaly est déjà dans son projet terroriste, a déjà récupéré des armes, a déjà son appartement conspiratif et mis son épouse à l'aéroport.

Ali Riza Ali Riza Polat voit Amedy Coulibaly quelques heures avant l'attaque des locaux de Charlie Hebdo.

- **Questions de l'avocat général :**

L'avocat général veut aborder la pratique religieuse de Miguel Martinez : *« Abdelaziz Abbad qualifie leur relation d'amis proches. Quel est le regard d'Abdelaziz Abbad sur la pratique religieuse de Miguel Martinez ? »*

L'enquêtrice répond que sur Miguel Martinez, Abdelaziz Abbad déclarait qu'ils se connaissaient depuis fort longtemps. En 2014, il avait revu Miguel Martinez à sa sortie de prison et disait que Miguel Martinez avait changé, qu'il avait la barbe et qu'il était plus proche de la religion. Le beau-père de Miguel Martinez dira de lui qu'il est radicalisé, qu'il avait une chambre dédiée à la prière.

L'avocat général demande s'il y avait un contentieux éventuel entre Abdelaziz Abbad à Marouane ?

Abdelaziz Abbad connaît Marouane car il sortait avec sa sœur, Fazia, et ils étaient en contentieux, lui reprochant la rupture.

Marouane déclarait que le garage d'Abdelaziz Abbad et de Miguel Martinez était connu comme un lieu de trafic d'armes et déclarait l'avoir soumis à un policier, qui a été entendu et qui confirmera.

Lorsque Maourane parle d'un homme qui serait Omar, il nie complètement que cet ami qui se présenterait aurait un lien avec du trafic d'armes mais qu'il cherchait de la beu. Il ne disait pas qu'il y avait un quelconque trafic d'armes.

- **Questions de l'avocate de Miguel Martinez**

Avocate de Miguel Martinez : *« Vous avez abordé les questions relatives à la religion de Miguel Martinez. On est là au centre du sujet. Avez-vous considéré en garde à vue que Miguel Martinez était un homme radicalisé ? »*

L'enquêtrice répond que non, lors de la première audition, on ne ressentait pas ça ; mais Abdelaziz Abbad déclare que quand il sort de prison, Miguel Martinez a changé et qu'il porte la barbe et qu'il est plus poussé dans la religion ; il y a aussi la déclaration du beau-père de Miguel Martinez.

Avocate de Miguel Martinez : *« Lors de la perquisition à son domicile et son garage, quels éléments avez-vous ? »*

L'enquêtrice répond que Miguel Martinez dit qu'il s'est converti à l'Islam en 1992, et qu'à sa sortie de prison, il y a une sorte de nouvelle conversion. Ils constatent une photo où le voit en qamis ; il est allé à la Mecque.

Avocate de Miguel Martinez : « *Vous avez saisi un certain nombre de livres religieux. Les avez-vous exploités pour savoir s'ils étaient liés à l'islamisme radical ?* »

L'enquêtrice répond que c'était en lien avec la religion musulmane.

Avocate de Miguel Martinez : « *Oui effectivement ce n'était pas des livres type appel au djihad etc.* » « *Donc vous n'avez pas trouvé des vidéos de décapitation, rien de tout ça ?* »

L'enquêtrice répond que non. En revanche sur le téléphone, dès sa première garde à vue il y a des photos de Miguel Martinez avec une barbe et un qamis.

L'enquêtrice dit que lors de la première garde à vue qui n'a duré que 2 jours, il ne parlait pas beaucoup.

Inaudible

Sur la 2^{ème} garde à vue, l'avocate demande quels éléments en sont ressortis.

Elle répond que les contacts téléphoniques avec Ali Riza Polat et Metin Karasoular et que Abdelaziz Abbad déclare que Miguel Martinez était présent à chaque déplacement

L'enquêtrice confirme.

Avocate : « *Abdelaziz Abbad est constant sur la présence de Miguel Martinez ?* »

L'enquêtrice répond que oui.

Avocate : « *Vous vous trompez, dans la 4^{ème} déposition, il dit ne pas être sûr que Miguel Martinez était avec lui. Abdelaziz Abbad disait que le 3 janvier il était allé en Belgique avec Miguel Martinez alors que la téléphonie a révélé que ce n'est pas possible.* »

L'enquêtrice dit ne pas savoir quoi répondre à ces questions.

Questions de l'autre avocat de Martinez, souhaite poser des questions sur Marouane M.

Avocat : « *Le fait que Marouane M. soit en conflit avec Abdelaziz Abbad sur la rupture, ça vient de qui ?* »

L'enquêtrice dit que ça vient de Marouane M.

Donc Abdelaziz Abbad implique Marouane dans un trafic d'arme et Marouane dit que c'est sûrement parce qu'il a rompu avec sa petite sœur.

Avocat : « *le trafic d'armes mentionné est le trafic d'armes mentionné à Revins, donc sur « notre » trafic d'armes, il n'y a pas d'autre trafic d'armes ?* »

L'enquêtrice dit qu'il (Marouane M ?) a déclaré que policier qu'il y avait une cache d'armes dans le quartier d'Orsy.

L'avocat dit que cette personne viendra déposer.

D'autres questions de l'avocat de Miguel Martinez seront posées à l'enquêtrice.

Questions de l'avocat de Metin Karasoular à l'enquêtrice.

Inaudible

Me Coutant – Peyre, après échanges de questions/réponses avec l'enquêtrice, estime qu'il n'y a eu que 3 contacts entre Ali Riza Polat et Miguel Martinez et de continuer « *dire qu'il y a beaucoup d'échanges [entre les deux] est un peu abusif* ».

- **Lecture de la déposition du témoin ancien propriétaire de la moto utilisée par Amedy Coulibaly à Montrouge (il ne viendra pas déposer à la barre, le président lit donc sa déposition).**